

GUIDE SUR LES PROCÉDURES D'INVESTISSEMENT

Pour vous accompagner à la réussite
de votre projet d'investissement



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
ⵎⴰⵔⴰⵏ ⵏ ⵉⵎⴰⵔⴰⵏ ⵏ ⵔⴰⵖⴰ ⵏ ⵎⴰⵎⴰⵔⴰⵏ
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2022

Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

- 📍 45 Avenue Taha Houcine - Fès
- ☎ Fès : 05 35 65 20 57 - Meknès : +212 535 52 11 68
- 📠 Fès : 05 35 65 16 46 - Meknès : +212 5 35 51 39 22
- ✉ info@fesmeknesinvest.ma
- 🌐 fesmeknesinvest.ma



صَاحِبُ الْجَلَالَةِ الْمَلِكُ مُحَمَّدُ السَّادِسُ نَصْرُهُ مِنَ اللَّهِ



Introduction

Initiée suite aux très Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, la réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) a permis de transformer les CRI en véritables acteurs de la promotion de l'investissement au niveau régional et de les positionner comme interlocuteurs privilégiés des investisseurs et des entreprises, plus particulièrement les PME et les TPE, en les accompagnant pendant toutes leurs démarches d'investissement ainsi que dans toute leurs interactions avec les autres administrations.

Le CRI Fès-Meknès est heureux de vous présenter le guide des procédures d'investissement, afin de vous faire connaître l'ensemble des procédures administratives liées à votre acte d'investissement.

Véritable outil qui vous accompagnera tout au long de la phase d'amorçage, ce guide vous permettra d'identifier l'ensemble des procédures afférentes à votre projet d'investissement avec pour chaque étape, le délai indicatif de réalisation nécessaire, les pièces constitutives du dossier, l'administration ainsi que le signataire concerné par cet acte.

En tant que véritable guichet unique au service de l'investisseur, intervenant sur toute la chaîne de l'acte d'investir, le CRI Fès-Meknès assure la plupart des démarches dans le cadre de la commission régionale unifiée d'investissement (CRUI), qui est chargée de traiter de bout en bout, de manière exhaustive, intégrée et harmonisée, les dossiers d'investissement et les demandes d'autorisation au niveau régional. D'autres démarches, qui relèvent d'activités réglementées, et qui représentent des branches d'activités non traités dans le cadre des CRUI, vous sont également détaillées au sein de ce guide.

Le CRI Fès-Meknès vous assure un accompagnement efficient tout au long des étapes clés de votre projet depuis la collecte d'information jusqu'à son aboutissement. Une équipe expérimentée est à votre service pour vous aider à concrétiser et relever les défis et les challenges liés à vos projets et à contribuer à leur réussite notamment sur les volets de l'information, du conseil, de l'assistance et de l'aide à l'accomplissement de l'ensemble des formalités et démarches administratives.



01

L'OFFRE DE SERVICE DU CRI



01 -L'offre de service du CRI

Le CRI 3.0, véritable guichet unique au service de l'investisseur, intervenant sur toute la chaîne de l'acte d'investir.
La Réforme des CRI ordonnée par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le Glorifie, a placé les CRI en tant qu'acteurs privilégiés dans la dynamisation et la facilitation de l'investissement et l'accompagnement des TPME au niveau régional.

La réforme des CRI s'inscrit dans un ensemble de mesures complémentaires visant à créer une rupture dans les pratiques, renforcer les performances, assoir la déconcentration du traitement des dossiers, améliorer le climat des affaires et placer les investisseurs et la TPME au centre de toutes les actions et les programmes mis en œuvre.

L'approche développée par le CRI Fès-Meknès est de faire de la qualité de service une valeur essentielle et d'orienter ses actions autour de la « Customer Centricity » pour le développement des investissements et d'offrir le meilleur accompagnement des porteurs de projets au niveau de la Région.



INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES INVESTISSEURS

Mise à la disposition des investisseurs d'informations utiles pour le développement de leurs projets d'investissement sur le Territoire, notamment les informations sur le tissu économique, fiscal, juridique, le climat des affaires, les coûts des facteurs de production, les opportunités d'investissement, etc.



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

- Mise en place de plateformes dédiées afin d'accompagner la pérennisation et le développement des TPME
- Conseil et accompagnement des investisseurs dans la préparation et la mise au point de leurs projets d'investissement



SUIVI DES PROJETS POST-INVESTISSEMENT

- Suivi de la réalisation et du développement des projets d'investissement
- Assistance tout au long de la mise en œuvre et du développement des projets, y compris les projets qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement (CRUI).



INCITATIONS

- Mise à disposition des investisseurs d'offres incitatives dont ils peuvent bénéficier
- Préparation et suivi des conventions et contrats d'investissement avec l'Etat



PROCÉDURES ET ACTES D'INVESTISSEMENT

Facilitation des formalités liées aux procédures d'investissement grâce au guichet unique, assurant efficacité, transparence et maîtrise des délais



SOLUTIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Mise à disposition d'une cartographie du foncier et communication sur les solutions foncières et immobilières dédiées aux activités économiques



VEILLE ET INTELLIGENCE TERRITORIALE

- Réalisation et publication d'études thématiques visant à renforcer l'attractivité territoriale
- Constitution et publication d'une base d'opportunités d'investissement dans la Région



PLANIFICATION ET OPÉRATIONNALISATION DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

- Co-construction des politiques de développement économique et de promotion des investissements au niveau de la Région
- Contribution à la déclinaison des politiques nationales au niveau régional

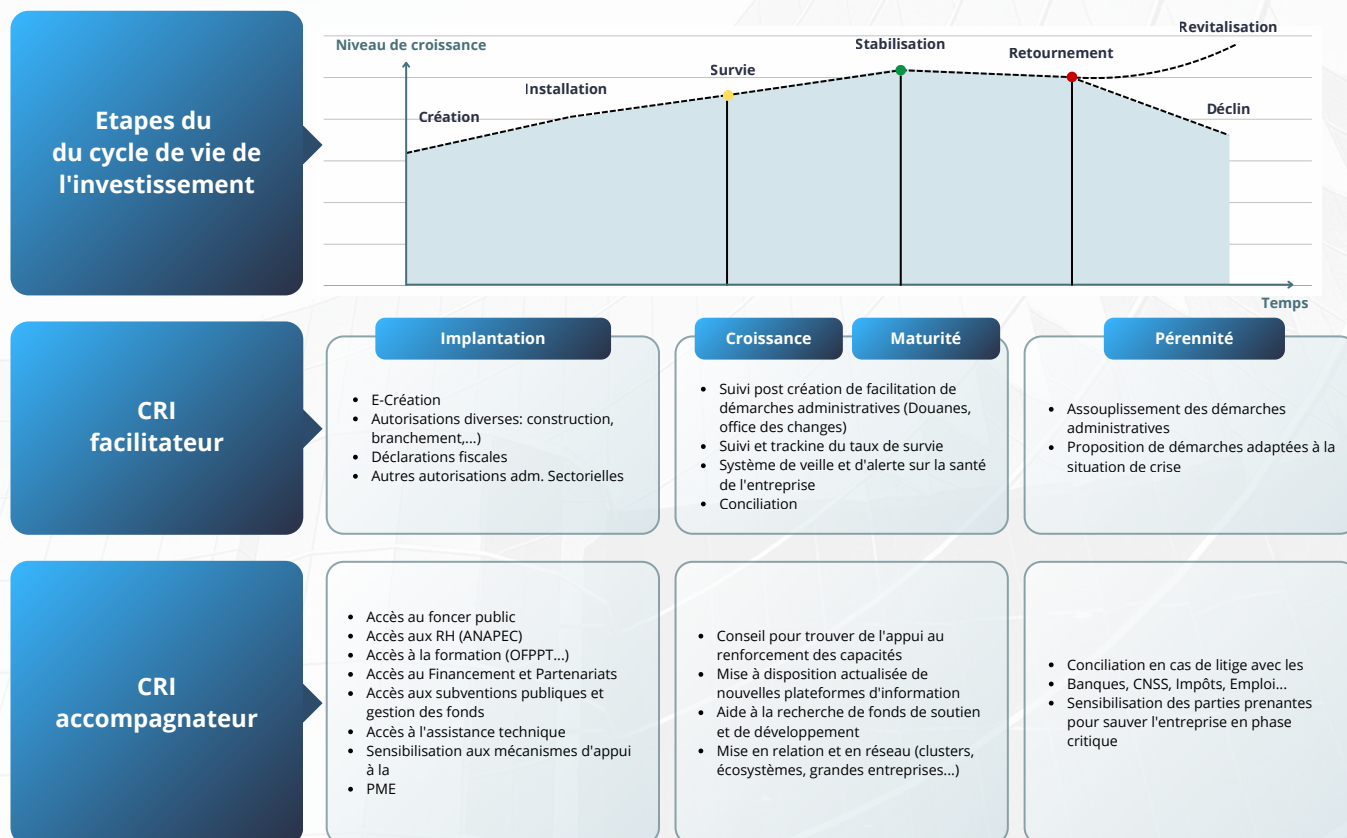


MARKETING TERRITORIAL

- Prospection et organisation de rencontres B to B pour la promotion des investissements dans la Région
- Organisation et animation d'événements pour la promotion de la Région (salons, foires, webinaires, etc.)

Le CRI présent à toutes les étapes du projet d'investissement

CYCLE DE VIE DU PROJET D'INVESTISSEUR VS. OFFRE DE SERVICE CRI





9 projets digitaux cibles déclinés en parcours centrés sur les utilisateurs et en produits métier

Prise en charge des investisseurs



- Informer l'investisseur et l'assister dans la définition et le montage de son projet d'investissement: partage des informations clés sur la région, les opportunités d'investissement et les supports à l'investisseur (e.g., cartographie du foncier, incitations, plateforme RH)
- Faciliter l'obtention de l'ensemble des autorisations, actes et subventions (y.c. parcours CRUI) : accompagnement digitalisé de bout-en-bout des investisseurs dans la demande des autorisations, actes et subventions allant du montage de dossier et information sur les démarches au suivi des réalisations

- Suivre et piloter l'investissement dans la région : mise en place d'un tableau de bord dynamique sur l'investissement dans la région (e.g., montants investis, nombre de projets par secteur, emplois créés par secteur d'activité, type d'investisseur)
- Promouvoir le territoire (communication digitale) : recours aux outils digitaux pour promouvoir les région, gérer sa présence dans les réseaux sociaux et mener les actions de prospection

Veille économique et de promotion de la région



Aide personnalisée aux entreprises



- Accompagner les entreprises dans leur développement : Information et prise en main des entreprises dans la réalisation des démarches courantes (e.g., déclaration des employés, paiement des impôts...) et dans l'accès au marché
- Conseiller et pérenniser les TPE/PME, y.c. en cas de difficultés : mise en place d'outils permettant l'information sur les programmes de soutien aux entrepreneurs ainsi que la prise en main des entreprises dans la gestion de leurs difficultés
- Assister l'entreprise lors des conflits et litiges avec l'administration : gestion électronique des conflits et litiges avec les autres administrations

- Piloter l'activité des CRI : mise en place d'un tableau de bord permettant le pilotage opérationnel et le suivi de la performance des CRI, y.c. la CRUI (e.g., nombre de dossiers traités, délais de réponse, taux de présence aux réunions) et la génération automatique de rapports d'activité à publier / partager avec le Ministère de l'Intérieur, Conseil d'Administration

- Assurer la gestion interne des CRI (RH, comptabilité, moyens généraux) : développement et/ou acquisition d'outils permettant :
 - La gestion financière, de la comptabilité
 - La gestion des achats et moyens généraux
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion électronique des documents et l'archivage

Support métier



La plateforme « CRI-Invest » transforme en profondeur la relation entre les administrations et les investisseurs



Une source d'information consolidée, fiable et actualisée pour les investisseurs

- Information fiable sur les procédures liées à la CRUI (objectifs, soubassements juridiques, administrations concernées, pièces justificatives du dossier et délais indicatifs)
- Aide à la qualification du besoin des investisseurs pour définir un plan d'action clair pour l'autorisation, de la genèse du projet à sa réalisation (questionnaire dynamique de qualification)



Une plateforme digitale efficace pour gérer la relation entre l'investisseur, le CRI et la CRUI

- Parcours digitalisé de bout en bout du dépôt d'un dossier d'investissement jusqu'à l'obtention des actes et autorisations liés aux projets d'investissement, permettant une transparence sur les étapes du dépôt de dossier, au suivi l'avancement des dossiers
- Dématérialisation des échanges de documents administratifs avec des AR et actes dématérialisés délivrés sur la plateforme (notamment pour les autorisations urbanistiques)
- Canal de communication privilégié entre les investisseurs et leur conseiller CRI alloué (SPOC)



Une application pour l'Administration permettant d'optimiser la gestion de la CRUI et des partenaires

- Diffusion dématérialisée des dossiers d'investissement avec les administrations partenaires
- Programmation des CRUI assistée par l'outil et invitation automatique des membres de la commission
- Suivi digitalisé des étapes complémentaires de la CRUI pour garder une visibilité complète sur les étapes et les délais jusqu'à obtention des actes et autorisations



Le CRI Fès-Meknès a engagé de grands chantiers de digitalisation de son offre d'accompagnement au profit des porteurs de projets, à savoir notamment :

- **Un baromètre de l'investissement** : outil digital pour suivre l'évolution des investissements au niveau Régional ;
- **Un baromètre des entreprises** : radioscopie sur la santé économique et financière des entreprises de la Région ;
- **Un E-business plan** : outil pratique et interactif pour réaliser un montage fluide des Business Plan ;
- **Un simulateur de forme juridique** : plateforme dédiée pour déposer et suivre les demandes en ligne ;
- **Un service de E-Rendez-vous** : plateforme dédiée pour la prise de rendez-vous en ligne selon les différents services du CRI ;
- **Un bureau d'ordre digital** : plateforme dédiée pour déposer et suivre les demandes en ligne ;
- **Un service de E-Réclamation / E-Conciliation** : plateforme dédiée pour déposer directement les réclamations en ligne ;
- **Un service de E-Suggestion** : Plateforme dédiée pour partager les avis et les suggestions ;
- **Un service de E-incitations** : Outil pratique pour découvrir l'ensemble des incitations pour la réalisation des projets.



CRI-Invest

Plateforme dédiée pour obtenir vos actes et autorisations liés à vos projets d'investissement



Fiches sectorielles

Fiches sectorielles détaillées par secteur, par sous-secteur et par activité au niveau de la Région



Baromètre de l'investissement

Outil pour suivre l'évolution des investissements au niveau régional



E-Business Plan

Outil pratique et interactif pour réaliser un montage fluide de votre premier Business Plan



Simulateur de la forme juridique

Plateforme dédiée pour choisir la forme juridique la plus adaptée



Baromètre des entreprises

Radioscopie sur la santé économique et financière des entreprises de la Région



E-Rendez vous

Plateforme dédiée pour la prise de rendez-vous en ligne selon les différents services du CRI



Bureau d'ordre digital

Plateforme dédiée pour déposer et suivre vos demandes en ligne



E-Réclamation / E-Conciliation

Plateforme dédiée pour déposer directement votre réclamation en ligne



E-Suggestion

Plateforme dédiée pour partager avec nous vos avis et vos suggestions



Incitations

Outil pratique pour découvrir l'ensemble des incitations pour la réalisation de votre projet

LA NOUVELLE ORGANISATION DU CRI

🕒 Nouvelle organisation construite autour du concept : SPOC « Single Point of contact »

Une organisation orientée « Investisseur » de bout en bout de son parcours en mode SPOC : Single Point Of Contact depuis la création jusqu'à l'aboutissement de son projet

Focalisée sur les activités et les missions à forte valeur ajoutée

Dotée d'une forte capacité de consolidation de l'information pertinente, fiable, exhaustive et actualisée mise au service de l'investisseur et de la Région

SPOC

- Joue un rôle d'information, de prise de rendez-vous puis d'affectation d'un chargé de dossier dédié personnellement à l'investisseur.
- Prend connaissance du projet, qualifie la ou les demandes de l'investisseur et prend attache avec les interlocuteurs internes au CRI concernés par les sollicitations de l'investisseur.
- Assure le suivi du traitement des requêtes de l'investisseur aussi bien celles traitées à l'intérieur du CRI que celles étudiées dans les autres administrations.
- Fait aboutir le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur qui sera couronné par l'obtention d'une signature d'approbation sur un acte administratif ou bien par l'obtention de l'information, du conseil, de l'accompagnement ou de l'accès au financement demandé.
- Assure un suivi post création et post autorisation de l'investisseur.



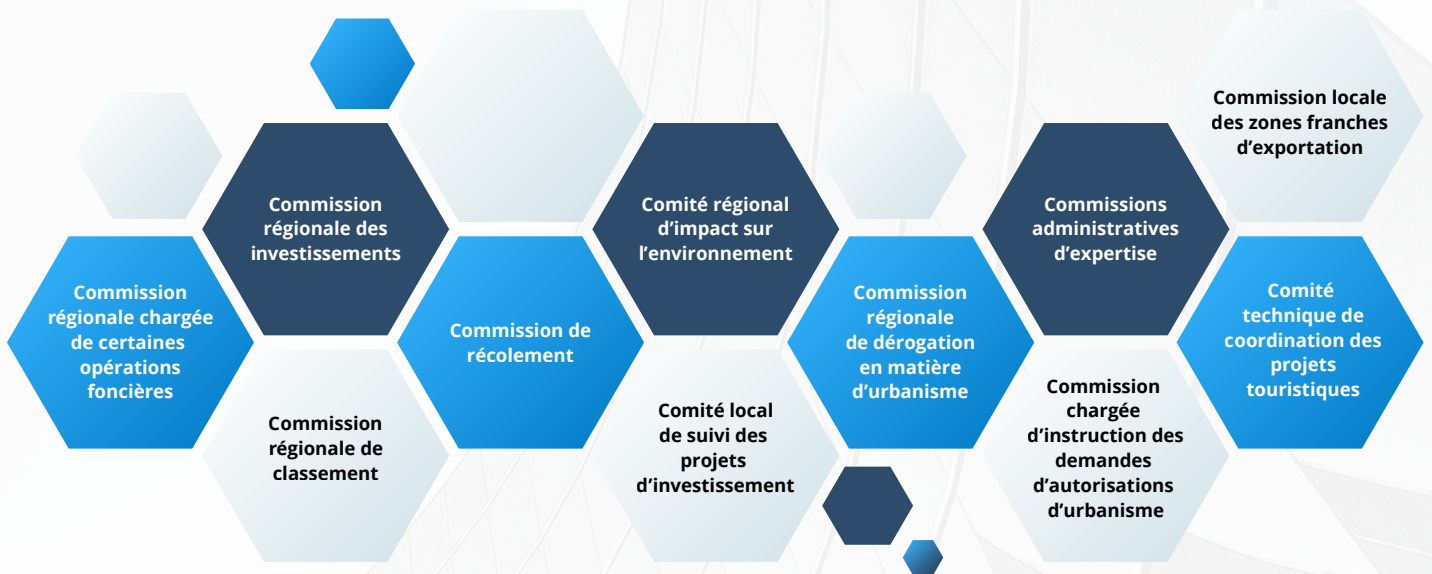
02

LA COMMISSION RÉGIONALE UNIFIÉE D'INVESTISSEMENT (CRUI)



Les procédures liées à l'investissement sont traitées dans le cadre de la CRUI conformément aux dispositions réglementaires dictées par la loi n°22.24 modifiant et complétant la loi n°47.18 portant réforme des CRI et création des commissions régionales unifiées d'investissement (CRUI).

➤ Une nouvelle commission régionale unifiée se substituant à l'ensemble des anciennes commissions territoriales intervenant dans l'investissement



➤ Une nouvelle commission régionale unifiée se substituant à l'ensemble des anciennes commissions territoriales intervenant dans l'investissement



1

Procéder à une évaluation préalable des projets d'investissement qui lui sont soumis sur les plans économique, social, environnemental et urbanistique ainsi qu'en matière de création d'emplois

2

Statuer ou donner son avis ou avis conforme, selon le cas, sur tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation des projets d'investissement

3

Examiner et émettre son avis sur les projets d'investissement présentés pour bénéficier des avantages accordés dans le cadre du système incitatif en vigueur et/ou des fonds prévus à cet effet



1. Missions de la CRUI :

Ces commissions sont présidées par le Directeur Général du CRI, avec le secrétaire général comme suppléant désigné. Désormais, les avis de la CRUI, auparavant consultatifs, deviennent contraignants. Des délais stricts sont imposés : la CRUI doit se prononcer dans un délai de 20 jours, laissant 10 jours supplémentaires à l'administration pour finaliser l'acte. Le CRI, agissant comme secrétariat de la CRUI, doit transmettre les dossiers aux membres dans un délai de deux jours et envoyer les ordres du jour cinq jours avant les réunions.

Les missions de la CRUI se présentent comme suit :

- Procéder à une évaluation préalable des projets d'investissement sur les plans économique, social, environnemental et urbanistique, ainsi que sur le plan de l'emploi et l'éligibilité au régime incitatif.
- Statuer ou donner son avis (ou avis conforme) sur tous les actes administratifs nécessaires :
 - Demandes de cession ou location de foncier domanial et fixer la valeur vénale ou locative ;
 - Demandes de VNA (vocation non agricole) ;
 - Demandes de morcellement de terrains situés à l'intérieur d'un périmètre d'irrigation ou de mise en valeur en Bour pour des projets non agricoles ;
 - Réalisation des projets dans une zone du littoral non couverte par des documents d'urbanisme ou dans des zones sensibles ;
 - Demandes d'occupation temporaire du domaine forestier ;
 - Permis de construire, des autorisations de création de lotissements, de morcellement et de création de groupes d'habitations, de permis d'habiter et des certificats de conformité ;
 - Octroi d'autorisations d'exercice dans les zones d'exportation, des activités exportatrices à caractère industriel ou commercial ainsi que des services qui y sont liés ;
 - Études d'impact sur l'environnement ;
 - Classement des établissements touristiques et des autorisations de leur exploitation ;
 - Demandes d'attribution de lots dans les ZI et les ZAE ;
 - Projets demandant avantages dans le cadre du système incitatif et/ou des fonds ainsi que sur les contrats et conventions.





2. Domaines d'interventions de la CRUI

LA COMMISSION PEUT STATUER SUR TOUTES LES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT ET CE, CONFORMÉMENT À LA Législation ET LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

01

Régime incitatif et avantages accordés par l'état

02

Domaine privé de l'Etat concernant les opérations de cession ou location des terrains

03

Vocation non agricole des terrains devant accueillir des projets d'investissement

04

Morcellement de terrains agricoles de pour la création ou l'extension d'entreprises non agricoles

05

Domaine public de l'Etat et forestier pour occupation temporaire, fixation des redevances et l'échange immobilier

06

Permis et autorisations liés à l'urbanisme pour la réalisation ou l'exploitation des projets d'investissement

07

Acceptabilité environnementale des projets d'investissement

08

Classement des établissements touristiques et autorisations de leur exploitation

09

Autorisations d'exercice, dans les zones franches d'exportation

10

Attribution de lots dans les zones industrielles et les zones d'activités économiques

3. Mode de fonctionnement de la CRUI



01

Déroulement des réunions

La Commission régionale tient ses réunions autant que de besoin et au moins une fois par semaine



03

Prise de Décision

La commission régionale prend ses décisions à la majorité de ses membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante



05

Pouvoir de substitution

Lorsque l'un des membres de la Commission refuse ou s'abstient de prendre les actes ou d'octroyer les autorisations relevant de sa compétence et ayant fait l'objet des décisions ou d'avis favorable de la commission, le Wali de région peut, après l'en avoir requis, y procéder d'office par décision motivée.

02

Délibérations

La CRUI délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres convoqués sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, les membres sont convoqués à une seconde réunion où la commission délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

04

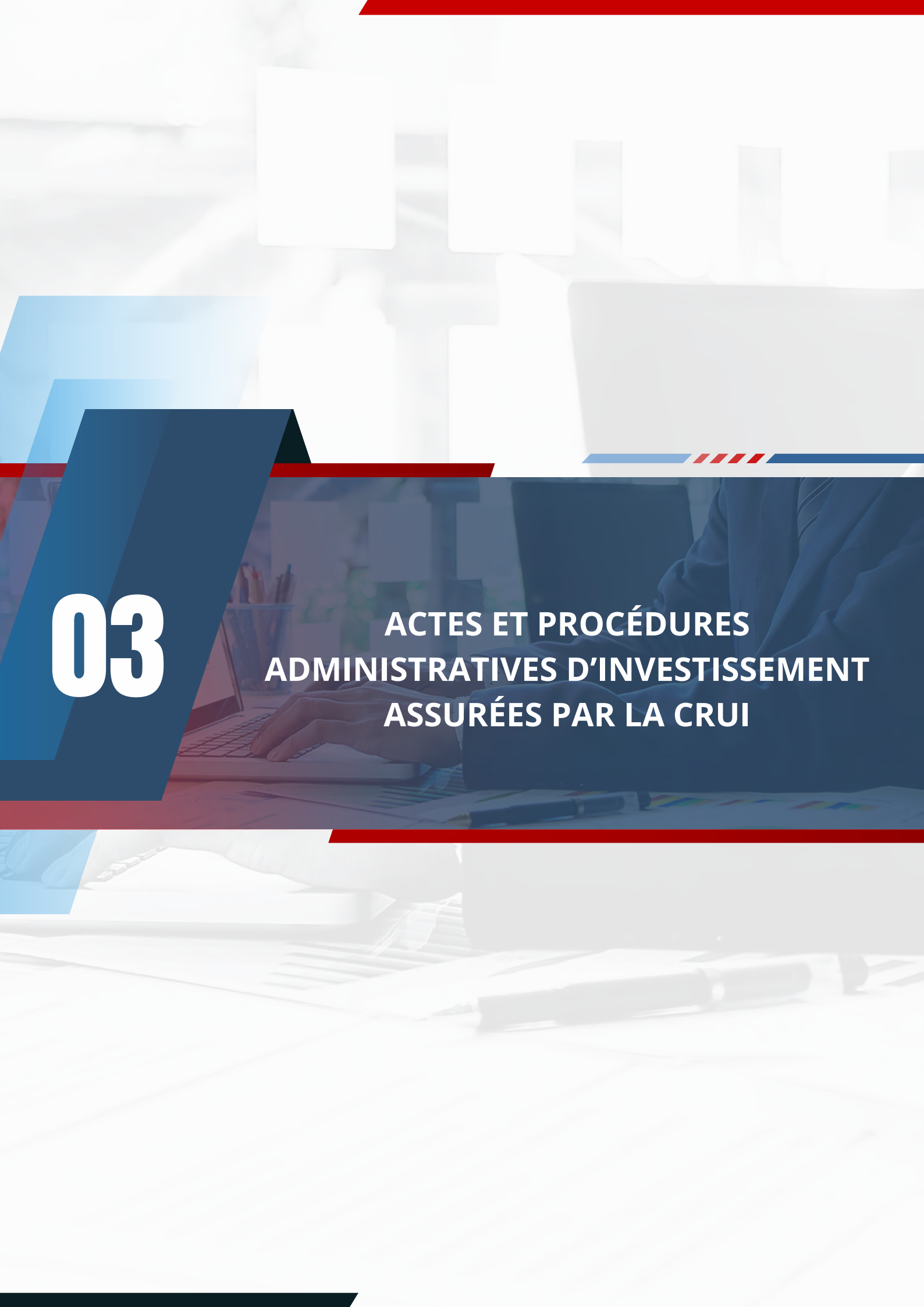
Opposabilité des décisions

Les décisions et avis de la CRUI engagent l'ensemble de ses membres et ses avis sont considérés des avis obligatoires au sens de l'article 101 de la loi organique n°113-14 relative aux communes.

06

Recours

Possibilité de recours par l'investisseur concerné, devant la Commission ministérielle de pilotage et peut préalablement introduire un recours gracieux devant le Wali de région qui statue dans un délai de 10 jours à compter de la date de sa saisine.



03

**ACTES ET PROCÉDURES
ADMINISTRATIVES D'INVESTISSEMENT
ASSURÉES PAR LA CRUI**



La CRUI doit statuer et donner son avis concernant les demandes relatives aux décisions administratives et autorisations nécessaires à la réalisation des projets d'investissements.

La CRUI fusionne et remplace l'ensemble des commissions territoriales existantes liées à l'investissement. Elle constitue ainsi le cadre unique d'évaluation, d'instruction et de traitement des dossiers d'investissement y compris pour statuer et donner un avis sur les demandes d'actes administratifs, les autorisations nécessaires à la réalisation des projets et les incitations à l'investissement.

Les procédures et les actes administratifs liés aux attributions de la Commission Régionale Unifiée des Investissements sont :

Acceptabilité des projets



Étude d'impact sur l'environnement

Cette procédure permet d'examiner l'étude d'impact sur l'environnement et de fournir à l'investisseur un avis sur l'acceptabilité environnementale de son projet d'investissement. L'avis favorable de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement est sanctionné par une attestation d'acceptabilité environnementale remise à l'investisseur sur présentation du programme de suivi et de surveillance environnementale.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel sur le site

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Étude d'impact sur l'environnement en créant un compte sur la plateforme digitale ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma



Foncier



Autorisation de cession de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale

Cette procédure permet statuer sur la cession d'un terrain relevant du domaine privé de l'Etat pour la réalisation d'un projet d'investissement. Elle se conclut par la fixation du prix de cession du terrain.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez vous référer à votre espace investisseur personnel sur le site

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure « Autorisation de cession de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale » en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Autorisation de location de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale

Cette procédure permet statuer sur la location d'un terrain relevant du domaine privé de l'Etat pour la réalisation d'un projet d'investissement. Elle se conclut par la fixation du prix de location du terrain.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure « Autorisation de cession de terrain du domaine privé de l'état y compris les terrains agricoles ou à vocation agricole et fixation de la valeur vénale » en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

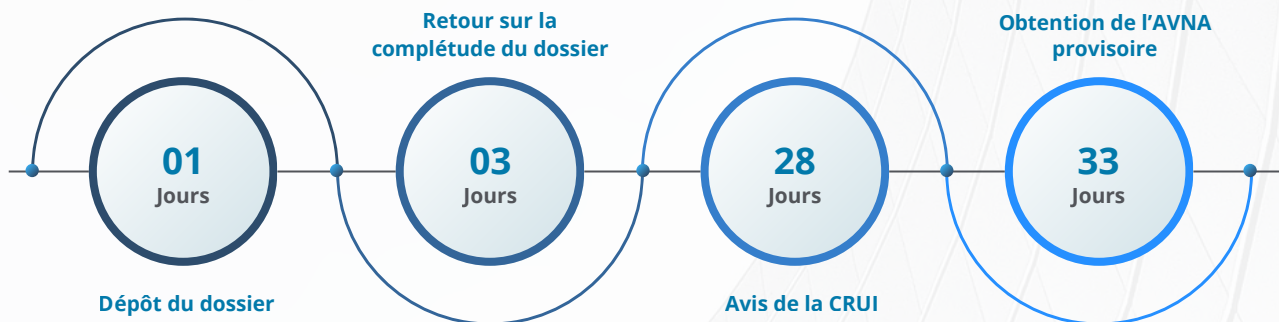


fesmeknesinvest.ma



**AVNA (Attestation de Vocation Non Agricole) provisoire**

Cette procédure permet d'octroyer une attestation de vocation non agricole provisoire à une propriété agricole ou à vocation agricole, située en totalité ou en partie à l'extérieur du périmètre urbain, pour qu'elle soit susceptible d'être cédée à une personne physique étrangère, une société par actions ou une société dont le capital est détenu en totalité ou en partie par une personne étrangère, afin de réaliser un projet d'investissement autre qu'agricole.

**Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?****Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?**

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel sur le site

www.cri-invest.ma

**Comment démarrer la procédure ?**

Vous pouvez lancer la procédure AVNA (Attestation de Vocation Non Agricole) provisoire en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

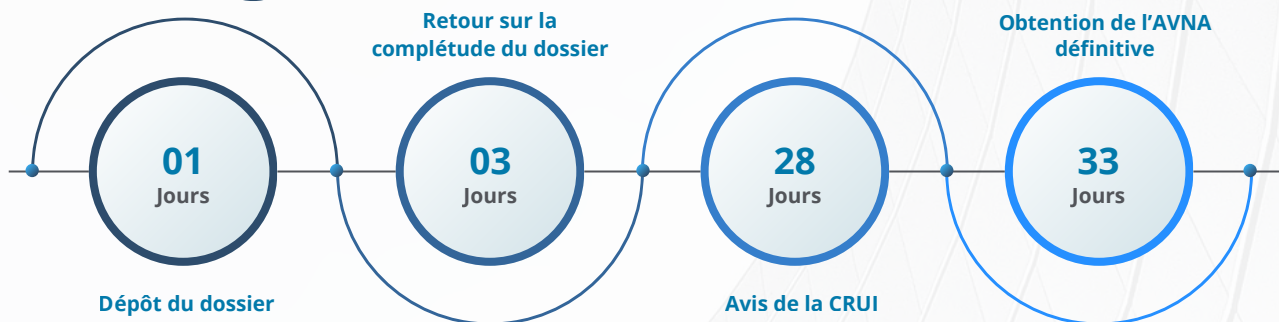


fesmeknesinvest.ma



**AVNA (Attestation de Vocation Non Agricole) définitive**

Cette procédure permet d'octroyer une attestation de vocation non agricole définitive à une propriété agricole ou à vocation agricole, située en totalité ou en partie à l'extérieur du périmètre urbain, après avoir été cédée à une personne physique étrangère, une société par actions ou une société dont le capital est détenu en totalité ou en partie par une personne étrangère, laquelle a réalisé un projet d'investissement autre qu'agricole.

**Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?****Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?**

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma

**Comment démarrer la procédure ?**

Vous pouvez lancer la procédure AVNA (Attestation de Vocation Non Agricole) définitive en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Autorisation d'occupation temporaire du domaine public et fixation de la redevance

Cette procédure permet de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (routier ou maritime) à tout requérant, qu'il soit une personne physique ou morale, projetant de réaliser un projet d'investissement. Elle se conclut par la fixation d'une redevance d'occupation.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation d'occupation temporaire du domaine public et fixation de la redevance en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



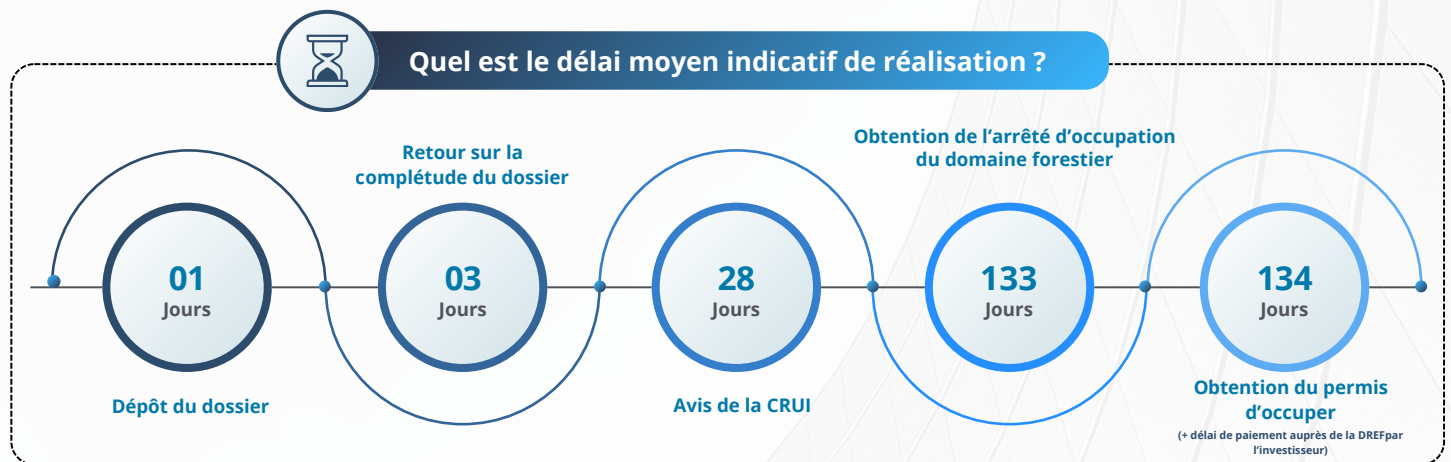


Autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier et fixation de la redevance

Cette procédure permet de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier à tout requérant, qu'il soit une personne physique ou morale, projetant de réaliser un projet d'investissement. Elle se conclut par la fixation d'une redevance d'occupation.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier et fixation de la redevance en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



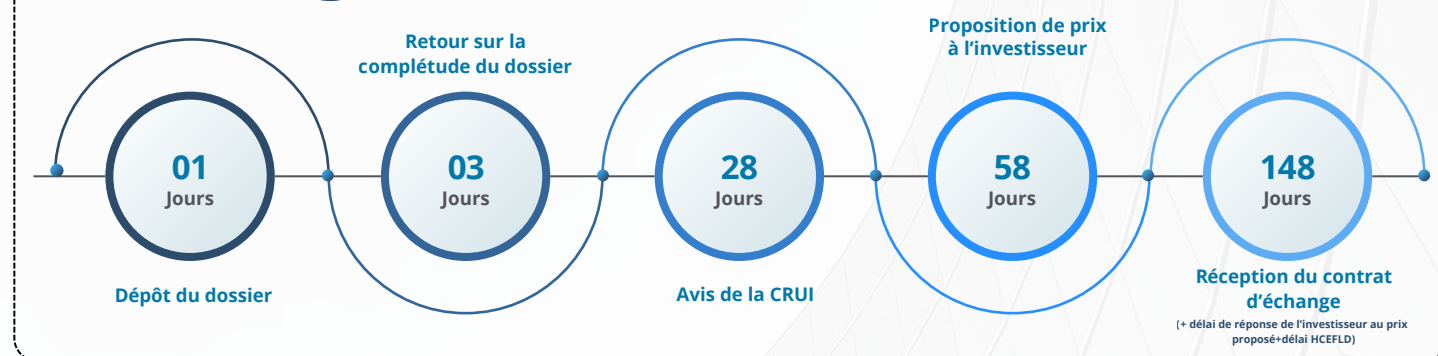


Autorisation d'échange immobilier de terrains du domaine forestier

Cette procédure permet de délivrer une autorisation d'échange immobilier à tout requérant, qu'il soit une personne physique ou morale, en vertu de laquelle un terrain présentant un intérêt imminent pour le domaine forestier est échangé avec un terrain forestier en vue de réaliser un projet d'investissement. L'échange se fait à valeurs égales ou avec soulte.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation d'échange immobilier de terrains du domaine forestier en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Attribution de lots dans les zones dédiées à l'activité économique (zone industrielle, zone d'activités économiques)

Cette procédure concerne les demandes d'attribution de lots dans les zones industrielles et les zones d'activités économiques dans les conditions et modalités fixées dans les conventions d'aménagement et de développement desdites zones. Une fois l'avis favorable de la CRUI est accordé, la décision d'attribution est délivrée par l'aménageur.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Attribution de lots dans les zones dédiées à l'activité économique (zone industrielle, zone d'activités économiques) en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Autorisations urbanistiques



Autorisation de morceler des terrains à l'intérieur d'un périmètre d'irrigation ou de mise en valeur en Bour pour la réalisation de projets non agricoles : Autorisation d'occupation temporaire du domaine forestier et fixation de la redevance

Cette procédure permet de d'autoriser un investisseur à morceler un terrain situé à l'intérieur d'un périmètre irrigué ou de mise en valeur en Bour en vue de réaliser un projet d'investissement autre qu'agricole.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation de morceler des terrains à l'intérieur d'un périmètre d'irrigation ou de mise en valeur en bour pour la réalisation de projets non agricoles en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès



Permis de construire (hors zones d'accélération industrielle)

Il s'agit d'une procédure qui autorise l'engagement de travaux de construction ou de rénovation dans un emplacement situé hors zone d'accélération industrielle, dans le cadre d'un projet d'investissement. Après l'avis favorable de la CRUI (Commission Régionale Unifiée d'Investissement), le permis de construire est délivré à l'investisseur.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Permis de construire (hors zone d'accélération industrielle) en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès



Autorisation de créer des groupes d'habitations

Il s'agit d'une procédure qui autorise la création d'un groupe d'habitations (immeubles individuels ou collectifs à usage d'habitation), dans le cadre d'un projet d'investissement. Après l'avis favorable de la CRUI (Commission Régionale Unifiée d'Investissement), l'autorisation de créer le groupe d'habitations est délivrée à l'investisseur.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation de créer des groupes d'habitations en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès



Autorisation de lotir

Il s'agit d'une procédure qui vise à autoriser le lotissement d'un terrain non situé dans une zone irriguée ou mise en valeur en Bour. Après l'avis favorable de la CRUI (Commission Régionale Unifiée d'Investissement), l'autorisation de lotir est délivrée à l'investisseur.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation de lotir en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès



Autorisation de morceler

La procédure vise à autoriser le morcellement d'un terrain non situé dans une zone irriguée ou mise en valeur en Bour. Elle est notamment nécessaire en cas d'opération de partage ou de vente partielle d'un terrain. Après l'avis favorable de la CRUI (Commission Régionale Unifiée d'Investissement), l'autorisation de morceler est délivrée à l'investisseur, pour déboucher in fine sur un titre de propriété.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation de morceler en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

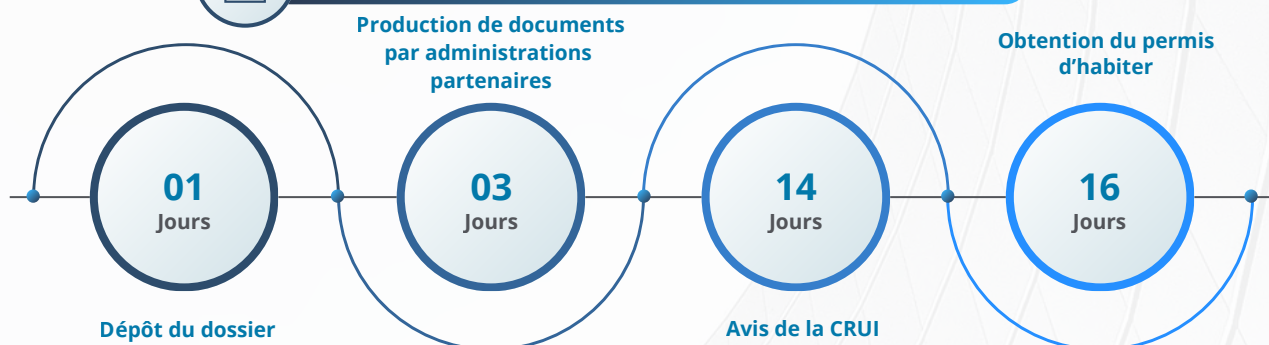


Permis d'habiter

Document délivré pour permettre l'exploitation d'un bien immobilier une fois les travaux achevés. Il sert à attester de la conformité des travaux achevés et permet de lever toute restriction d'exploitation du bien. Après l'avis favorable de la CRUI, le Permis d'habiter signé par le Président de commune est attribué à l'investisseur.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Permis d'habiter en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

fsmeknesinvest.ma

AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès



Dérogations en matière d'urbanisme

Les dérogations d'urbanisme désignent des autorisations accordées pour des projets qui ne sont pas prévus dans les documents d'urbanisme sur une zone déterminée. Ils sont accordés aux projets productifs et générateurs d'emploi ainsi qu'aux projets respectueux de l'environnement. Les exceptions en matière de dérogations concernent les terrains destinés aux équipements publics, aux espaces verts, aux voies d'aménagement, aux zones irriguées, aux zones inondables, et aux aires protégées. En cas d'avis favorable de la CRUI, le Wali signe la dérogation.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?

Production de documents
par administrations
partenaires

Obtention de la dérogation
d'urbanisme

01
Jours

Dépôt du dossier

03
Jours

28
Jours

Avis de la CRUI

33
Jours



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Dérogations en matière d'urbanisme en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma



AUTORISATIONS URBANISTIQUES



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

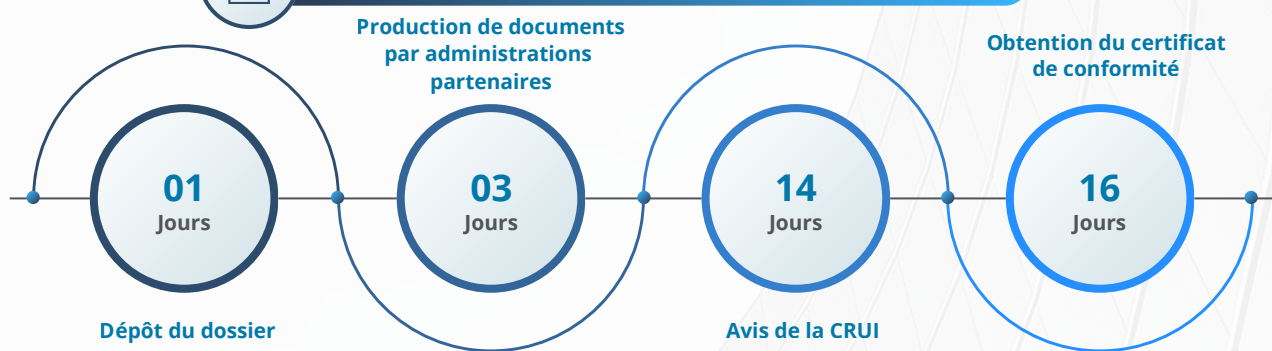


Certificat de conformité

Cette procédure permet de délivrer un certificat attestant la conformité des travaux achevés dans le cadre de la réalisation d'un projet d'investissement. Ce certificat de conformité sert à lever toute restriction d'exploitation du bien immobilier.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Permis d'habiter en créant un compte sur la plateforme

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Exploitation



Autorisation d'installation ou d'exercice d'une activité industrielle, commerciale ou de service, dans une zone d'accélération industrielle d'exportation

Cette procédure permet de délivrer l'autorisation à un investisseur pour exercer une activité exportatrice, à caractère industriel ou de service, dans une zone d'accélération industrielle d'exportation sur avis favorable de la commission régionale unifiée d'investissement. La création et la délimitation des zones d'accélération industrielles d'exportation ainsi que la nature des activités éligibles sont fixées par un acte réglementaire.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation d'installation ou d'exercice d'une activité industrielle, commerciale ou de service, dans une zone d'accélération industrielle d'exportation en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma



fesmeknesinvest.ma





Classement provisoire et Autorisation d'exploitation des établissements d'hébergement touristique

Classement technique provisoire d'un établissement touristique selon les dispositions de la loi 61-00 et ses textes d'application.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Classement technique provisoire d'un établissement touristique en créant un compte sur la plateforme

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma

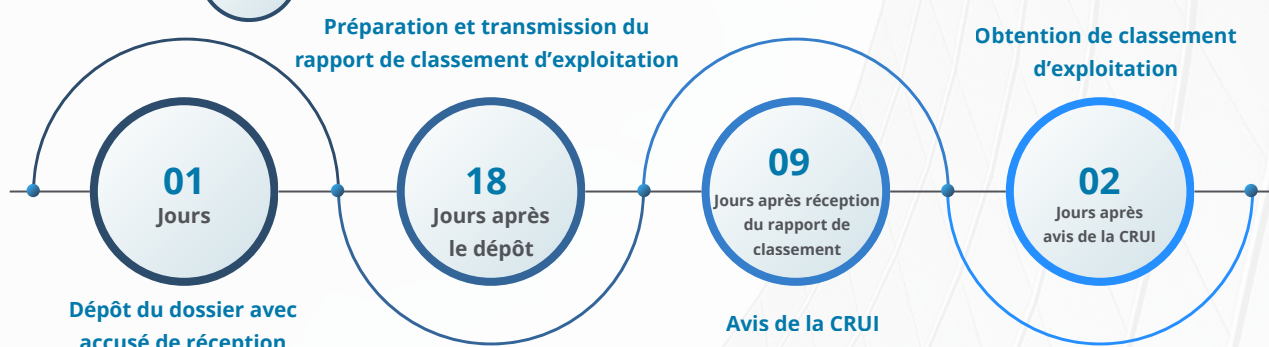


Classement d'exploitation des établissements d'hébergement touristique

Tout établissement d'hébergement touristique ayant obtenu l'autorisation d'exploitation doit faire l'objet d'un classement d'exploitation. L'exploitant de l'établissement d'hébergement touristique est tenu de notifier l'ouverture de son établissement au public dans les 60 jours qui suivent cette ouverture.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Classement d'exploitation d'un établissement touristique en créant un compte sur la plateforme

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma

Renouvellement du classement d'exploitation des établissements d'hébergement touristique

Cette procédure est valable pour: 1- Le reclassement des établissements touristiques dans un délai de 24 mois suite à l'entrée en vigueur de la loi n°80-14, 2-le renouvellement du classement d'exploitation des établissements touristique dont la demande doit être déposée 3 mois avant l'expiration de la durée de validité du dernier classement attribué.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Renouvellement du classement d'exploitation des établissements d'hébergement touristique en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma

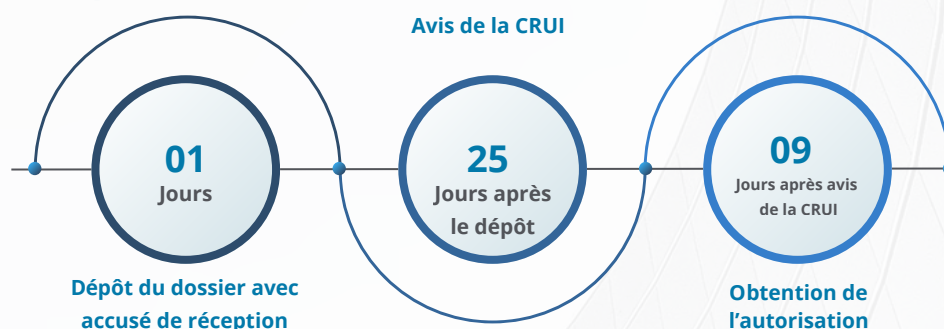


Autorisation d'exploitation d'une résidence immobilière adossée à un établissement d'hébergement touristique

Cette procédure permet de délivrer l'autorisation d'exploitation d'une résidence immobilière adossée à un hôtel 5 étoiles ou luxe . L'exploitant est tenu d'exploiter la résidence dans un niveau de qualité de service équivalent à celui de l'établissement auquel elle est adossée.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Autorisation d'exploitation d'une résidence immobilière adossée à un établissement d'hébergement touristique en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma

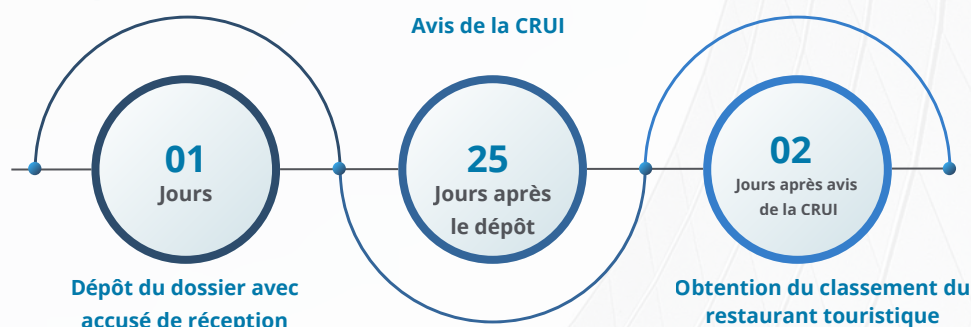


Classement d'un restaurant touristique

Tout établissement d'hébergement touristique ayant obtenu l'autorisation d'exploitation doit faire l'objet d'un classement d'exploitation. L'exploitant de l'établissement d'hébergement touristique est tenu de notifier l'ouverture de son établissement au public dans les 60 jours qui suivent cette ouverture.



Quel est le délai moyen indicatif de réalisation ?



Quelles pièces sont nécessaires à la constitution du dossier ?

Pour la liste exacte des pièces, veuillez-vous référer à votre espace investisseur personnel.

www.cri-invest.ma



Comment démarrer la procédure ?

Vous pouvez lancer la procédure Classement d'un restaurant touristique en créant un compte sur notre plateforme ou en vous adressant directement à nos conseillers.

www.cri-invest.ma

fesmeknesinvest.ma



FICHE PROJET

➤ UNITÉ DE MISE EN BOUTEILLE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour le projet de mise en bouteille des eaux.

Indicateurs	Montant d'investissement moyen	Nombre d'emploi moyen	Superficie moyenne
	100 Mdh	100	8000 m ² couverte

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Autorisation pour une concession de mise en bouteille	L'Agence du Bassin Hydraulique	Non	ABH	En parallèle avec le permis de construire
02	Autorisation d'exploitation et de commercialisation de l'eau de source gazeuse, eau de source, eau minérale naturelle	La Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladie	Non	DELM	En parallèle avec le permis de construire
03	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
04	Etude technique des accès	Direction Provinciale de l'Equiptement et de l'Eau	Non	DPEE (RP et RR) Ou DREE (RN et voies express)	En parallèle avec le permis de construire (pour les projets situés sur des voies classées)
05	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	Direction Provinciale de l'Equiptement	Non	DREE	En parallèle avec le permis de construire (pour les projets situés sur des voies classées)
06	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—

UNITÉ DE MISE EN BOUTEILLE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
07	Autorisation d'exploitation	La Commune	Non	Président de la Commune	
08	Autorisation sur le plan sanitaire	Dépôt physique à l'ONSSA	Non	ONSSA	Pour les eaux aromatisées et gazeuses
09	Agrément Sanitaire de l'Unité de Production d'Eau Minérale Naturelle, d'Eau de Source et d'Eau de Table	La Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladie	Non	DELM	Pour l'eau de table elle est soumise à l'agrément et non à l'autorisation d'exploitation

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

BET

Bureau d'étude

EIE

Etude d'impact sur l'environnement

DRE

Direction Régionale de l'Environnement

DPEE

Direction Provinciale de l'Equipeement et de l'Eau

DREE

Direction Régionale de l'Equipeement et de l'Eau

MTE

Ministère de la Transition Energétique

DRTE

Direction Régionale la Transition Energétique

ABH

Agence du Bassin Hydraulique

DELM

Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladie

ONSSA

Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaire

CPF

Comité de Programmation et Finances

CA

Conseil d'Administration

MS

Ministère de la Santé

DELM

Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies

UNITÉ DE MISE EN BOUTEILLE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'investissement de la Région Fès-Meknès

DHM

Division de l'Hygiène du Milieu

SHA

·Service de l'Hygiène
Alimentaire

DS

·Délégation de la Santé

LRSP

Laboratoire Régional de la
Santé publique

INH

Institut National d'Hygiène

DRC

Direction de la Réglementation
et du Contentieux

CNRP

Centre National de
Radioprotection

RP

Route Provinciale

RR

Route Régionale

RN

·Route Nationale

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes
- Dahir n°1-16-113 du 6 kaada 1437 (10 Aout 2016) portant promulgation de la loi n°36-15 relative à l'eau

Décrets :

- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Décret N° 2-97-414 du 6 Chaoual 1418 (4 Février 1998) relatif aux modalités de fixation et de recouvrement de la redevance pour l'utilisation de l'eau du domaine public hydraulique.
- Décret n° 2.07.96 du 16 janvier 2009 définissant la procédure d'octroi des autorisations et de concession d'utilisation du Domaine Public Hydraulique.

Arrêtés :

- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.
- Arrêté viziriel du 3 février 1953 (18 jourmada I 1372) pris pour l'application du dahir du 20 mars 1951 (12 jourmada II 1370) portant réglementation de l'exploitation et de la vente des eaux minérales naturelles et des eaux dites "de source" ou "de table", et de la vente des eaux minérales importées
- Arrêté viziriel du 28 avril 1933 relatif à l'exploitation de l'unité pour la production des eaux minérales naturelles, eaux de sources ou eaux de table

Circulaires :

- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°398 du 28 mars 1996 relative au champ d'application du permis de construire dans le milieu rural et ses conditions d'octroi
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation pour une concession de mise en bouteille	
1. Demande de concession signée en deux exemplaires (sur imprimé) précisant : - L'identité et l'adresse du demandeur et, le cas échéant, celles de toute autre personne dûment habilitée à le représenter ; - Le volume d'eau moyen annuel, le débit horaire maximal projetés et l'usage prévu de l'eau ou, le cas échéant, de la portion du domaine public hydraulique concernée ; - La localisation de l'ouvrage ou de l'installation de captage, de la portion du domaine public hydraulique objet de la demande, ainsi que les profondeurs probables des puits et/ou forages projetés fixées ; - Le lieu de rejet des eaux polluées, leur volume, leur qualité et leurs caractéristiques générales et leur mode de traitement, lorsque le demandeur devra rejeter des eaux polluées.	Pétitionnaire
2. Acte par lequel le demandeur justifie de la libre disposition des parcelles de terrain sur lesquelles les ouvrages ou installations de prélèvement d'eau doivent être réalisés (2 copies)	Pétitionnaire
3. Copies de la CIN de la personne signataire de la demande légalisée (représentant de la Sté)	Pétitionnaire
4. Statuts de la société, RC, Pouvoirs	Comptable
5. Levé topographique (rayon d'un km) de la parcelle du terrain sur laquelle le projet sera réalisé (2 copies)	Topographe
6. Fiche technique du projet (2 copies)	BET
Après l'avis favorable qui suit l'enquête publique, le demandeur est appelé à compléter le dossier en vue de sa présentation au Comité Programmation et Finances (CPF) par les éléments suivants :	
1. Dossier juridique de la Société (registre de commerce, pouvoirs, ...)	Comptable
2. Plan de financement (business plan) de la société relative au projet	Comptable
3. Rapport technique sur le projet tout entier et sur les ressources en eau à utiliser	BET
4. Etude d'impact du milieu environnant sur le projet	BET
5. Attestation de la capacité financière pour réaliser le projet ;	Banque
6. Etude de protection contre les inondations avec les travaux à réaliser pour les projets présentant un risque d'inondations.	BET

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation d'exploitation et de commercialisation de l'eau de source et de l'eau minérale	
1. Demande d'autorisation	Pétitionnaire
2. Une copie du contrat de concession	ABH
3. Une copie de la carte à l'échelle 1/25 000 ou 1/200 000 avec un dessin à l'échelle 1/500 identifiant l'emplacement de la source	BET
4. Modèle d'étiquette comprenant toutes les données relatives à l'eau ;	BET
5. Engagement à réaliser les travaux liés au domaine thermique et à la propreté générale qui seront précisés dans la décision d'autorisation ;	Pétitionnaire
6. Engagement de ne réaliser aucune opération qui modifierait la nature ou la composition de l'eau ;	Pétitionnaire
7. Engagement de remplir immédiatement l'eau sur place en dehors du point de collecte, accompagné d'un document précisant les modalités de remplissage	Pétitionnaire
8. Etude hydrogéologique définissant la délimitation de la protection de la source	BET
9. Procès-verbal du Centre National de Radioprotection détermine le niveau de composants radioactifs (la proportion de l'élément radioactif) dans l'eau ;	BET
10. Rapport du laboratoire de l'Institut national de la santé comprend les résultats des analyses microbiologiques et physicochimiques.	BET
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577 *	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculés	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte

Documents	Elaboré par
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieur à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, *	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ; *	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ; *	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m ² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple de constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquittement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Etude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la province	BET
2. Plan de masse du projet	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe)	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet)	BET
5. Plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS)	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000)	BET

Documents	Elaboré par
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100)	BET
8. Plan de contenance	BET
9. Plan d'assainissement et de signalisation	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet	BET
11. Rapport justificatif et explicatif	BET
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le numéro du RC et le nom du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La situation du projet ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé *	Pétitionnaire

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux *	Architecte
Acte demandé : Autorisation d'exploitation	
1. Plan d'établissement approuvé par la commune	Pétitionnaire
2. Certificat de conformité	Commune
3. Demande d'autorisation sur la plateforme ROKHAS contenant : - Copie de la CIN du porteur du projet - Copie de la propriété du local ou contrat de bail	Pétitionnaire
Acte demandé : Autorisation sur le plan sanitaire pour les eaux aromatisées et gazeuses	
1. Partie administrative du dossier :	
• Copie CIN du demandeur	Pétitionnaire
• Copie CIN de la personne chargée du dossier administratif	BET
• Copie du document justifiant les pouvoirs du chargé du dossier	BET
• Copie du statut de la société (cas PM)	Comptable
• Copie du certificat d'inscription au RC	Comptable
• Copie de l'autorisation de construire ou d'exercice	Commune
• Document justificatif de l'adresse du local	Pétitionnaire
2. Partie technique :	
Plan de situation (Echelle 1/1000)	BET

Documents	Elaboré par
Plan d'ensemble du local objet de la demande (Echelle de 1/100 à 1/300), précisant son lieu d'implantation, sa situation, ses délimitations, la disposition et le dimensionnement des espaces de travail et des lieux d'entreposage, les circuits d'arrivée d'eau potable et d'évacuation des eaux résiduaires, l'emplacement des locaux à usage du personnel et des sanitaires ainsi que des équipements et des points d'eau. Ces plans doivent indiquer le cheminement des produits, les sens de déplacement du personnel et les circuits d'évacuation des déchets ;	Architecte
3. Fiche technique qui : - Indique la nature de l'activité exercée ; - Décrit le site d'implantation et sa viabilisation : - Eau potable, - Electricité, - Assainissement ; - Donne la superficie : - Totale ; - Couverte du local concerné ; - Décrit du point de vue sanitaire : - Les locaux : Bâtiments, conceptions, installations sanitaires - Les équipements : Liste et description du matériel utilisé (Nature du matériel, matériaux de fabrication, capacité de traitement, fiche technique ou descriptive), joindre certificats d'alimentarité pour les conduites et tuyauteries) - Les conditions de fonctionnement - Planification du travail - Effectif du personnel - Activité à caractère saisonnier ou non - Mentionne la catégorie des produits et leur dénomination commerciale ; (joindre spécimen d'étiquettes et fiches techniques dans le cas des activités de conditionnement/fabrication)) - Indique la liste des matières premières et des ingrédients avec leur description et leur provenance ; (engagement d'approvisionnement exclusivement auprès d'établissements autorisés ou agréés par l'ONSSA ou qui tiennent un Registre d'entretien et gestion produits primaires prévu l'arrêté 1129-13) - Liste les matériaux de conditionnement et d'emballage ; (joindre certificats d'alimentarité) - Indique les diagrammes détaillés de production avec description des étapes de la production - Donne les capacités de production (journalière et/ou annuelle) et stockage ; - Mentionne, le cas échéant, les moyens de transport utilisés ; - Liste et description des contrôles de la réception jusqu'à expédition	BET
4. Manuel de procédure contenant les procédures suivantes : - Engagement de la direction - Procédure Hygiène du personnel détaillant les parties suivantes : Hygiène, formation du Personnel, santé des employés - Procédure Nettoyage & Désinfection contenant les parties suivantes : - Plan de nettoyage des locaux - Plan de nettoyage des équipements (joindre autorisation ONSSA pour produits de nettoyage et désinfection du matériel en contact avec les produits alimentaires) - Plan de nettoyage des moyens de transport - Fiches de suivi - Fiche de contrôle de l'efficacité des plans de nettoyage (cas de la production) - Procédure gestion des déchets - Procédure de lutte contre les nuisibles : - Programme du traitement	

UNITÉ DE MISE EN BOUTEILLE

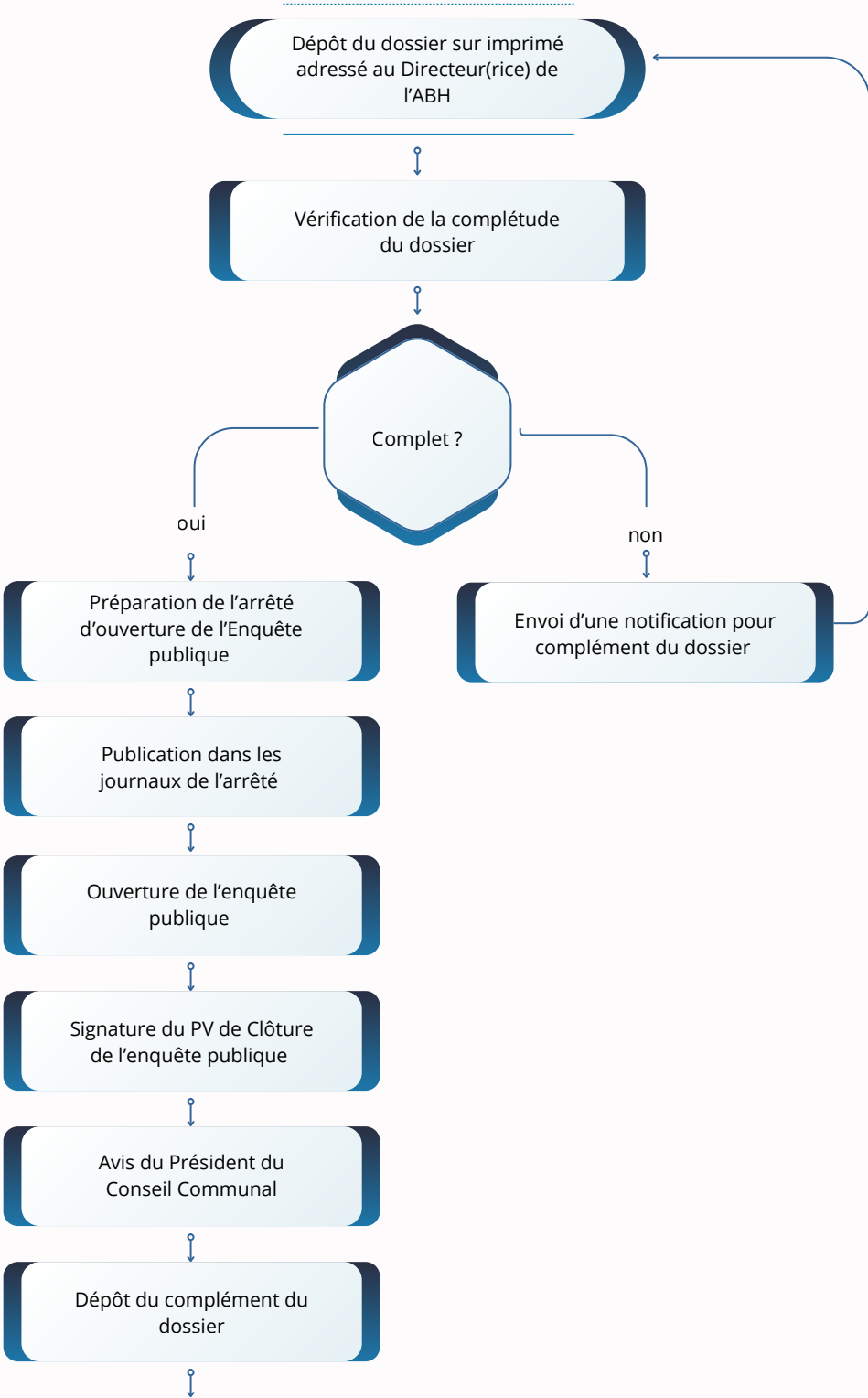


المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
 المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
 Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

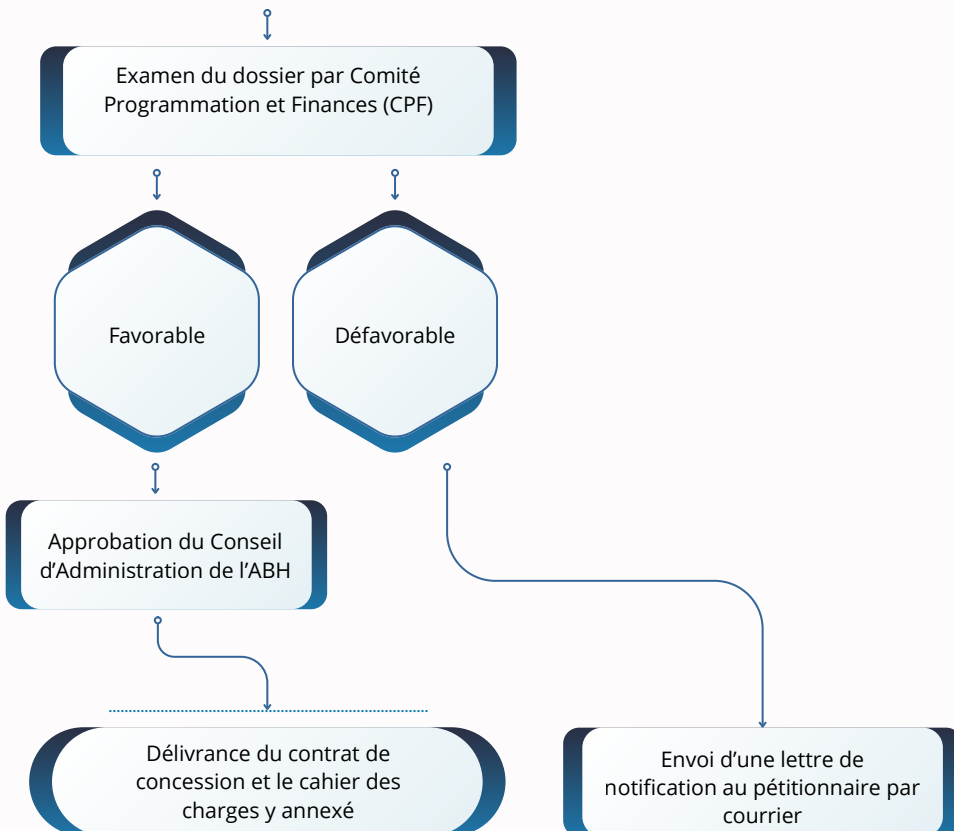
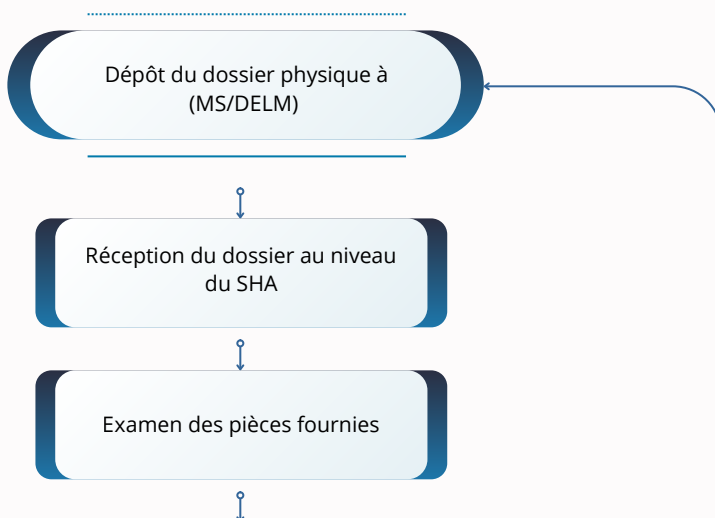
Documents	Elaboré par
Plan des appâts Copie AMM produit Fiche technique produit Copie contrat avec l'organisme prestataire (le cas échéant) Rapport détaillant les constats et les traitements Fiche de suivi - Procédure de maintenance des équipements : Programme d'entretien préventif des équipements (lubrifiants à caractère alimentaire) Programme d'étalonnage des instruments de mesure (joindre certificat d'étalonnage) - Procédure de traçabilité De l'amont à l'aval Fiche de production (traçabilité des ingrédients et MP) - Procédure de Rappel et gestion des produits non conformes : Procédure de rappel/retrait et notification aux services de l'ONSSA Procédure de gestion des non-conformités Procédure destruction des produits non conformes <i>Procédure de traitement des plaintes et réclamations</i>	
Acte demandé : Agrément Sanitaire	
1. Demande écrite relative à l'agrément sanitaire de l'unité de production d'eau minérale naturelle, d'eau de source ou d'eau de table	Pétitionnaire
2. Une autorisation délivrée par les collectivités territoriales conformément à l'arrêté ministériel du 28 avril 1933 relatif à l'exploitation de l'unité de production d'eau minérale naturelle, eau de source ou eau de table	Commune
3. Schéma des procédés de production et type de traitement des eaux	BET
4. Un modèle d'étiquette pour la commercialisation au Maroc qui comprend les informations nécessaires en arabe, y compris l'enseigne commerciale de l'eau	BET
5. Engagement à faire le plein d'eau sur place	Pétitionnaire
6. Une fiche technique sur les ressources disponibles pour assurer le suivi et l'autocontrôle de la salubrité et de la qualité des eaux minérales naturelles, de source ou de table produites.	BET

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

2.1 Logigrammes (1/12)

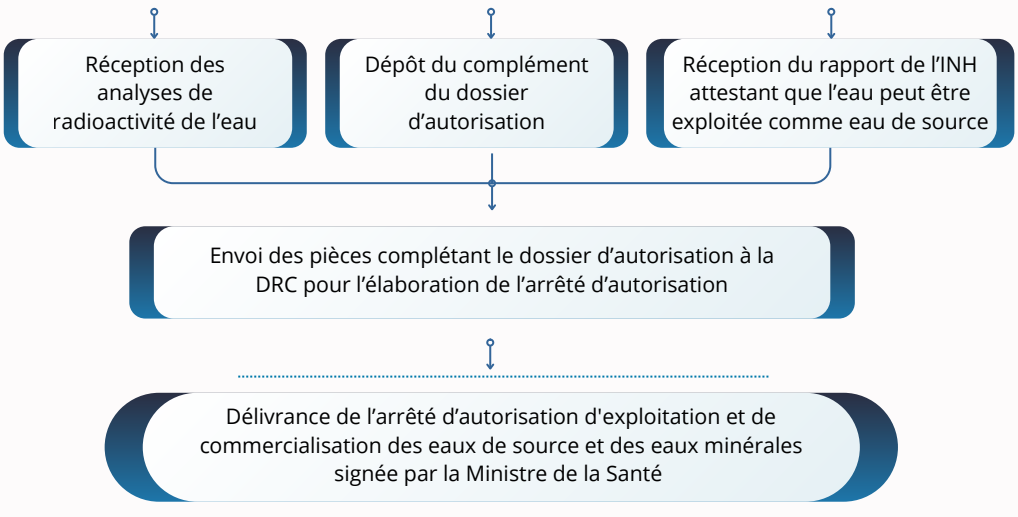
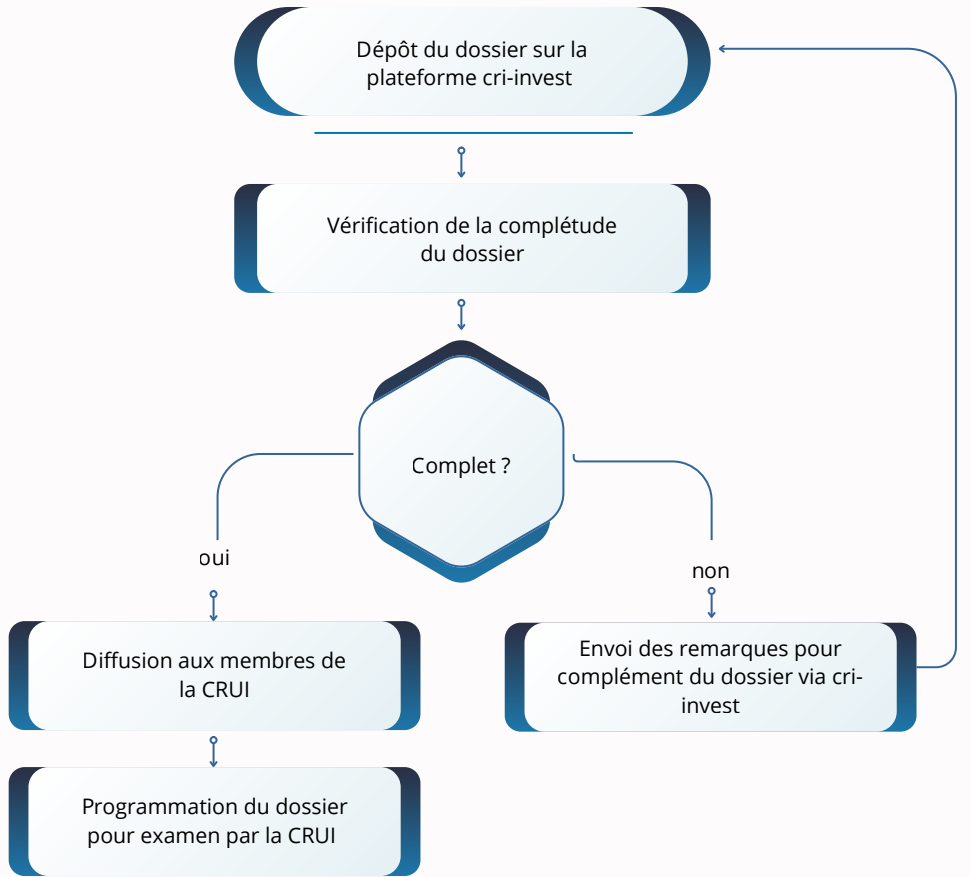
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation de concession pour une mise en bouteille		
 <pre> graph TD A([Dépôt du dossier sur imprimé adressé au Directeur(rice) de l'ABH]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'Enquête publique] C -- non --> E[Envoi d'une notification pour complément du dossier] E --> A D --> F[Publication dans les journaux de l'arrêté] F --> G[Ouverture de l'enquête publique] G --> H[Signature du PV de Clôture de l'enquête publique] H --> I[Avis du Président du Conseil Communal] I --> J[Dépôt du complément du dossier] J --> A </pre>	Pétitionnaire Services de l'ABH Services de l'ABH Directeur de l'ABH Autorité locale Commission spéciale de l'EP Président du Conseil Communal Pétitionnaire	10j 15 j avant l'EP 30j 5j 10j

2.1 Logigrammes (2/12)

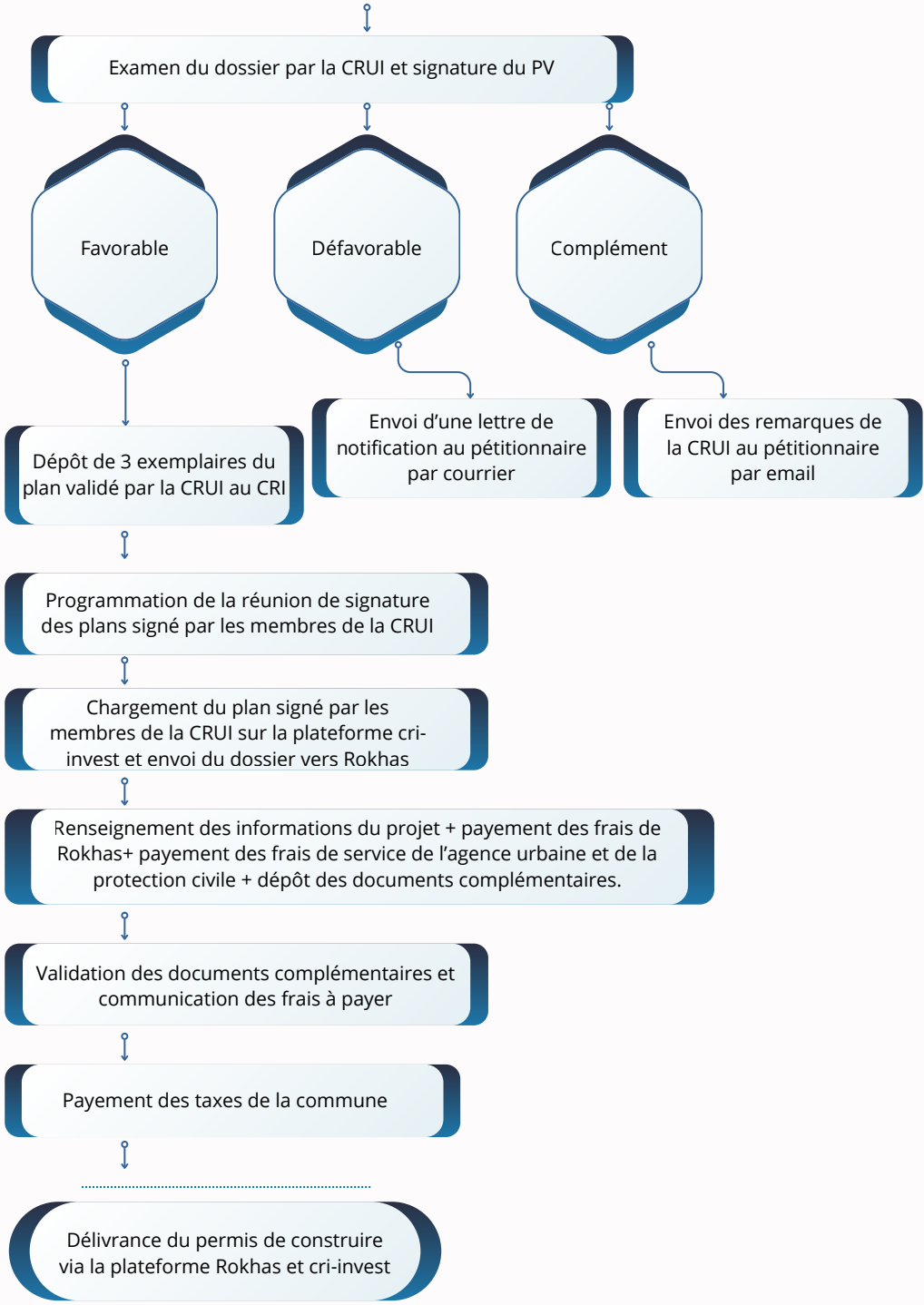
Etape	Acteur	Délai
 <pre> graph TD A[Examen du dossier par Comité Programmation et Finances (CPF)] --> B{Favorable} A --> C{Défavorable} B --> D[Approbation du Conseil d'Administration de l'ABH] C --> E[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] D --> F[Délivrance du contrat de concession et le cahier des charges y annexé] </pre>	Aménageur Conseiller CRI CA de l'ABH Services de l'ABH	5 J 0 J --- 15 j
Acte demandé : Autorisation d'exploitation et de commercialisation		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier physique à (MS/DELM)] --> B[Réception du dossier au niveau du SHA] B --> C[Examen des pièces fournies] </pre>	Pétitionnaire SHA SHA	1J 1J

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'exploitation et de commercialisation		
<pre> graph TD Start(()) --> Complément{{Complément}} Complément -- oui --> Mission[Mission au niveau de la source pour évaluer des conditions d'hygiène et environnementales] Complément -- non --> Notification[Envoi d'une notification pour complément du dossier] Notification --> Complément Mission --> Conditions{{Les conditions d'hygiène et environnementales sont satisfaisantes}} Conditions -- non --> Refus[Refus de l'autorisation] Conditions -- oui --> Copie[Envoi d'une copie du dossier à la DRC, à l'INH, au CNRP et à l'agence du bassin hydraulique concernée pour le suivi du dossier] Copie --> SuiviINH[L'INH assure un suivi mensuel de la qualité des eaux durant une année (chimique et microbiologique)] SuiviINH -- oui --> SuiviDELM[Le DELM assure avec le promoteur le suivi pour compléter son dossier d'autorisation et assure le suivi du dossier avec l'INH, la DRC, le CNRP et l'agence du bassin hydraulique] SuiviINH -- non --> SuiviINH SuiviDELM --> End(()) </pre>	SHA SHA	15 J 6 J
	SHA	15 J
	SHA	12 J

2.1 Logigrammes (4/12)

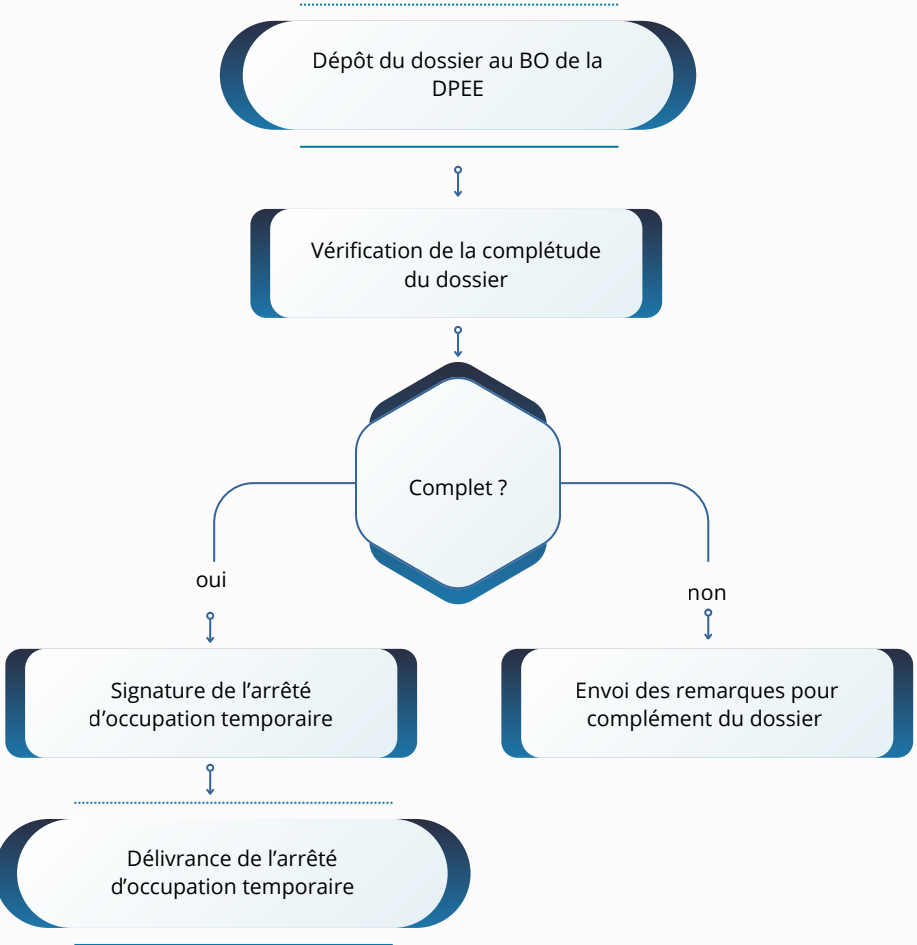
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'exploitation et de commercialisation		
 <pre> graph TD A[Réception des analyses de radioactivité de l'eau] --> C[Envoi des pièces complétant le dossier d'autorisation à la DRC pour l'élaboration de l'arrêté d'autorisation] B[Dépôt du complément du dossier d'autorisation] --> C D[Réception du rapport de l'INH attestant que l'eau peut être exploitée comme eau de source] --> C C --> E[Délivrance de l'arrêté d'autorisation d'exploitation et de commercialisation des eaux de source et des eaux minérales signée par la Ministre de la Santé] </pre>	SHA SHA Service DRC	
Acte demandé : Permis de Construire		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] </pre>	Architecte Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI	2J 0J 15J

2.1 Logigrammes (5/12)

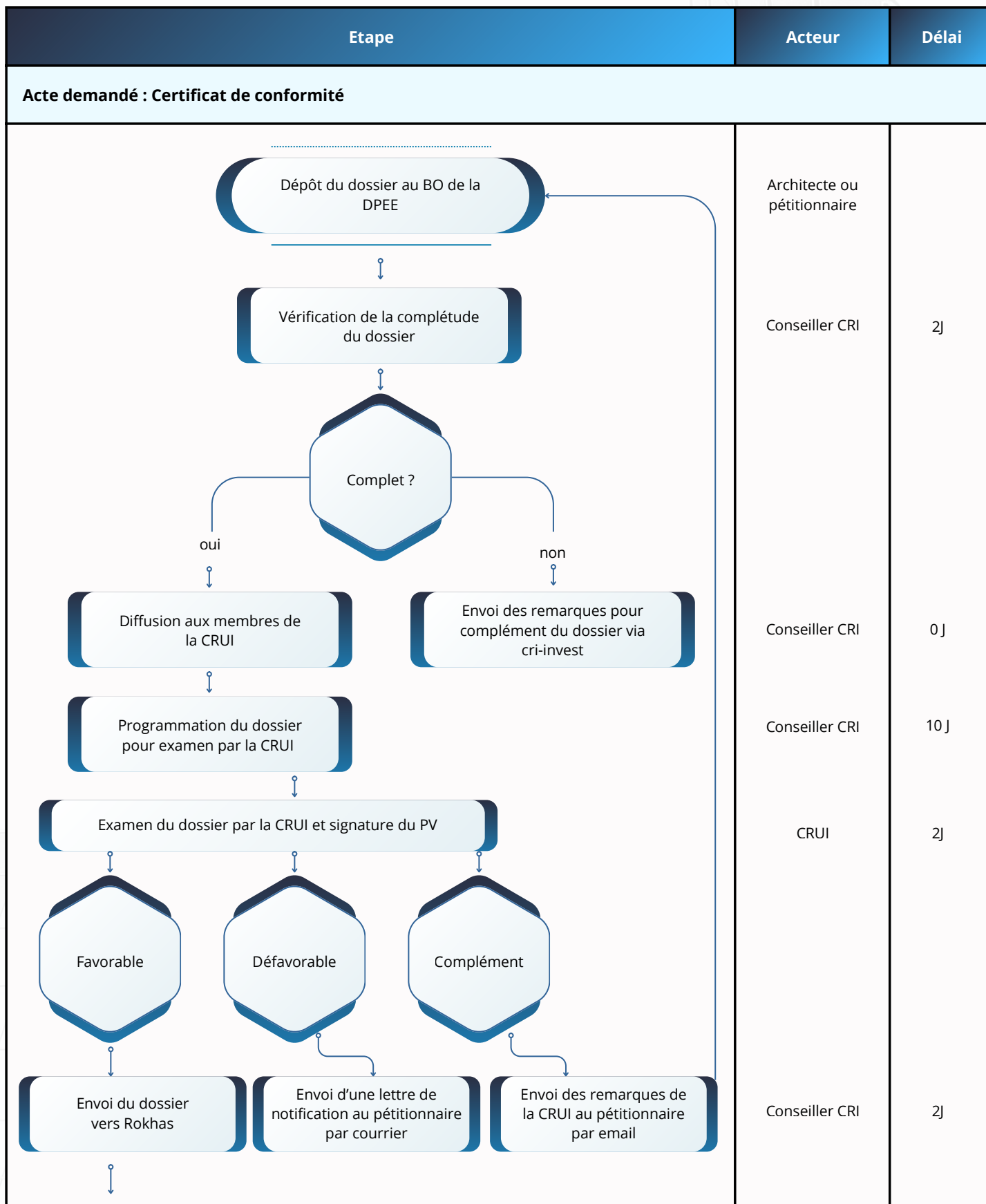
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de Construire		
	Pétitionnaire Conseiller CRI Architecte CRUI Architecte / pétitionnaire Services de la Commune Pétitionnaire Commune	2J 3J 10J 30J 3J 15J 3J

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude technique des accès		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B{RP et RR} A --> C{RN et voie express} B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F F --> G[Signature du rapport] G --> H[Examen du dossier] H --> I{Favorable} H --> J{Défavorable} H --> K{Complément} I --> L[] J --> M[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] K --> N[Envoi des remarques à satisfaire au pétitionnaire par courrier] N --> H </pre>	BET DPEE Services de DPEE ou DREE Directeur Provincial ou Directeur Régional de Equipement et de l'Eau Services de DPEE ou DREE Services de la DPEE	

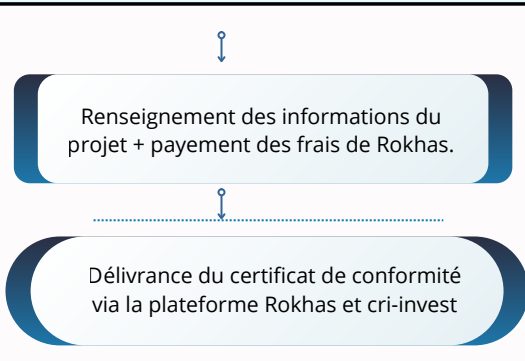
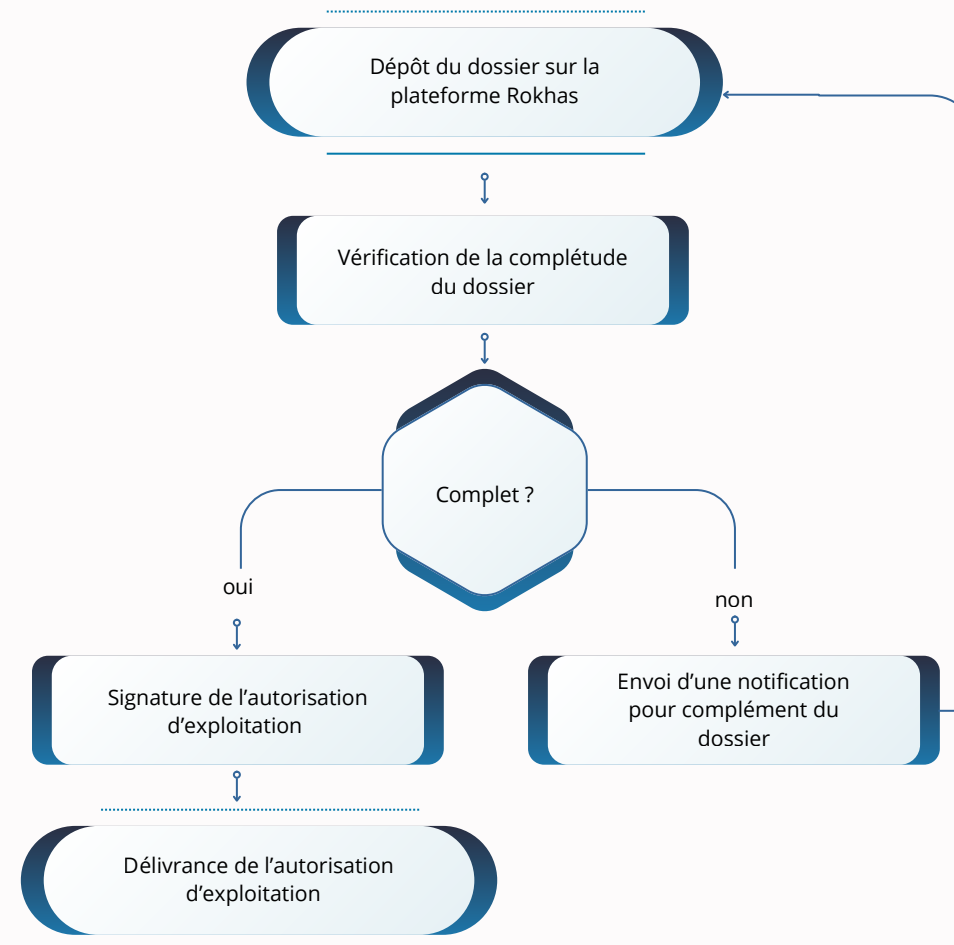
2.1 Logigrammes (7/12)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude technique des accès		
 <pre> graph TD A([Dépôt du dossier à la commune]) --> B([Dépôt du complément du dossier]) B --> A </pre>	BET Services de la DPEE	
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
 <pre> graph TD A([Dépôt du dossier au BO de la DPEE]) --> B([Vérification de la complétude du dossier]) B --> C{Complet ?} C -- oui --> D([Signature de l'arrêté d'occupation temporaire]) C -- non --> E([Envoi des remarques pour complément du dossier]) D --> F([Délivrance de l'arrêté d'occupation temporaire]) </pre>	BET Services de la DPEE Services de la DPEE Directeur Provincial de Equipement et de l'Eau Services de la DPEE	

2.1 Logigrammes (8/12)



2.1 Logigrammes (9/12)

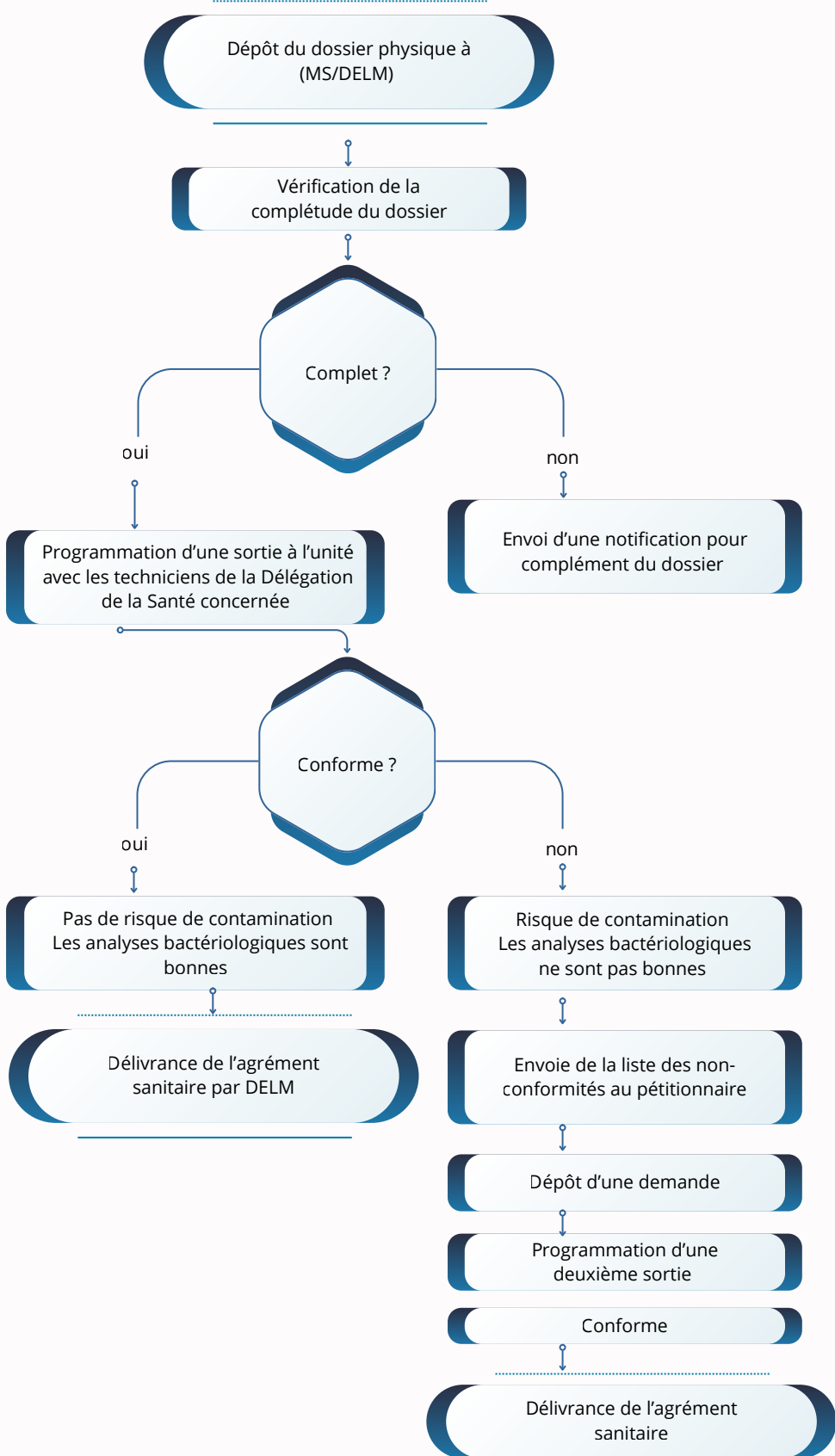
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Certificat de conformité		
 <pre> graph TD A[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas.] --> B[Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>	Architecte ou pétitionnaire	
	Commune	3J
Acte demandé : Autorisation d'exploitation		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme Rokhas] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet?} C -- oui --> D[Signature de l'autorisation d'exploitation] C -- non --> E[Envoi d'une notification pour complément du dossier] E --> A D --> F[Délivrance de l'autorisation d'exploitation] </pre>	Pétitionnaire	
	Commune	
	Commune	
	Commune	Ne doit pas dépasser les 30 J

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation sur le plan sanitaire pour les eaux aromatisées et gazeuses		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier physique à l'ONSSA]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Récépissé de dépôt] C -- non --> E[Envoi d'une notification pour complément du dossier] D --> F[Programmation d'une visite sanitaire] F --> G{Conforme ?} G -- oui --> H([Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire]) G -- non --> I[Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire] E --> A I --> A </pre>	Architecte ou pétitionnaire ONSSA ONSSA ONSSA ONSSA	0J 0J 30 J 0J

2.1 Logigrammes (11/12)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation sur le plan sanitaire pour les eaux aromatisées et gazeuses		
↓ Visites sanitaires régulières de contrôle après l'obtention de l'autorisation ↓ Envoie de la liste des non-conformités au pétitionnaire ↓ Dépôt d'une demande ↓ Programmation d'une deuxième visite sanitaire ↓ Conforme ? oui non Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire Rejet du dossier et nécessité de redéposer un nouveau dossier	Architecte ou pétitionnaire ONSSA ONSSA ONSSA ONSSA	0J 0J 30J

2.1 Logigrammes (12/12)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Agrément Sanitaire		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier physique à (MS/DELM)] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Programmation d'une sortie à l'unité avec les techniciens de la Délégation de la Santé concernée] C -- non --> E[Envoi d'une notification pour complément du dossier] D --> F{Conforme ?} F -- oui --> G[Pas de risque de contamination Les analyses bactériologiques sont bonnes] F -- non --> H[Risque de contamination Les analyses bactériologiques ne sont pas bonnes] G --> I[Délivrance de l'agrément sanitaire par DELM] H --> J[Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire] J --> K[Dépôt d'une demande] K --> L[Programmation d'une deuxième sortie] L --> M[Conforme] M --> N[Délivrance de l'agrément sanitaire] </pre>	Pétitionnaire SHA SHA DELM avec DS concernée DELM avec LRSP DELM Pétitionnaire DELM avec DS concernée DELM	Ne doit pas dépasser 30 J



FICHE PROJET

➤ PROJETS TOURISTIQUES EN ZONE
URBAINE OU RURALE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour les projets touristiques en milieu urbain ou rural.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	Président de la Commune	—
02	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma	-	Président de la Commune	—
03	Classement provisoire et Autorisation d'exploitation	La Commune	Non	Président de la Commune	Pour commencer l'activité 2 mois avant de demander le classement d'exploitation
04	Classement d'exploitation	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	M. le Wali	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

BET

Bureau d'étude

DPEE

Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau

DRT

Délégation Régionale du Tourisme

DPT

Délégation Provinciale du Tourisme

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019) .
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hijra 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes
- Dahir n°1-19-18 du 13 février 2019 (7 jourmada II 1440) portant promulgation de la loi 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019)
- Dahir n° 1-95-213 du 14 Jourmada II 1416 (8 Novembre 1995) portant promulgation de la loi-cadre n° 18 -95 formant charte de l'investissement.
- Dahir n° 1-14-195 du 1er rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi de finances n° 100- 14 pour l'année budgétaire 2015 (Article 19 instituant le Fonds de Développement Industriel et des Investissements en substitution au « Fonds de promotion des investissements »)
- Dahir n° 1-18-104 du 20 décembre 2018 portant promulgation de la loi de finances n° 80.18 pour l'année budgétaire 2019
- Dahir n°1-15-108 du 18 chaoual (4 août 2015) portant promulgation de la Loi n° 80-14 relative aux établissements touristiques et aux autres formes d'hébergement touristique

Décrets :

- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hijra 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

- Décret n° 2-00-895 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) pris pour l'application des articles 17 et 19 de la loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement
- Décret n° 2-04-847 du 8 ramadan 1425 (22 octobre 2004) complétant le décret n° 2-00-895 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) pris pour l'application des articles 17 et 19 de la loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement
- Décret n° 2.15.625 du 2 Moharem 1437 (16 Octobre 2015) modifiant le décret n° 2-00-895 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) pris pour l'application des articles 17 et 19 de la loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement
- Décret n°2-02-640 du chaabane 1423 (9 octobre 2002) pris pour l'application de la loi 61-00 portant statut des établissements touristiques.
- Décret n° 2-22-867 du 3 regeb 1444 (25 janvier 2023) approuvant le règlement général de construction fixant les normes de construction dimensionnelles et fonctionnelles spécifiques aux établissements d'hébergement touristique et instituant le comité national des normes de construction spécifiques aux établissements d'hébergement touristique
- Décret n°2-23-441 du 24 hija 1444 (13 juillet 2023) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°80-14 relative aux établissements touristiques et aux autres formes d'hébergement touristique.
- Décret n° 2-15-865 du 3 ramadan 1437 (9 juin 2016) fixant les modalités de télédéclaration des données relatives aux clients de séjour ou de passage des établissements d'hébergement touristique ou d'autres formes d'hébergement touristique et le modèle du bulletin individuel d'hébergement.

Arrêtés :

- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.
- Arrêté du Ministère du Tourisme n°1751 du 23 chaoual 1424 (18 décembre 2003) fixant les normes de classement des établissements touristiques.
- Arrêté fixant les modèles des documents de travail
- Arrêté fixant les normes des RIA à un EHT
- Arrêté conjoint fixant les normes de classement des EHT

Circulaires :

- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°398 du 28 mars 1996 relative au champ d'application du permis de construire dans le milieu rural et ses conditions d'octroi
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Autres :

- Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (BO n° 4970 17 janvier 2002)
- Convention-cadre relative à l'appui à l'investissement industriel signée, en date du 15 mars 2016, par le Fonds Hassan II, le Ministère chargé de l'Industrie et le Ministère de l'Economie et des Finances
- Code général des impôts institué par l'article 5 de la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007, promulguée par le Dahir n° 1-06-232 du 10 Hija 1427 (31 décembre 2006), tel que modifié et complété
- Manuel des procédures relatif aux aides directes accordées aux écosystèmes industriels établi par le Ministère chargé de l'Industrie et le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan d'Accélération Industrielle 2014-2020 »
- Loi n°61-00 portant statut des établissements touristiques.

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577 *	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, *	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ; *	Architecte

Documents	Elaboré par
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ; *	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m ² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquittement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Demande adressée par le pétitionnaire au président du conseil de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Pétitionnaire
2. Attestation de conformité des travaux délivrée par les services compétents en matière de télécommunications, dans les cas prévus par les lois et règlements en vigueur	Opérateur téléphonique
3. Attestation certifiant la conformité des travaux réalisés aux plans architecturaux et aux indications du permis de construire (Dans le cas où les travaux de construction sont dirigés par un architecte, le PV de récolement est remplacé par cette pièce)	Architecte

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Classement provisoire et Autorisation d'exploitation	
1. Copie du certificat de conformité relatif à l'établissement d'hébergement touristique	Commune
2. Demande du classement provisoire et de l'autorisation d'exploitation *	Pétitionnaire
3. Formulaire des normes d'équipement dimensionnelles et fonctionnelles*	Pétitionnaire
Acte demandé : Classement d'exploitation d'un établissement touristique	
1. Demande de satisfaction des remarques - Classement d'exploitation	Pétitionnaire
é. Formulaire des normes dimensionnelles et fonctionnelles et des normes de production et de qualité des services relatif au classement d'exploitation*	Pétitionnaire

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

2.1 Logigrammes (1/5)

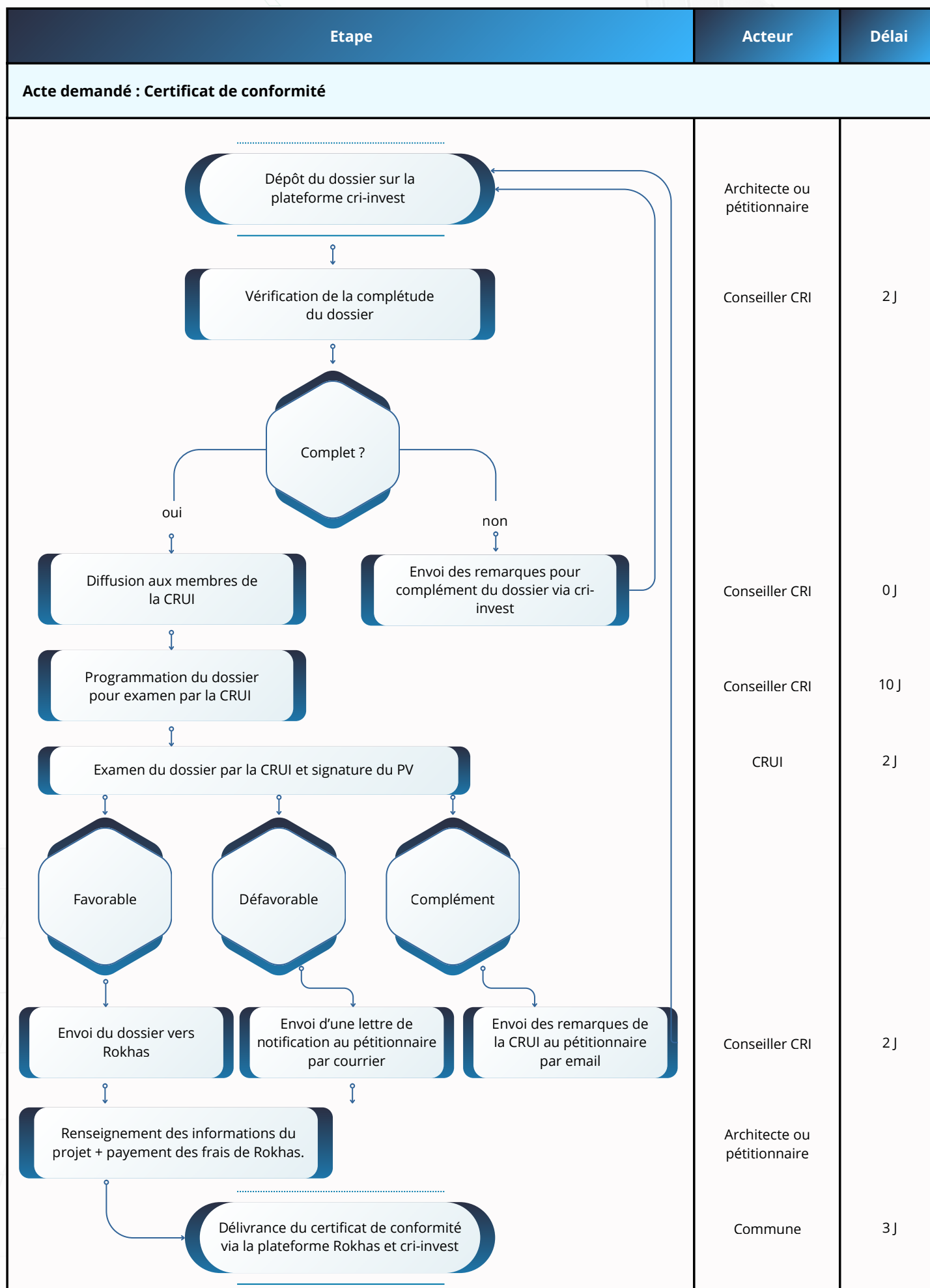


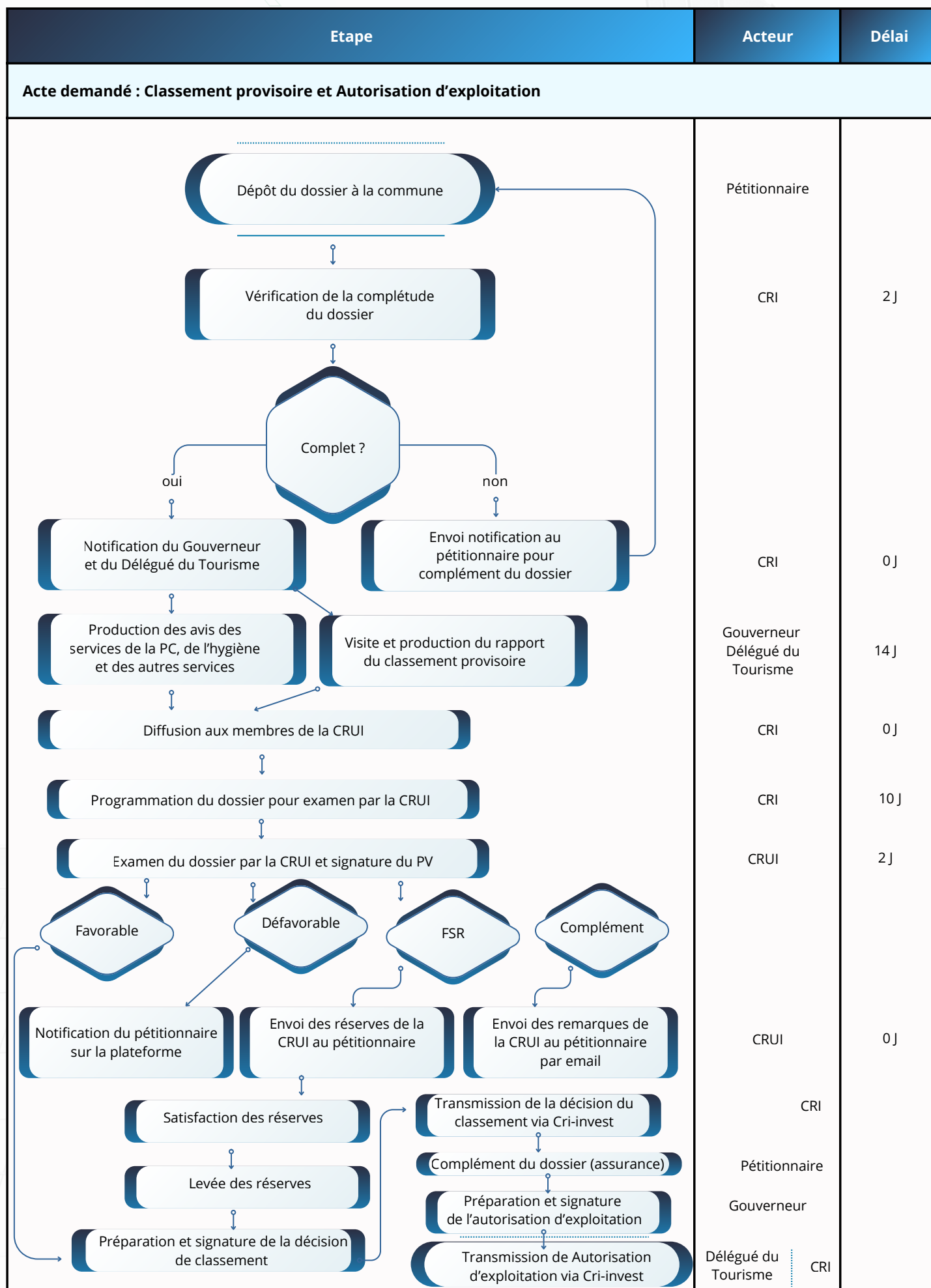
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] D --> E[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] E --> F[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] F -- Favorable --> G[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] F -- Défavorable --> H[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] F -- Complément --> I[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] G --> J[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] J --> K[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] I --> L[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] L --> A H --> L </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI	- 2 J 0 J 10 J 2 J 10 J 3 J 10 J 2 J

2.1 Logigrammes (2/5)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires. ↓ Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer ↓ Paiement des taxes de la commune ↓ Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest	Architecte / pétitionnaire Commune Pétitionnaire Commune	30 J 3J 15 J 3 J





Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Classement d'exploitation		
Dépôt de la notification d'ouverture et du formulaire d'auto-évaluation sur la plateforme cri-invest	Pétitionnaire	
Vérification de la complétude du dossier	CRI	2 J
Complet ?		
oui		
non		
Notification du Délégué du Tourisme	CRI	0 J
Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest		
Visite et rapport de la CRC	DRT	14 J
Visite et rapport de la visite mystère pour les hôtels 3* et plus	Client Mystère	14 J
Élaboration du rapport de classement	DRT	2 J
Diffusion aux membres de la CRUI	CRI	0 J
Programmation du dossier pour examen par la CRUI	CRI	10 J
Examen du dossier par la CRUI et signature du PV	CRUI	2 J
Favorable		
Défavorable		
FSR		
Complément		
Notification du pétitionnaire sur la plateforme	CRUI	0 J
Envoi des réserves de la CRUI au pétitionnaire		
Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email		
Satisfaction des réserves	Pétitionnaire	15 J
Levée des réserves	Administration qui a émis les réserves	3 J
Préparation et signature de la décision de classement	DRT	2 J
Transmission de la décision du classement via Cri-invest	CRI	0 J



FICHE PROJET

➤ CLINIQUE ET ÉTABLISSEMENTS
ASSIMILÉS

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture d'une clinique ou tout établissements assimilés.

On entend par clinique : tout établissement de santé privé ayant pour objet d'assurer des prestations de diagnostic et de soins des malades, blessés et des femmes enceintes ou parturientes dans le cadre de l'hospitalisation pour la période que nécessite leur état de santé, et/ou leur dispenser des prestations de réhabilitation. Les centres d'hémodialyse, les centres d'hématologie clinique, les centres de radiothérapie, les centres de curiethérapie, les centres de chimiothérapie, les centres de cathétérisme, les centres de convalescence ou de réhabilitation, les centres de cure ainsi que les dispositifs mobiles de diagnostic et de soins et tout autre établissement privé de santé qui reçoit des patients pour l'hospitalisation. (Article 59 loi 131-13)

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
02	Autorisation d'approbation préalable	Délégation Provinciale ou Régionale de la Santé	NON	Ministre de la Santé	Avant le démarrage des travaux
03	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
04	Autorisation définitive d'ouverture d'un établissement pharmaceutique	Délégation Provinciale ou Régionale de la Santé	NON	Ministre de la Santé	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

BET

Bureau d'étude

DRE

Direction Régionale de l'Environnement

SSG

Secrétariat Général du Gouvernement

DPS

Direction Provinciale de la Santé

DRS

Direction Régionale de la Santé

MS

Ministère de la Santé

CNOM

Conseil National de l'Ordre des Médecins

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-96-123 du 5 rabii II 1417 (21 août 1996) portant promulgation de la loi n° 10-94 relative à l'exercice de la médecine.
- Dahir n° 1-15-26 portant promulgation de la loi n° 131-13 relative à l'exercice de la médecine
- Dahir n°1-17-13 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) portant promulgation de la loi de finance n°73-16 pour l'année budgétaire 2017
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019).
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes.

Décrets :

- Décret n° 2-97-421 pris pour l'application de la loi n° 10-94 relative à l'exercice de la médecine
- Décret-n-2-15-447 pris pour l'application de la loi n 131-13 relative à l'exercice de la Médecine
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 joumada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 joumada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Autres :

- Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (BO n° 4970 17 janvier 2002).

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577 *	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, *	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ; *	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Une fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ; *	Architecte
2. Un dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m2	BET
3. Les plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET

CLINIQUE ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

4. Un exemplaire du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Un cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Une copie des récépissés d'acquiescement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Autorisation d'approbation préalable	
1. Demande d'autorisation d'approbation préalable en précisant la province ou la préfecture lieu d'implantation	Pétitionnaire
2. CIN et la qualité du ou des fondateurs de la clinique	Pétitionnaire
3. Contrat d'association entre les fondateurs, au cas où ils sont plusieurs	Pétitionnaire
4. Note de présentation du projet de la clinique précisant les fonctions et activités médicales de la clinique, le nombre de lits programmés, ses équipements, le nombre et les qualifications professionnelles des cadres médicaux, paramédicaux et des autres employés dont on prévoit l'embauche dans la clinique	Pétitionnaire
5. Plans architecturaux suivants : le plan de situation, le plan de masse, le plan d'exécution au format 1/100 et le plan des coupes et des façades, ainsi que tout document architectural ayant une utilité pour l'étude du projet, visés par l'architecte qui les a établis et par un bureau d'études agréé, ainsi que par les autorités compétentes au niveau local dans le domaine de l'urbanisme	Architecte/BET
6. Plans d'exécution des équipements techniques, approuvés par un bureau d'études agréé, concernant les équipements techniques relatifs à l'électricité, la plomberie, le générateur d'électricité, la climatisation, la climatisation stérilisée, l'aération, la protection contre l'incendie, la stérilisation, les fluides médicaux, les couloirs pour le passage des personnes et des produits	BET
7. Titre de propriété, du compromis de vente, du contrat de vente ou de bail du bien immobilier lieu de réalisation de la clinique	Pétitionnaire
8. Listes du matériel d'approvisionnement, des équipements et des dispositifs médicaux, ainsi que du mobilier technique.	Pétitionnaire
9. Document précisant l'identité du médecin proposé pour la direction médicale et la décision de son inscription au tableau de l'Ordre	Pétitionnaire
10. Statut de la personne morale	Pétitionnaire
11. Liste des membres de l'organe délibérant et leurs qualités	Pétitionnaire
12. Copie certifiée conforme à l'original du document désignant le représentant légal de la personne morale	Pétitionnaire

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux *	Pétitionnaire
Acte demandé : Autorisation définitive d'ouverture d'une clinique	
1. Demande d'autorisation définitive d'ouverture de la clinique	Pétitionnaire
2. Certificat délivré par un bureau d'exécution agréé, appuyée par des rapports techniques établis par un bureau de contrôle agréé, prouvant la bonne exécution du projet de création de la clinique	BET
3. Curriculum vitae du directeur médical et ses qualifications	Pétitionnaire
4. Liste des médecins et cadres paramédicaux permanents, ainsi que leurs diplômes ou titres professionnels, et la liste des employés permanents et leurs qualifications	Pétitionnaire
5. Décisions d'inscription des médecins susmentionnés au tableau de l'Ordre	Pétitionnaire
6. Contrats conclus entre ces médecins et le fondateur de la clinique visés par le président du conseil national	Pétitionnaire
7. Contrats conclus avec les cadres paramédicaux	Pétitionnaire
8. Contrats de sous-traitance, conclus avec des sociétés spécialisées, en cas de recours à leurs services, notamment dans le domaine de la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques, d'alimentation, de nettoyage du linge, de stérilisation et de maintenance	Pétitionnaire
9. Règlement intérieur de l'établissement signé par une personne habilitée à cet effet.	Pétitionnaire

2.1 Logigrammes (1/4)

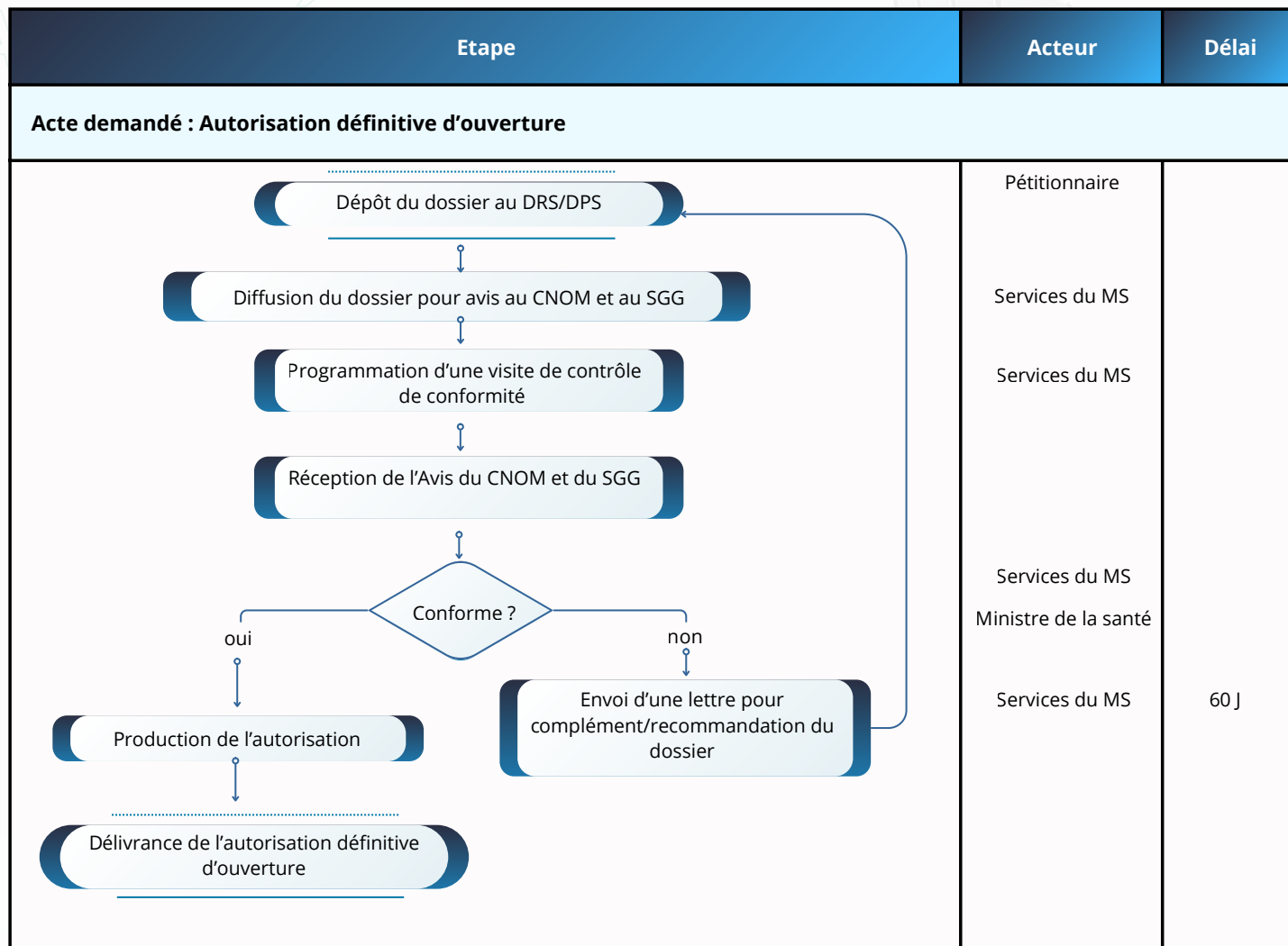


Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H1{{Favorable}} G --> H2{{Défavorable}} G --> H3{{Complément}} H1 --> I[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] H2 --> J[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] H3 --> K[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] I --> L[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] J --> L K --> E L --> M[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] M --> A </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI	- 2 J 0 J 10 J 2 J 10 J 3 J 10 J 2 J

2.1 Logigrammes (2/4)

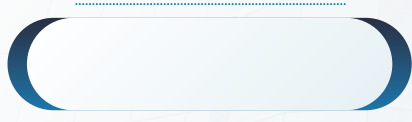
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires. ↓ Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer ↓ Payement des taxes de la commune ↓ Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest	Architecte / pétitionnaire Commune Pétitionnaire Commune	30 J 3J 15 J 3 J

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'approbation préalable		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au DRS/DPS] --> B[Diffusion du dossier pour avis au CNOM et au SGG] B --> C[Réception de l'Avis du CNOM et du SGG] C --> D{Conforme ?} D -- oui --> E[Signature de l'autorisation] D -- non --> F[Envoi d'une lettre pour complément du dossier] F --> A E --> G[Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>	Pétitionnaire Services du MS Services du MS Services du MS Ministre de la santé Services du MS	60 J
Acte demandé : Certificat de conformité		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au DRS/DPS] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H{Favorable} G --> I{Défavorable} G --> J{Complément} H --> K[Envoi du dossier vers Rokhas] I --> L[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> M[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] K --> N[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas] L --> N M --> N N --> O[Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>	Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI	10 J 2 J 10 J 3 J 10 J 2 J



LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision



The background is a photograph of a classroom with rows of desks and chairs. Overlaid on this are several geometric shapes: a large blue trapezoid on the left, a red horizontal bar across the middle, and a blue horizontal bar with red diagonal stripes on the right. The text is white and centered in the middle of the image.

FICHE PROJET

➤ OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture d'un établissement d'enseignement privé.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	–
02	Évaluation préalable	Académie régionale d'éducation et de formation concernée	Non	Directeur de AREF	En parallèle avec le permis de construire
03	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	–
04	Autorisation de création des établissements d'enseignement privé	Académie régionale d'éducation et de formation concernée	Non	Directeur de AREF	–

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale
Unifiée d'Investissement

AREF

Académie Régionale de
l'Education et de la Formation

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-00-202 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé.
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019) .
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes.

Décrets :

- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577 *	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, *	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ; *	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Une fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ; *	Architecte
2. Un dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m2	BET
3. Les plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

4. Un exemplaire du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Un cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Une copie des récépissés d'acquiescement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Évaluation préalable	
1. Demande d'évaluation préalable	Pétitionnaire
2. Plan de l'établissement signer par l'architecte	Architecte
3. Certificat de propriété ou lien juridique avec le foncier	Pétitionnaire
4. Certificat négatif relative à la dénomination	OMPIC
5. Fiche technique du projet	Architecte
6. CINE	Pétitionnaire
7. Statut de la Société	Pétitionnaire
8. Attestation de nomination du gérant	Pétitionnaire
9. Note de renseignement	Agence urbaine
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux *	Architecte

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Acte demandé : Autorisation des établissements d'enseignement scolaire privé	
1. Demande de création de l'établissement adressée au directeur de AREF	Pétitionnaire
2. CINE	Pétitionnaire
3. Acte de naissance	Pétitionnaire
4. Cassier judiciaire	Pétitionnaire
5. 3 photos	Pétitionnaire
6. Note explicative le fondateur	Pétitionnaire
7. Statut	Pétitionnaire
8. Cahier des charges	Pétitionnaire
9. Plan autorisés	Architecte
10. Permis de construire	Architecte
11. Certificat de conformité	Architecte
12. Lien juridique avec l'établissement	Pétitionnaire
13. Certificat négatif relative la dénomination de l'établissement	OMPIC
14. Attestation de stabilité	BET
15. Note technique relative à l'établissement	Architecte
16. Note qui précise le nombre de classe	Pétitionnaire
17. Photo de l'établissement	Pétitionnaire
18. Liste des équipements	Pétitionnaire
19. Règlement intérieur	Pétitionnaire
20. Programme d'enseignement	Pétitionnaire
21. Engagement de continuer l'enseignement jusqu'à la fin de l'année	Pétitionnaire

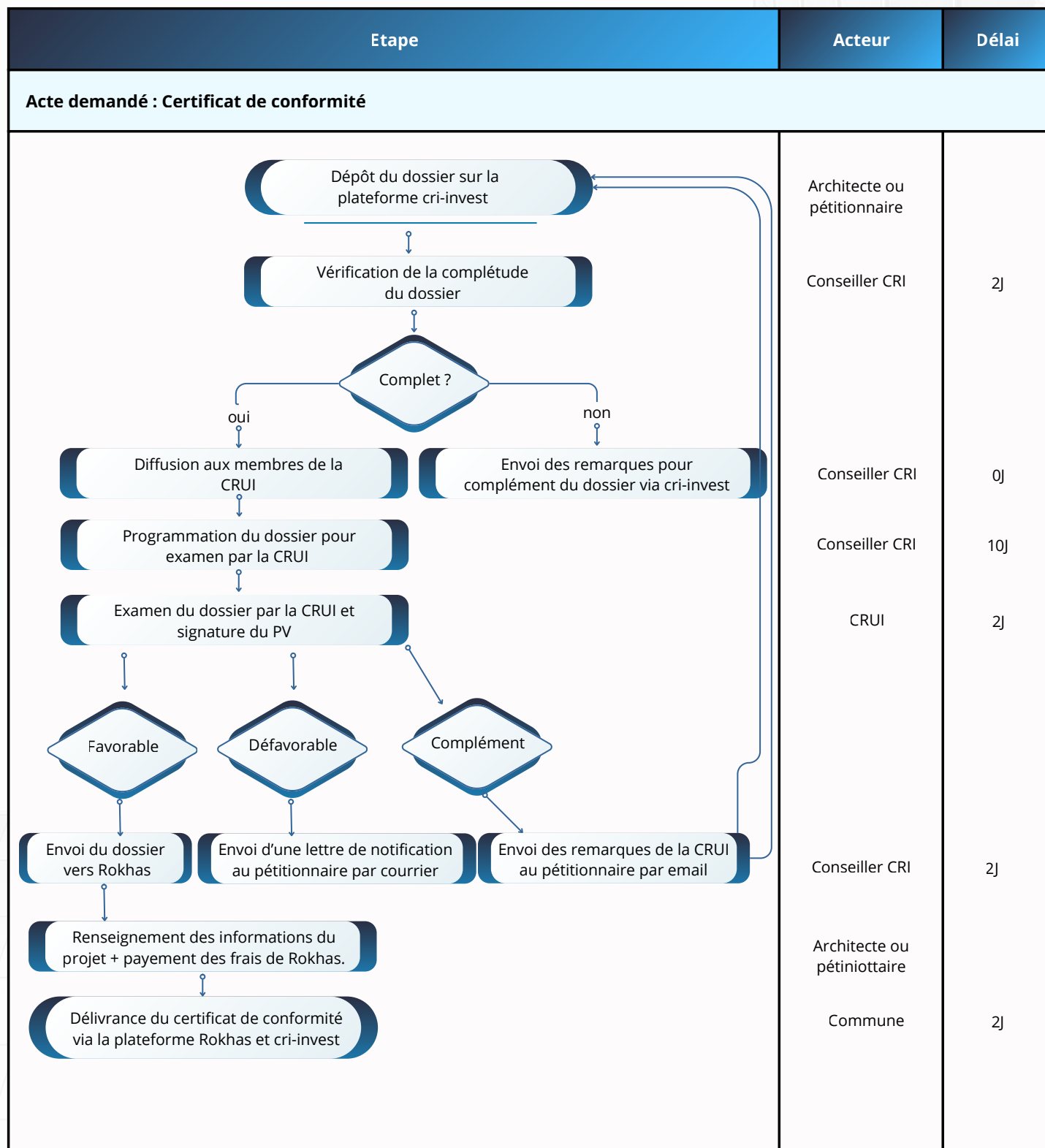


Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G -- Favorable --> H[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] G -- Défavorable --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G -- Complément --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] H --> K[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] K --> L[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] E --> A </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI	- 2 J 0 J 15 J 2 J 2 J 3 J 10 J 2 J

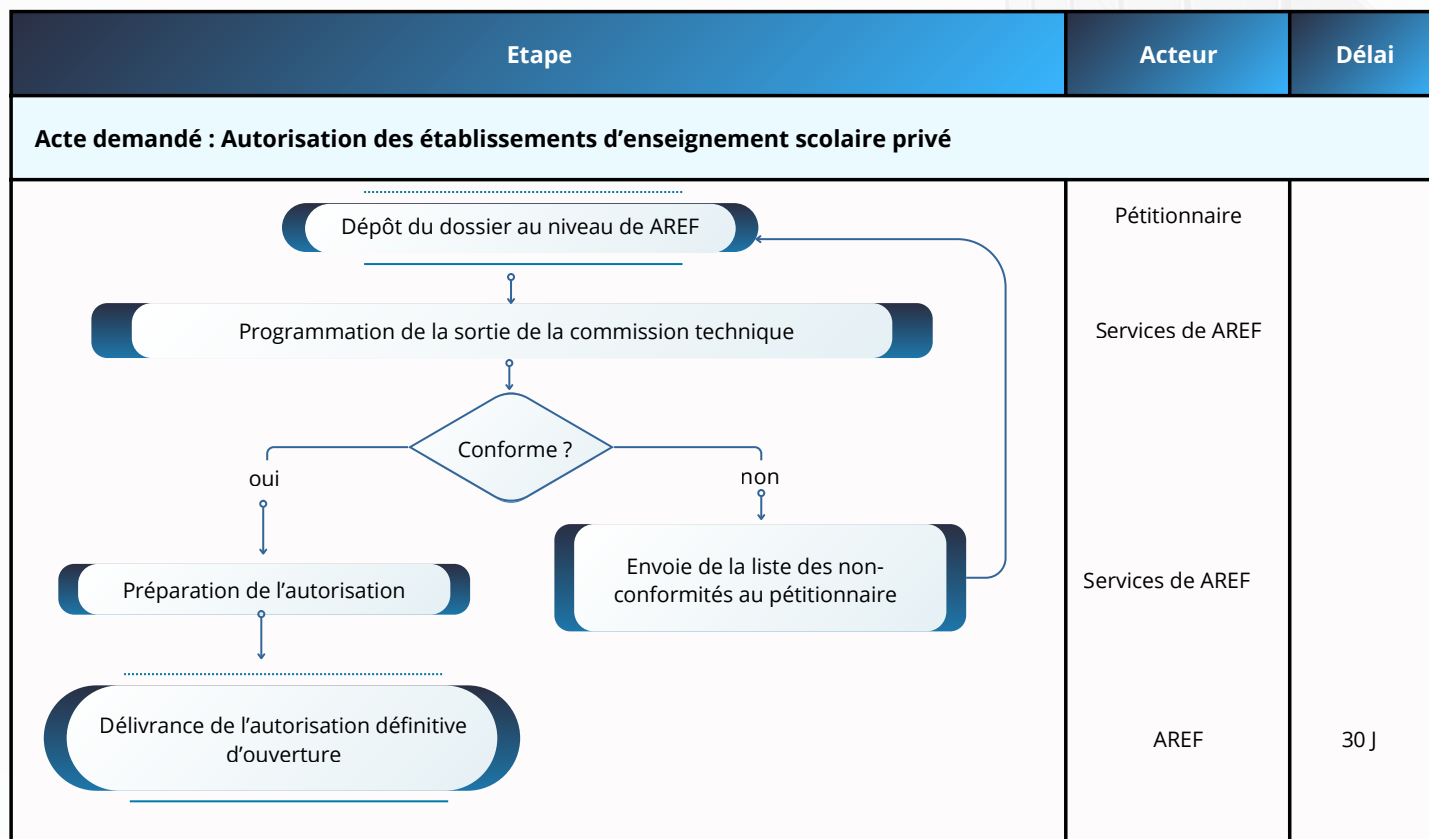
2.1 Logigrammes (2/4)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires. ↓ Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer ↓ Paiement des taxes de la commune ↓ Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest	Architecte / pétitionnaire Commune Pétitionnaire Commune	30 J 3J 15 J 3 J
Acte demandé : Évaluation préalable		
Dépôt du dossier au AREF ↓ Vérification de la complétude du dossier Complet ? oui → Commissions Régionales Inter-Professionnelles non → Envoi des remarques pour complément du dossier Complet ? oui → Délivrance de la décision de l'évaluation préalable non → Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire	Petitionnaire Services de AREF Services de AREF AREF	30 J

2.1 Logigrammes (3/4)



2.1 Logigrammes (4/4)

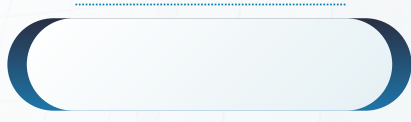


NB : Toute ouverture, extension ou modification d'établissement d'enseignement scolaire privé est soumise à l'autorisation préalable de l'Académie régionale d'éducation et de formation concernée, délivrée selon les modalités fixées par voie réglementaire.

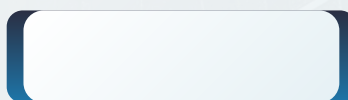
L'Académie régionale d'éducation et de formation concernée statue sur la demande d'autorisation dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de son dépôt dûment attesté par un récépissé. Passé ce délai la demande est réputée acceptée. Tout rejet de la demande par l'académie doit être dûment motivé.

LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision





FICHE PROJET

➤ STATION DE SERVICE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture d'un établissement d'enseignement privé.

Montant d'investissement moyen	Nombre d'emploi moyen	Superficie moyenne
3 Mdh	10	1ha hors périmètre urbain 1500m ² à l'intérieur du périmètre urbain

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	-
02	Etude technique des accès	Direction Provinciale de l'Equipeement et de l'Eau	Non	Directeur Provincial de l'Equipeement et de l'Eau (RP et RR) Ou Directeur Régional de l'Equipeement et de l'Eau (RN et voies express)	Pour les projets situés sur des voies classées
03	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	Direction Provinciale de l'Equipeement	Non	Directeur Provinciale de l'Equipeement et de	Pour les projets situés sur des voies classées
04	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
05	Signature du contrat avec la société de distribution des produits pétroliers				
06	Autorisation de création d'une station de service	Ministère de la Transition Energétique	Non	Ministre de la Transition Energétique	—
08	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
09	Autorisation de mise en service de la station	Ministère de la Transition Energétique	Non	Ministre de la Transition Energétique	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée
d'Investissement

BET

Bureau d'étude

EIE

Etude d'impact sur
l'environnement

DRE

Direction Régionale de
l'Environnement

DPEE

Direction Provinciale de
l'Equipement et de l'Eau

DREE

Direction Régionale de
l'Equipement et de l'Eau

MTE

Ministère de la Transition
Énergétique

DRTE

Direction Régionale la
Transition Énergétique

SDPP

Société de distribution des
produits pétroliers

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir portant promulgation de la loi n° 1.72.255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019) .
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes

Décrets :

- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 joumada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 joumada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 joumada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 joumada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire du Directeur des mines, de la géologie et de l'énergie n° 4932DE/SD/BD du 26 décembre 1975
- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°398 du 28 mars 1996 relative au champ d'application du permis de construire dans le milieu rural et ses conditions d'octroi
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Décrets :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

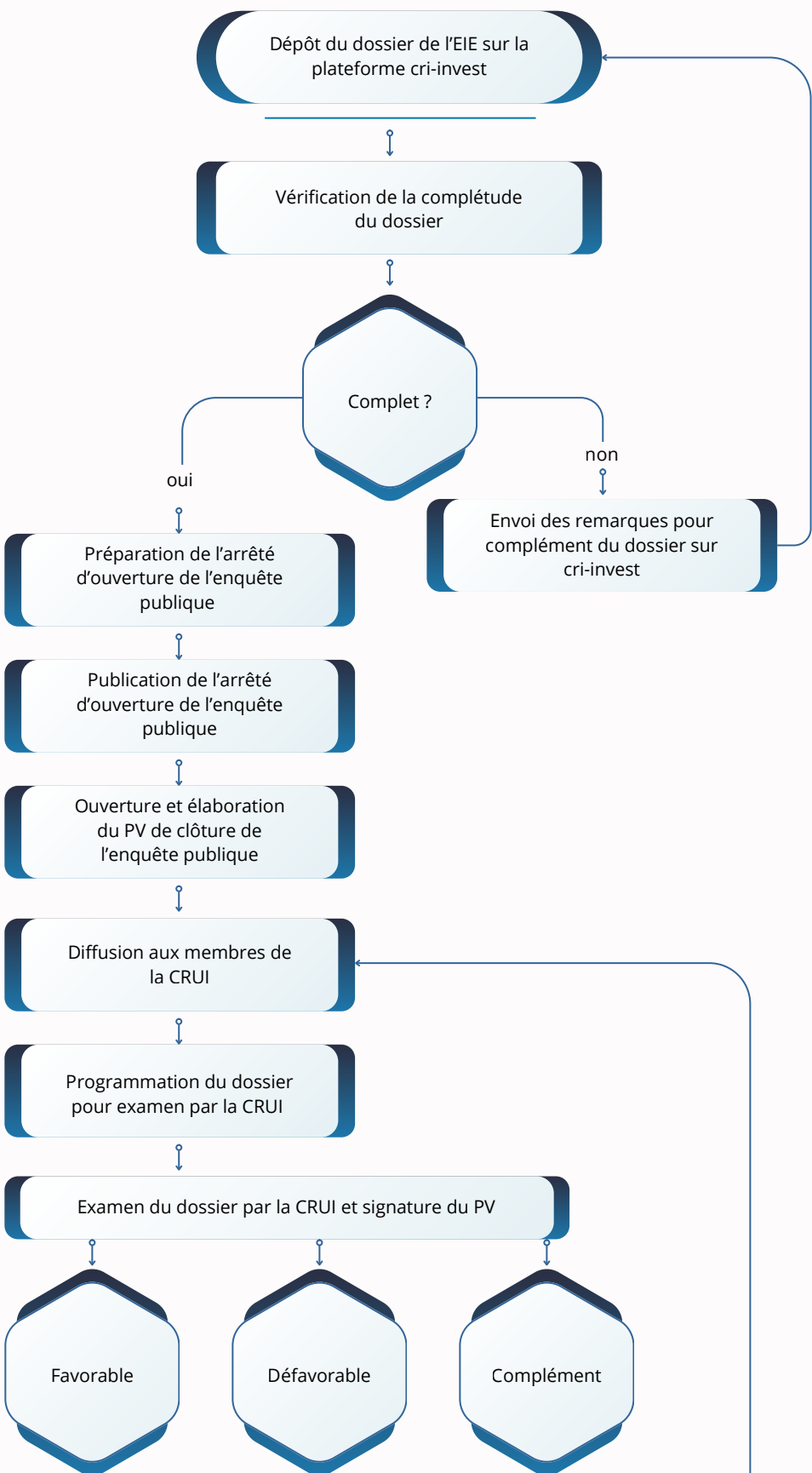
1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées. *	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur *	Pétitionnaire
3. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
6. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique *	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Etude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la province	BET
2. Plan de masse du projet	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe)	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet)	BET
5. Plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS)	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000)	BET
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100)	BET

Documents	Elaboré par
8. Plan de contenance	BET
9. Plan d'assainissement et de signalisation	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet	BET
11. Rapport justificatif et explicatif	BET
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le numéro du RC et le nom du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La situation du projet ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé *	Pétitionnaire
8. Attestation de couleur	SDPP
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577 *	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...

Documents	Elaboré par
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments, *	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ; *	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ; *	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquiescement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Autorisation de création d'une station de service	
1. Demande adressée à M. le Ministre de la Transition énergétique	SDPP
2. Acte de propriété ou contrat de location du terrain abritant la station	Conservation foncière ou Adoul ...

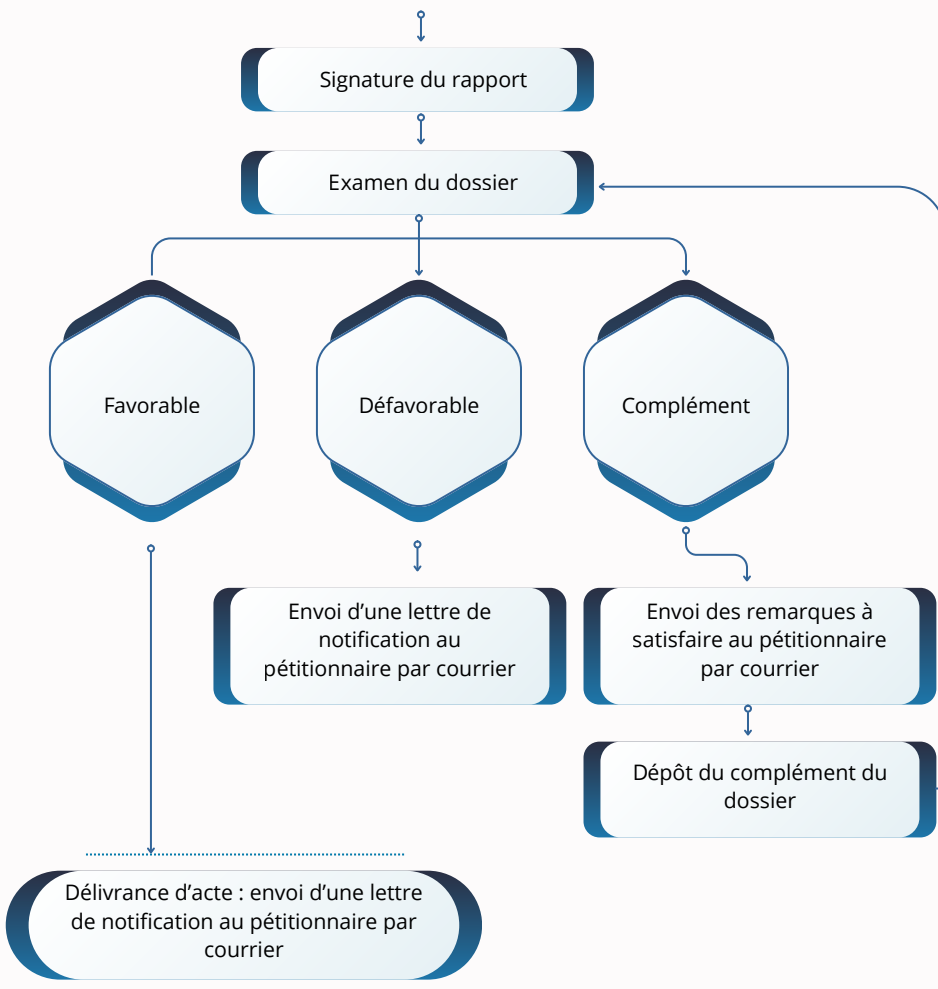
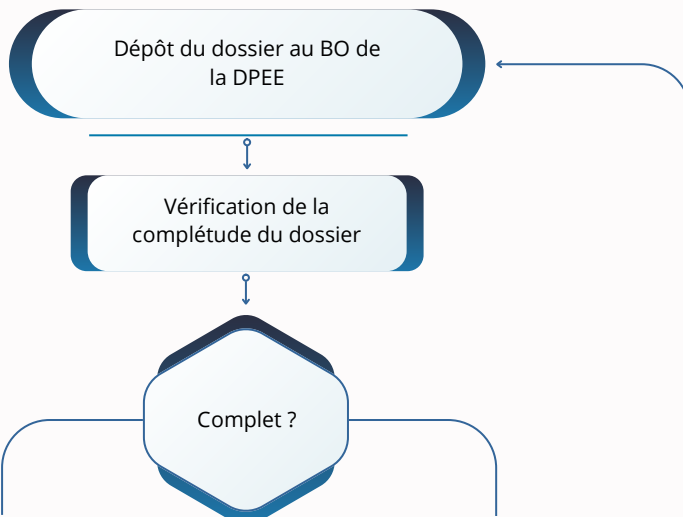
Documents	Elaboré par
3. Autorisation de construire	Commune
4. Contrat conclu avec une société de distribution de carburants	Pétitionnaire
5. Plan de situation de la station projetée	Pétitionnaire
6. Arrêté d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les stations à l'extérieur des périmètres urbains	DPEE
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux *	Architecte
Acte demandé : Autorisation de mise en service de la station	
1. Demande pour la mise en service de la station adressée à M. le Ministre de la Transition énergétique	SDPP
2. Dossier déjà présenté lors de la demande de création	SDPP

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] F --> G[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] G --> H[Diffusion aux membres de la CRUI] H --> I[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] I --> J[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] J --> K1{{Favorable}} J --> K2{{Défavorable}} J --> K3{{Complément}} </pre>	BET Conseiller CRI Conseiller CRI Province BET Autorité locale Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	- 2 J 0 J 5 J 8 J 52 J 0 J 15 J 2 J

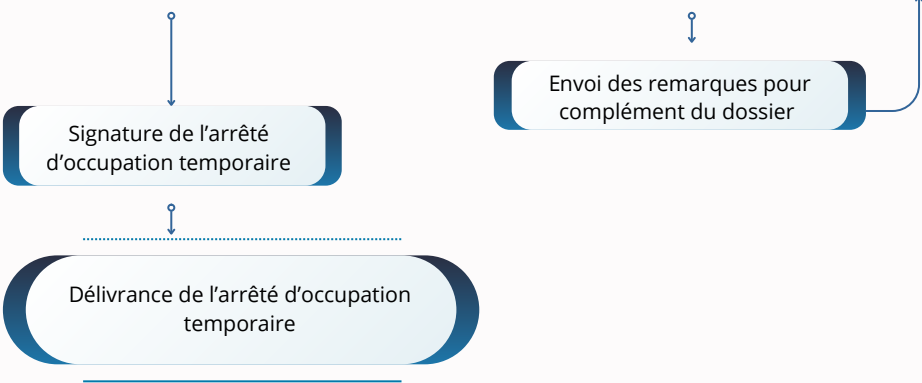
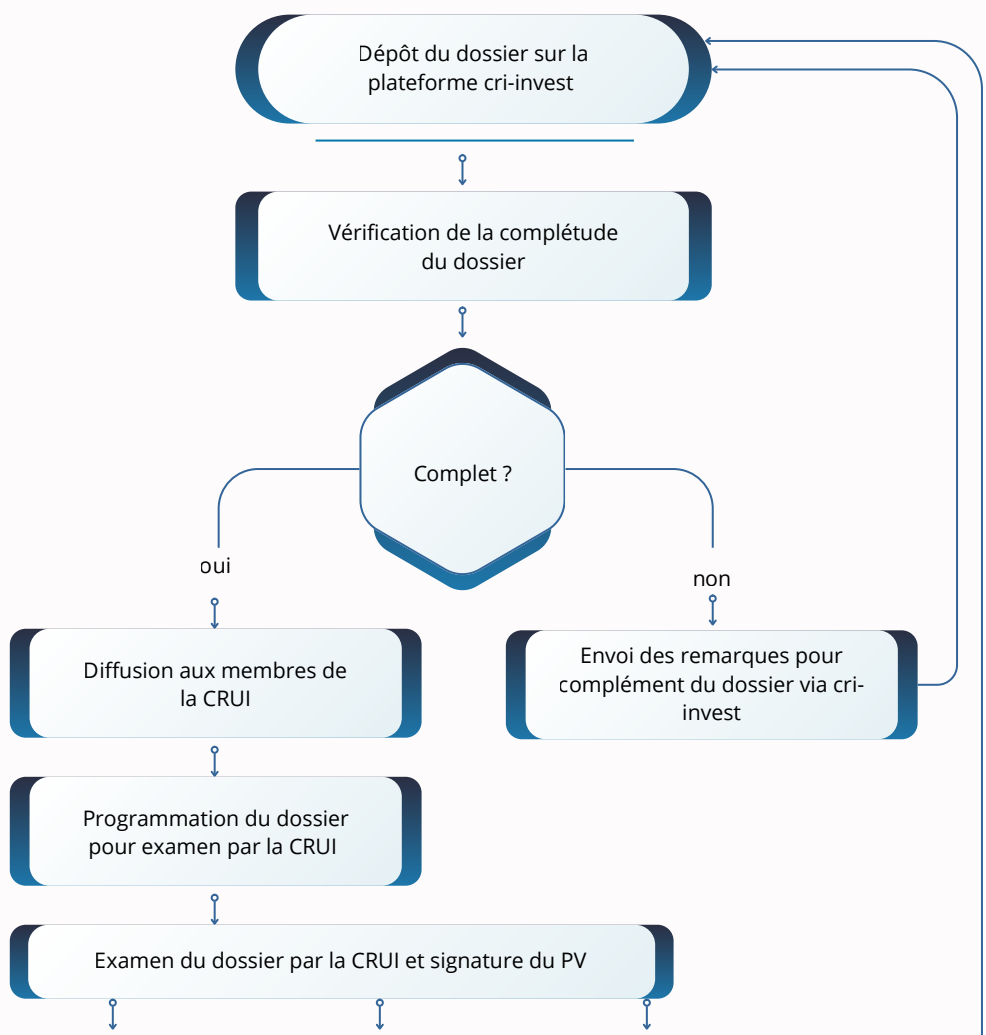


Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] --> B[Validation du PSSE signé] B --> C[Signature de l'acceptabilité environnementale] C --> D[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] E[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] --> A F[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] --> G[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] G --> A </pre>	Conseiller CRI BET DRE M. le Wali Conseiller CRI	3J 15 J 2 J 5J 0 J
Acte demandé : Etude technique des accès		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B[RP et RR] A --> C[RN et voie express] B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F </pre>	BET DPEE Services de DPEE ou DREE	

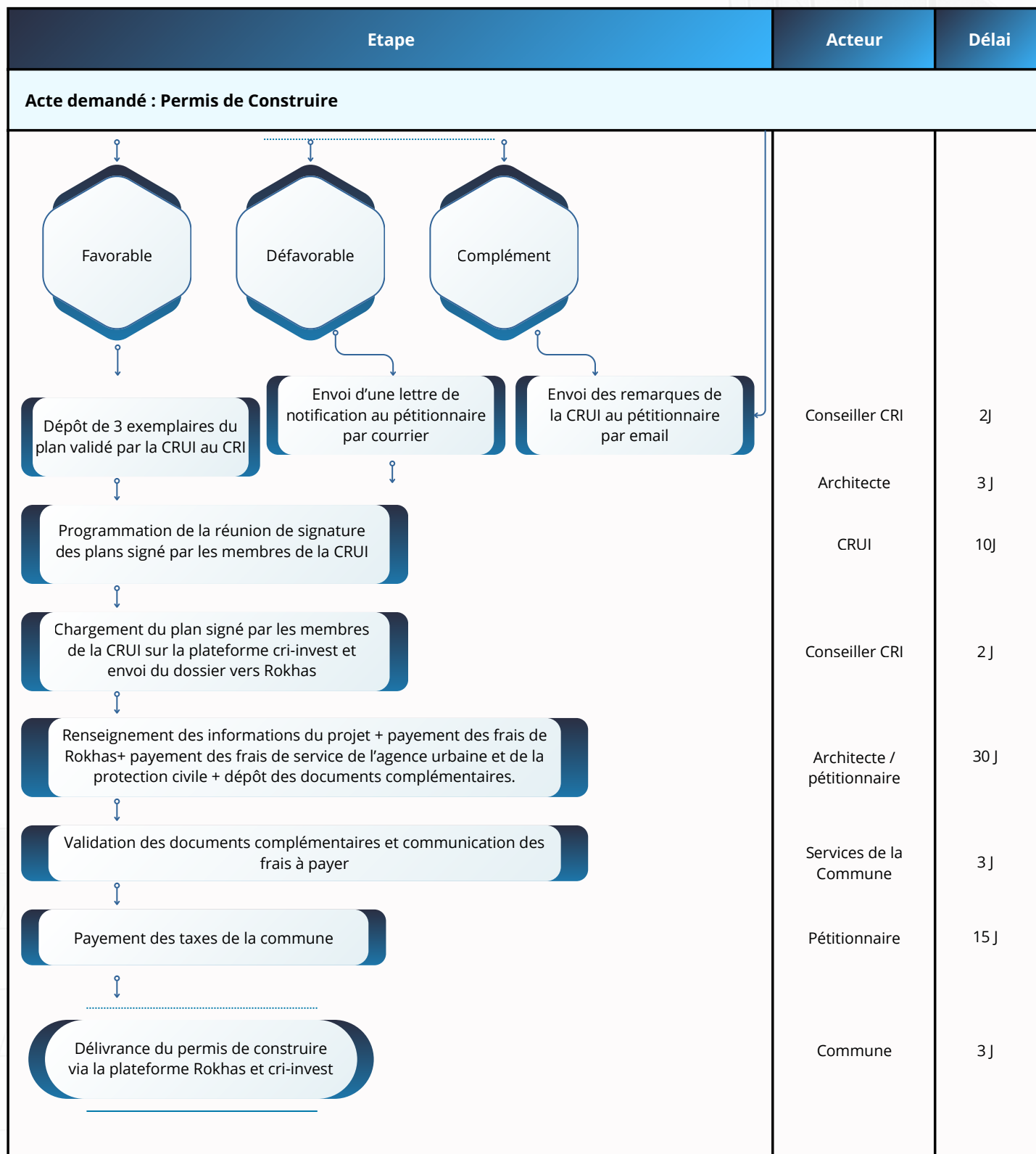
2.1 Logigrammes (3/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude technique des accès		
 <pre> graph TD Start([Signature du rapport]) --> Exam[Examen du dossier] Exam --> Favorable{{Favorable}} Exam --> Defavorable{{Défavorable}} Exam --> Complément{{Complément}} Favorable --> Delivrance([Délivrance d'acte : envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier]) Defavorable --> Lettre([Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier]) Complément --> Remarques([Envoi des remarques à satisfaire au pétitionnaire par courrier]) Remarques --> Depot([Dépôt du complément du dossier]) Depot --> Exam </pre>	Directeur Provincial ou Directeur Régional de Equipement et de l'Eau Services de DPEE ou DREE Services de la DPEE BET Services de la DPEE	
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
 <pre> graph TD Start([Dépôt du dossier au BO de la DPEE]) --> Verif([Vérification de la complétude du dossier]) Verif --> Complet{{Complet ?}} Complet --> Start </pre>	BET Services de la DPEE	

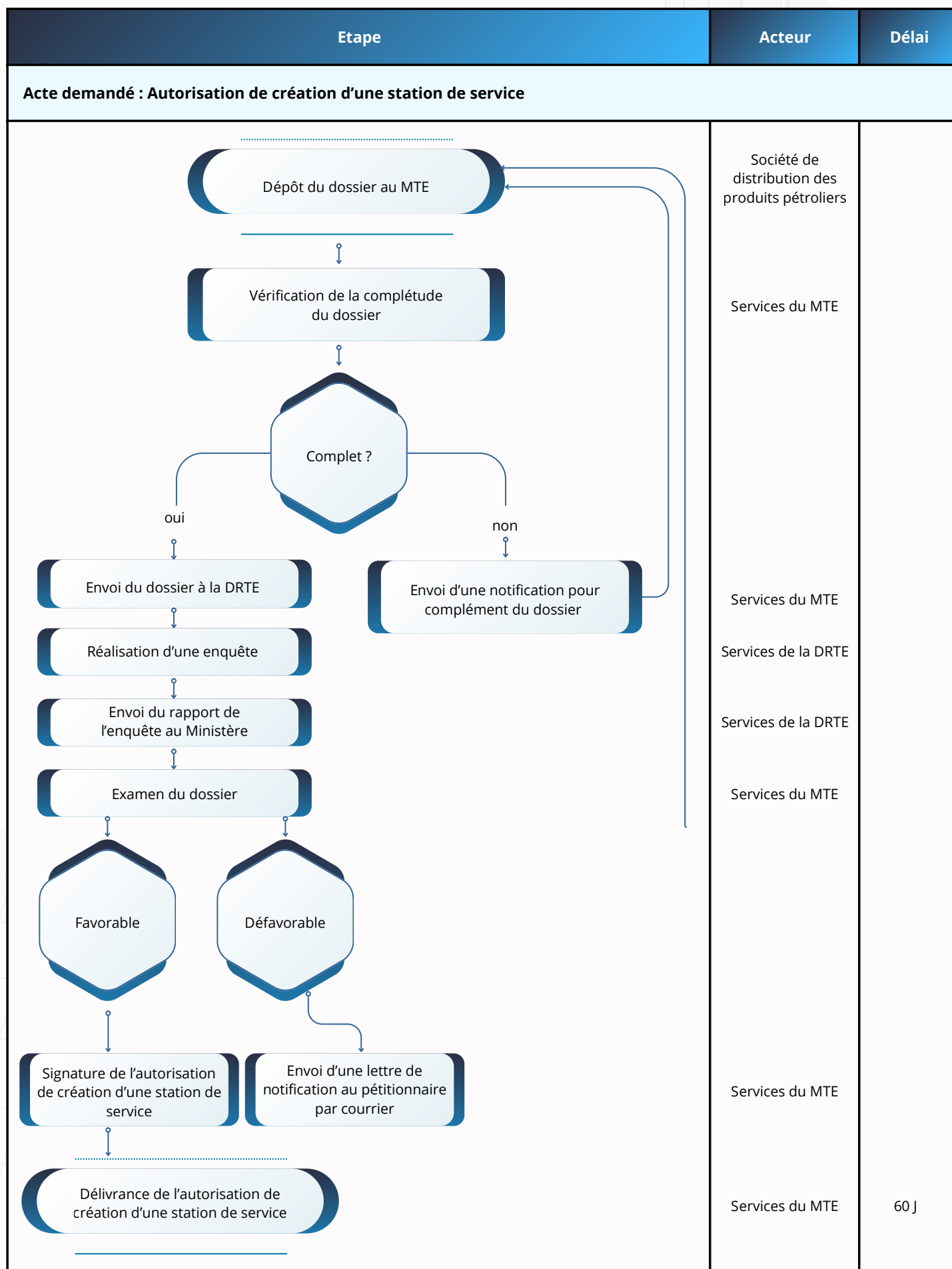
2.1 Logigrammes (4/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
 <pre> graph TD A[Signature de l'arrêté d'occupation temporaire] --> B[Envoi des remarques pour complément du dossier] B --> C[Délivrance de l'arrêté d'occupation temporaire] </pre>	Services de la DPEE Directeur Provincial de Equipement et de l'Eau Services de la DPEE	
Acte demandé : Permis de Construire		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] </pre>	Architecte Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	— 2J 0J 15J 2J

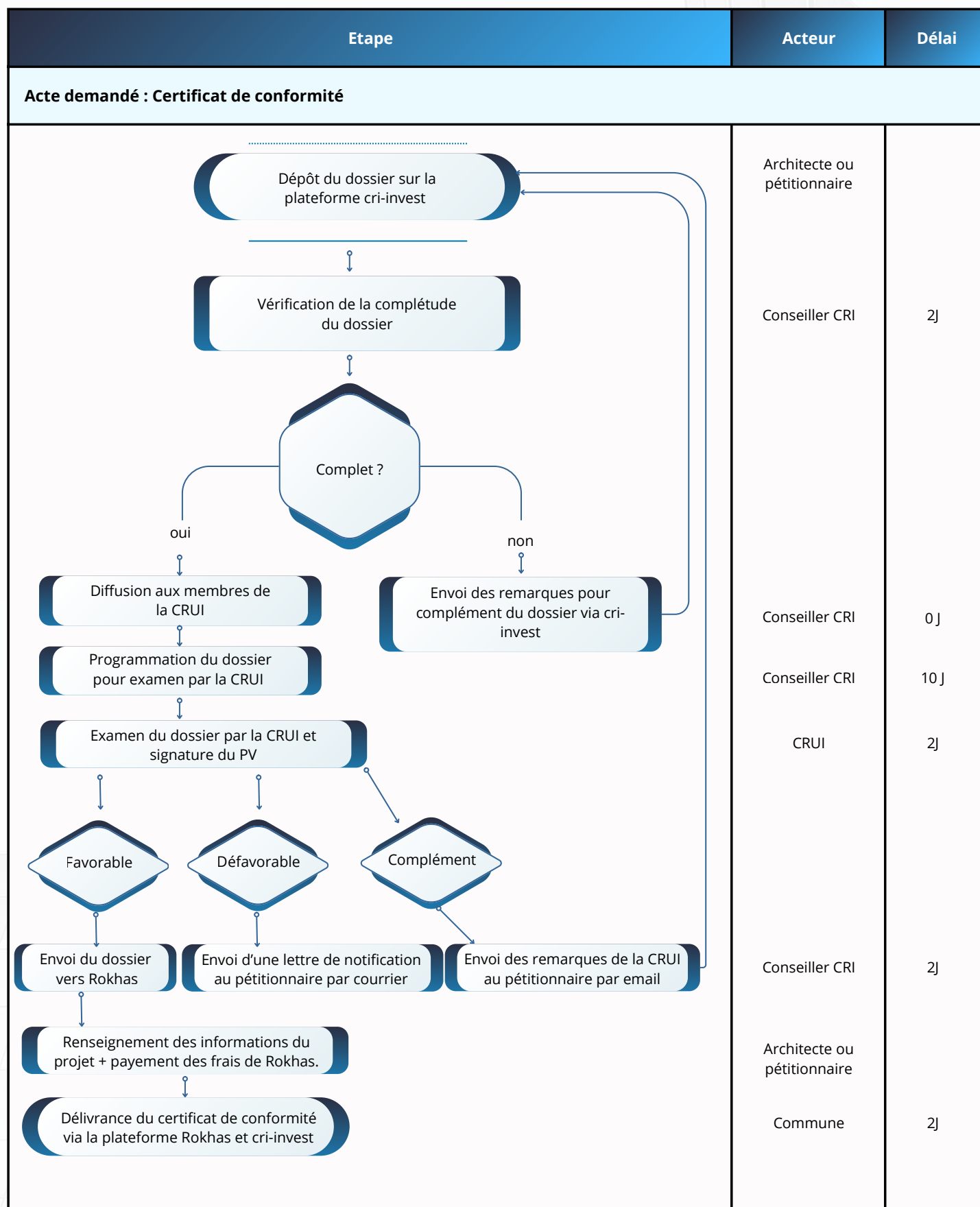
2.1 Logigrammes (5/8)



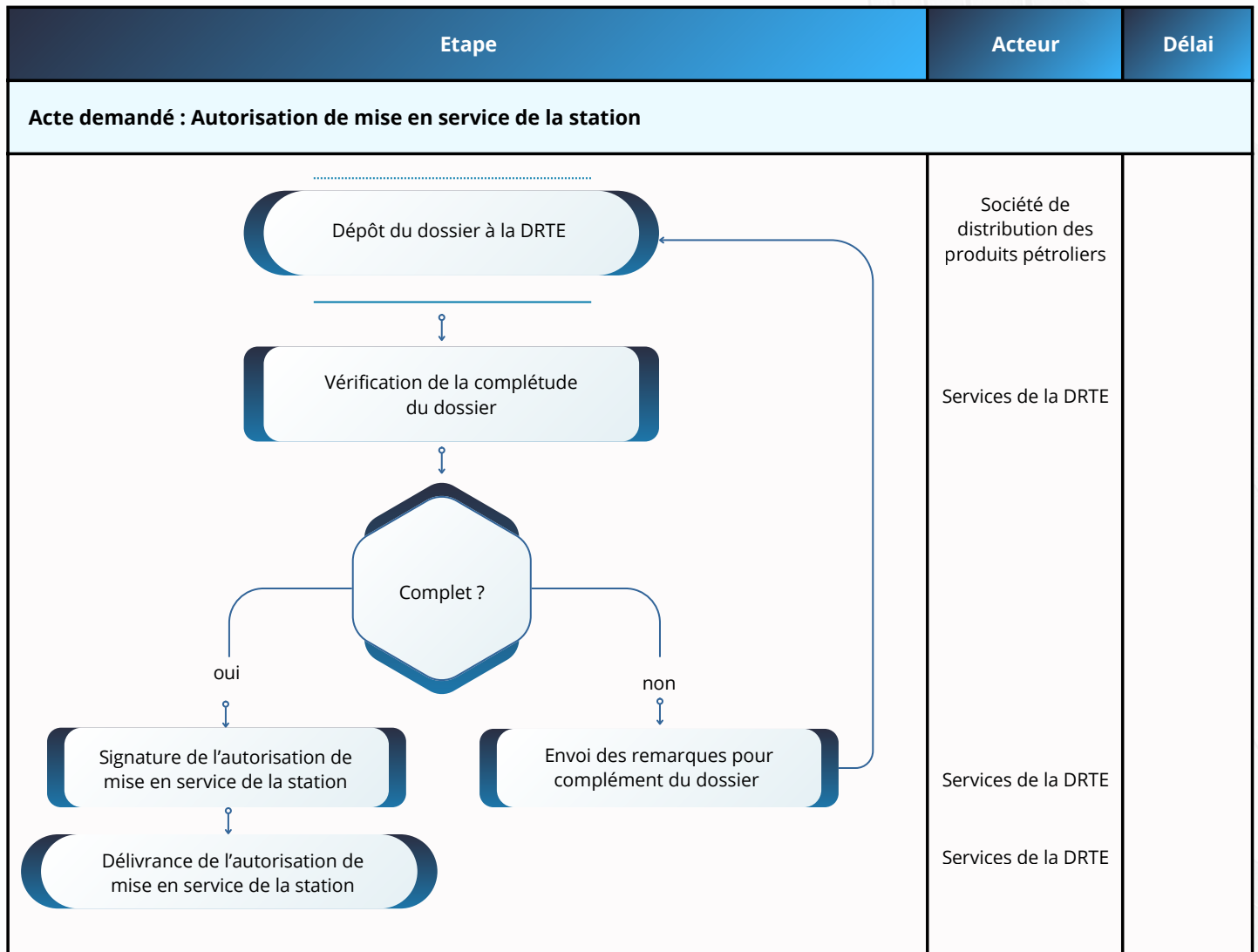
2.1 Logigrammes (6/8)



2.1 Logigrammes (7/8)

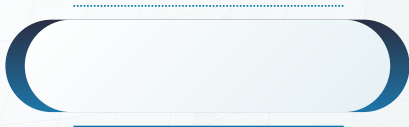


2.1 Logigrammes (8/8)



LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision





FICHE PROJET

➤ EXPLOITATION D'UNE MINE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'exploitation d'une mine.

Montant d'investissement moyen	Nombre d'emploi moyen	Superficie moyenne
1 MDH	10	4 Km ²

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Permis de recherche	Direction Régionale de la Transition Énergétique	Non	Directeur Régional de la Transition Énergétique	Durée de permis 3 ans
02	Renouvellement du permis de recherche	Direction Régionale de la Transition Énergétique	Non	Directeur Régional de la Transition Énergétique	En cas de besoin (à demander 32 mois avant l'expiration du permis) durée 4 ans
03	Licence d'exploitation	Direction Régionale de la Transition Énergétique	Non	M. le Wali	Le délai de permis est de 10 ans
04	Acceptabilité Environnement	www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	Avant le démarrage des travaux
05	Étude technique des accès	Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau	Non	Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau (RP et RR) Ou Directeur Régional de l'Équipement et de l'Eau (RN et voies express)	Pour les mines situées sur des voies classées
06	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau	Non	Directeur Provinciale de l'Équipement et de l'Eau	Pour les mines situées sur des voies classées
07	Renouvellement de la licence d'exploitation	Direction Régionale de la Transition Énergétique	Non	M. le Wali	Le délai de permis est de 10 ans
08	Cession ou amodiation de permis minier	Direction Régionale de la Transition Énergétique	Non	M. le Wali	-

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission
Régionale Unifiée
d'Investissement

MTE

Ministère de la
Transition
Énergétique

DREE

Direction Régionale
de l'Équipement et
de l'Eau

DPEE

Direction Provinciale
de l'Équipement et
de l'Eau

DRE

Direction Régionale
de l'Environnement

RN

Route
Nationale

RR

Route
Régionale

RP

Route
Provinciale

DRTE

Direction Régionale
la Transition
Énergétique

EIE

Étude d'impact sur
l'environnement

BET

Bureau
d'étude

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Le Dahir n°1-15 -76 du 14 ramadan 1436 (1er juillet 2015) portant promulgation de la loi 33-13 relative aux mines (BO n°6384 du 6 aout 2015 version française et 6380 du 23 juillet 2015 version arabe).
- Le dahir n°1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003)

Décrets :

- Le Décret n°2-15-807 du 20 avril 2016 pris pour l'application des dispositions de la loi 33 -13 relative aux mines portant sur la procédure d'octroi des titres miniers (BO n°6484 du 21 juillet 2016 V.F. et BO n° 6467 du 23 mai 2016 V.A.).
- Le Décret n°2-19-543 du 27 mars 2020 modifiant et complétant le décret n°2-15-807 du 20 avril 2016 pris pour l'application des dispositions de la loi 33 -13 relative aux mines portant sur la procédure d'octroi des titres miniers (B.O. 6874 du 16 avril 2020 V.A.).
- Le Décret n°2.19.1021 du 27 mars 2020 pris pour l'application des dispositions de la loi 33 -13 relative aux mines portant sur l'autorisation de recherche et l'autorisation d'exploitation des cavités (B.O. 6874 du 16 avril 2020 V.A.).
- Le décret n°2.18548 du 03 septembre 2019 pris pour l'application des dispositions de la loi 33 -13 relative aux mines portant sur la procédure d'octroi des autorisations d'exploitation des haldes et terrils (B.O. 6813 du 16 septembre 2019 V.A.).
- Le décret n°2.18.968 du 23 juillet 2019 pris pour l'application de l'article 116 de la loi 33 -13 relative aux mines (B.O. 6807 du 26 aout 2019 V.A.).
- Le décret n°2.19.583 du 6 février 2020 pris pour l'application de l'article 116 de la loi 33 -13 relative aux mines fixant la liste gisements auxquels sont soumis les droits coutumiers.
- Le décret n° 2.18.705 du 14 novembre 2018 pris pour l'application des dispositions de la loi 33 -13 relative aux mines fixant la liste des documents dont le maintien est obligatoire par les titulaires des titres miniers.

Arrêtés :

- L'arrêté du ministre de l'Industrie du Commerce des Investissements de l'Economie Numérique, Ministre de l'Energie, des mines et de l'environnement par intérim n°2360-16 du 9 décembre 2016 portant délégation des pouvoirs au wali des régions et les directeurs régionaux du Département de l'Energie et des Mines (BO n° 6533 du 9 janvier 2017 V.A.)
- L'arrêté du ministre de l'Energie, des mines et du développement durable n°2580-18 du 6 aout 2018 et du développement durable n°2580-18 du 6 aout 2018 fixant les modèles des rapports géologiques, miniers et des rapports des statistiques minières (BO n° 6722 du 1 novembre 2018 V.F. et 8936 du 1 novembre 2018 V.A.).
- L'arrêté conjoint entre le ministre de l'Equipement du Transport de la Logistique de l'Eau et le ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement n° 866.20 du 2 mars 2020 (BO n°6877 du 27 avril 2020 V.A.) fixant les conditions techniques d'exploitation des carrières sous terraines ;
- L'arrête conjoint du ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement et du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration n°221.20 du 13 aout 2020 (BO n° 6962 du 18 févriers 2021 V.A.).

Loi :

- Loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

Circulaires :

- Note circulaire du ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement n°07/21 Du 15 septembre 2021 au sujet de la gestion du patrimoine minier.

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Permis de recherche	
1. Dossier justifiant les capacités technique et financières comportant : - Les diplômes, titres et références professionnelles du personnel de l'entreprise chargé de la conduite et du suivi des travaux ou, éventuellement, le ou les contrats le liant aux personnes physiques ou morales agréées chargé de l'élaboration du programme des travaux et des documents géologiques et miniers ; - Les moyens humains et techniques envisagés pour l'exécution des travaux ; - Une fiche indiquant le statut juridique de la personne morale et son capital social ; - La liste et la valeur du matériel détenu par le demandeur ou que celui-ci envisage d'acquérir et le financement correspondant ; - Les garanties et cautions dont bénéficie l'entreprise, le cas éventuel.	Pétitionnaire
2. Demande mentionnant la dénomination de la personne morale, sa forme juridique, son siège social et le cas échéant les nom, prénom, profession, nationalité et domicile de son représentant ;	Pétitionnaire
3. Pièces administratives délivrées par les autorités compétentes, justifiant que le demandeur est en règle au regard de ses obligations fiscales et des cotisations sociales ;	DGI et CNSS
4. Original de la fiche du point-pivot ;	Géologue
5. Trois (3) cartes régulières à l'échelle 1/100.000 ou 1/50.000 ou figurent la position du point-pivot et les coordonnées Lambert du centre par rapport au point-pivot ;	Topographe
6. Original du récépissé du versement de la rémunération des services rendus au titre de l'institution du permis de recherche ;	DRTE
7. Définition de la position du centre du périmètre sollicite en coordonnées Lambert par rapport au point pivot ;	Géologue
8. Pièce attestant de la qualité de mandataire de la personne morale au cas où la demande est formulée par un mandataire.	Pétitionnaire
9. Programme de travaux provisoire précisant la nature et la consistance des travaux prévus et la méthodologie de recherche envisagée et le montant financier minimum qu'il s'engage à consacrer à leur exécution ;	Géologue

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Renouvellement du permis de recherche	
1. Demande comprenant les indications suivantes : • Numéro du titre minier objet de la demande de renouvellement ; • Dénomination de la personne morale, sa forme juridique, son siège social et les nom, prénom profession, nationalité domicile de son gérant ;	Pétitionnaire
2. Fiche indiquant notamment les études réalisées, les coordonnées des lieux de travaux exécutés, les résultats desdits études et travaux et leurs interprétations, les justificatifs des dépenses engagées ;	Géologue
3. Plan de travaux à l'échelle de 1/10000 et un plan de surface superposable à ce plan ;	Topographe
4. Programme de travaux que le demandeur s'engage à réaliser pendant la période de renouvellement comportant notamment l'échéancier de réalisation et le montant financier minimum qu'il s'engage à consacrer à leur exécution ;	Géologue
5. Original du récépissé de versement de la rémunération des services rendus ;	DRTE
6. Pièces administratives délivrées par les autorités compétentes, justifiant que le demandeur est en règle au regard de ses obligations fiscales et des cotisations sociales.	DGI et CNSS
Acte demandé : Licence d'exploitation	
1. Demande comprenant les indications suivantes : • Numéro du permis ou des permis de recherche dont découle la licence d'exploitation de mines objet de la demande présentée ; • La dénomination, la forme juridique, le siège social de la personne morale de droit marocain demanderesse ainsi que les nom, prénom, nationalité, profession et domicile de son représentant ;	Pétitionnaire
2. Pièces administratives délivrées par les autorités compétentes, justifiant que le demandeur est en règle au regard de ses obligations fiscales et des cotisations sociales ces pièces doivent être datées de moins de trois (3) mois ;	DGI et CNSS
3. Dossier administratif justifiant des capacités techniques et financières comprenant les documents suivants : • Les diplômes, titres et références professionnelles du personnel de l'entreprise chargé de la conduite et du suivi des travaux ou, éventuellement, le ou les contrats le liant aux personnes physiques ou morales agréées ; • Les moyens humains et techniques envisagés pour l'exécution des travaux ; • Une fiche indiquant le statut juridique de la personne morale et son capital social ; • Les trois derniers bilans et comptes de l'entreprise ; • La liste et la valeur du matériel détenu par le demandeur ou que celui-ci envisage d'acquérir et le financement correspondant ;	Pétitionnaire

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
4. Garanties et cautions dont bénéficie l'entreprise, le cas éventuel ;	Banque
5. Dossier technique comprenant les documents suivants : • Une fiche indiquant notamment les études réalisées, les travaux exécutés et les coordonnées des travaux réalisés, les résultats desdites études et travaux obtenus et leurs interprétations ainsi que les justificatifs des dépenses engagées ; • Un rapport géologique, en deux exemplaires, démontrant l'existence de réserves justifiant l'octroi de la licence d'exploitation ; • Un plan en trois (3) exemplaires, à une échelle appropriée, indiquant les limites du périmètre de la licence d'exploitation objet de la demande en coordonnées Lambert ainsi que sa forme et sa superficie ; • Une étude de faisabilité accompagnée d'une note descriptive, indiquant le choix de la méthode d'exploitation et le mode de traitement ; • Plan en trois (3) exemplaires à une échelle appropriée des travaux projetés et un plan de surface en trois (3) exemplaires superposable audit plan de travaux ; • Le programme de travaux que le demandeur s'engage à réaliser durant les dix années indiquant notamment l'échéancier de leur réalisation ; • L'engagement de déposer l'étude d'impact sur l'environnement et l'acceptabilité environnementale, avant le démarrage des travaux d'exploitation, et dans un délai ne dépassant pas une année à compter à partir de la date de délivrance de la licence d'exploitation ; • L'original du récépissé de versement de la rémunération des services rendus au titre de l'institution de la licence d'exploitation.	Géologue
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées ;	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur ;	Pétitionnaire
3. Étude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE) ;	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence ;	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique ;	BET
6. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique ;	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté).	BET

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Étude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la province ;	BET
2. Plan de masse du projet ;	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe) ;	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet) ;	BET
5. Plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS) ;	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000) ;	BET
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100) ;	BET
8. Plan de contenance ;	BET
9. Plan d'assainissement et de signalisation ;	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet ;	BET
11. Rapport justificatif et explicatif.	BET
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide) ;	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le numéro du RC et le non du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain ;	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés ;	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier ;	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance ;	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé.	Pétitionnaire
Acte demandé : Renouvellement de la licence d'exploitation	
1. Demande comprenant les indications suivantes : • Numéro de la licence d'exploitation objet de la demande de renouvellement ; • La dénomination, la forme juridique, le siège social de la personne morale de droit marocain demanderesse ainsi que les nom, prénom, nationalité, profession et domicile de son représentant.	Pétitionnaire
2. Original du récépissé de versement de la rémunération des services rendus au titre du renouvellement de la licence d'exploitation ;	DRTE
3. Fiche indiquant notamment les études réalisées, les travaux exécutés, les résultats desdites études et travaux obtenus et leurs interprétations, les réserves restantes sur les plans quantitatif et qualitatif ;	Géologue
4. Justificatifs des dépenses engagées ;	Pétitionnaire
5. Programme de travaux que le demandeur projette d'exécuter pendant la période de renouvellement indiquant notamment l'échéancier de sa réalisation ;	Géologue
6. Plan de travaux réalisés et projetés et un plan de surface superposable audit plan de travaux ;	Topographe
7. Pièces administratives délivrées par les autorités compétentes, justifiant que le demandeur est en règle au regard de ses obligations fiscales et des cotisations sociales ces pièces doivent être datées de moins de trois (3) mois.	DGI et CNSS

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Cession ou amodiation de permis minier	
1. Demande adressée au directeur régional de l'énergie et des mines comprenant la dénomination, la forme juridique, le siège social de la personne morale demanderesse ainsi que les nom, prénom, nationalité, profession et Domicile de son représentant, la demande est signée conjointement par le titulaire du titre minier et l'amodiateur ou le cessionnaire ;	Pétitionnaire
2. Diplômes, titres et références professionnelles du personnel de l'entreprise chargé de la conduite et du suivi des travaux ou, éventuellement, le ou les contrats le liant aux personnes physiques ou morales agréées ;	Pétitionnaire
3. Titre spécial établi par le conservateur de la propriété foncière, afférant au permis de recherche ou à la licence d'exploitation de mines ;	Conservation Foncière
4. Contrat de cession ou d'amodiation signé par les deux parties et légalisé ;	Pétitionnaire
5. Fiche décrivant les travaux réalisés dans le périmètre couvert par le permis de recherche ou la licence d'exploitation, objet de la demande ;	Géologue
6. Moyens humains et techniques envisagés pour la réalisation des travaux ;	Pétitionnaire
7. Programme de travaux projeté par le cessionnaire ou l'amodiateur ;	
8. Fiche décrivant les capacités techniques et financières du demandeur ;	Pétitionnaire
9. Original du récépissé de versement de la rémunération des services rendus ;	DRTE
10. Pièces administratives délivrées par les autorités compétentes, justifiant que le demandeur est en règle au regard de ses obligations fiscales et des cotisations sociales ces pièces doivent être datées de moins de trois (3) mois.	DGI et CNSS

EXPLOITATION D'UNE MINE



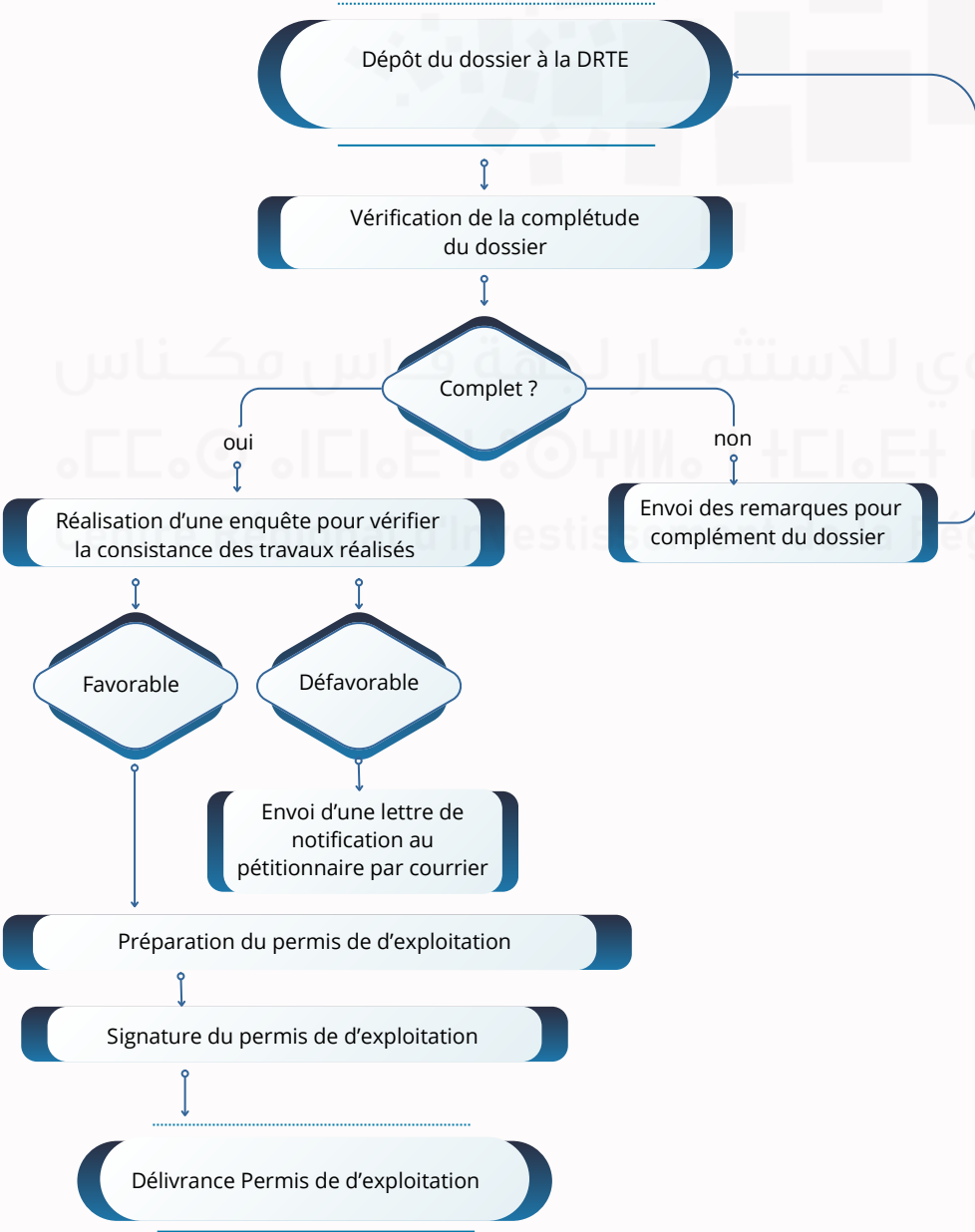
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2.1 Logigrammes (1/6)

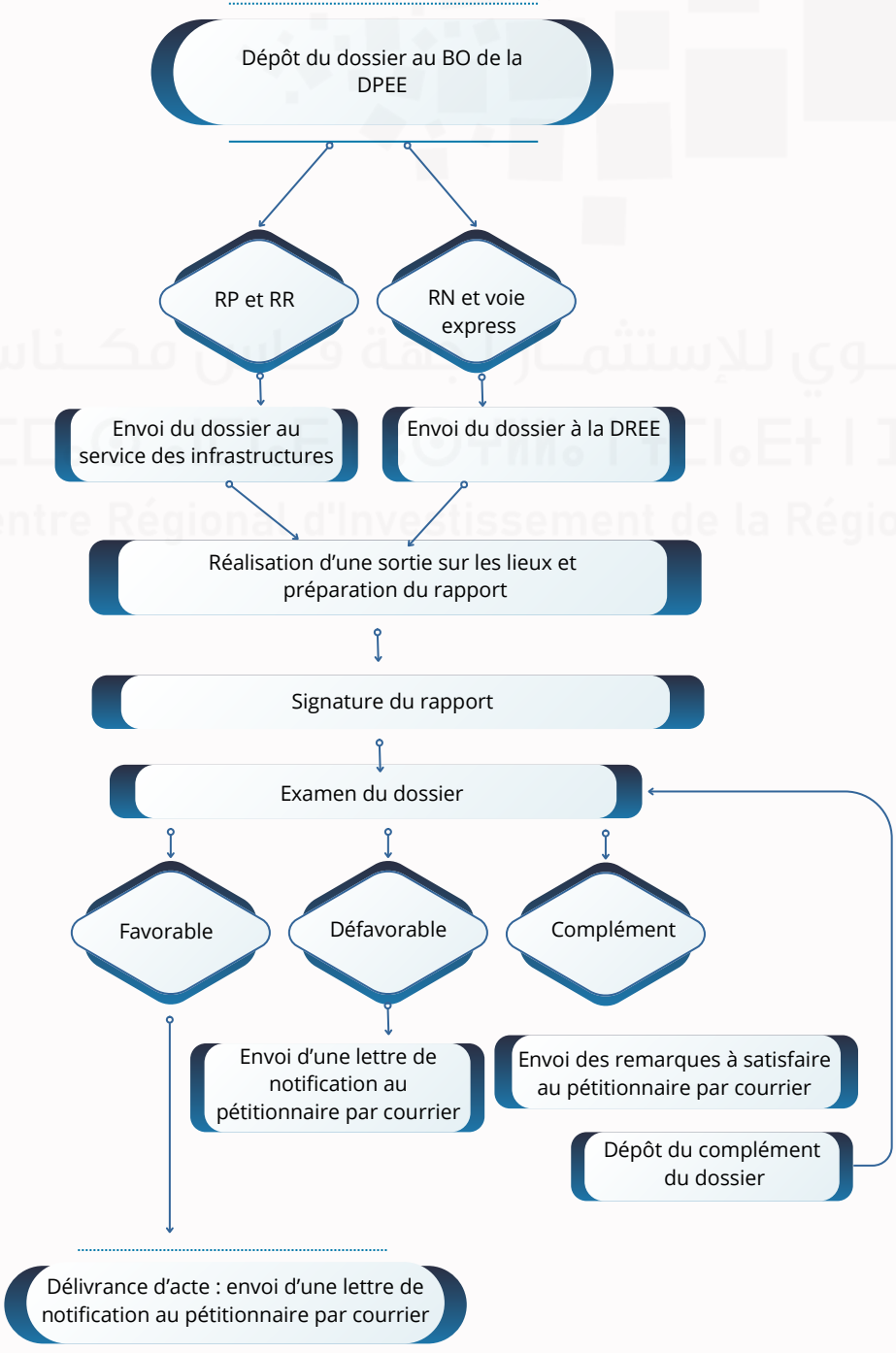
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de recherche ou renouvellement du permis de recherche		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier à la DRTE] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Commission interne] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier] E --> A D --> F{Favorable} D --> G{Défavorable} F --> H[Préparation du permis de recherche] G --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] H --> J[Signature du permis de recherche] I --> J J --> K[Délivrance Permis de recherche] </pre>	pétitionnaire Services de la DRTE Services de la DRTE Services de la DRTE M. le Wali Services de la DRTE	10 J 60J 10
Le pétitionnaire doit déposer la demande de renouvellement avant 2 mois d'expiration de sans premier permis de recherche		

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] F --> G[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] G --> H[Diffusion aux membres de la CRUI] H --> I[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] I --> J[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] J --> K{Favorable} J --> L{Défavorable} J --> M{Complément} K --> N[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] L --> O[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] M --> P[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] P --> Q[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] Q --> A N --> R[Validation du PSSE signé] R --> S[Signature de l'acceptabilité environnementale] S --> T[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] </pre>	BET Conseiller CRI Conseiller CRI Province BET Autorité locale Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI BET DRE M. le Wali Conseiller du CRI	- 2J 0J 5J 8J 52J 0J 15J 2J 3J 15J 2J 5J 0J 11

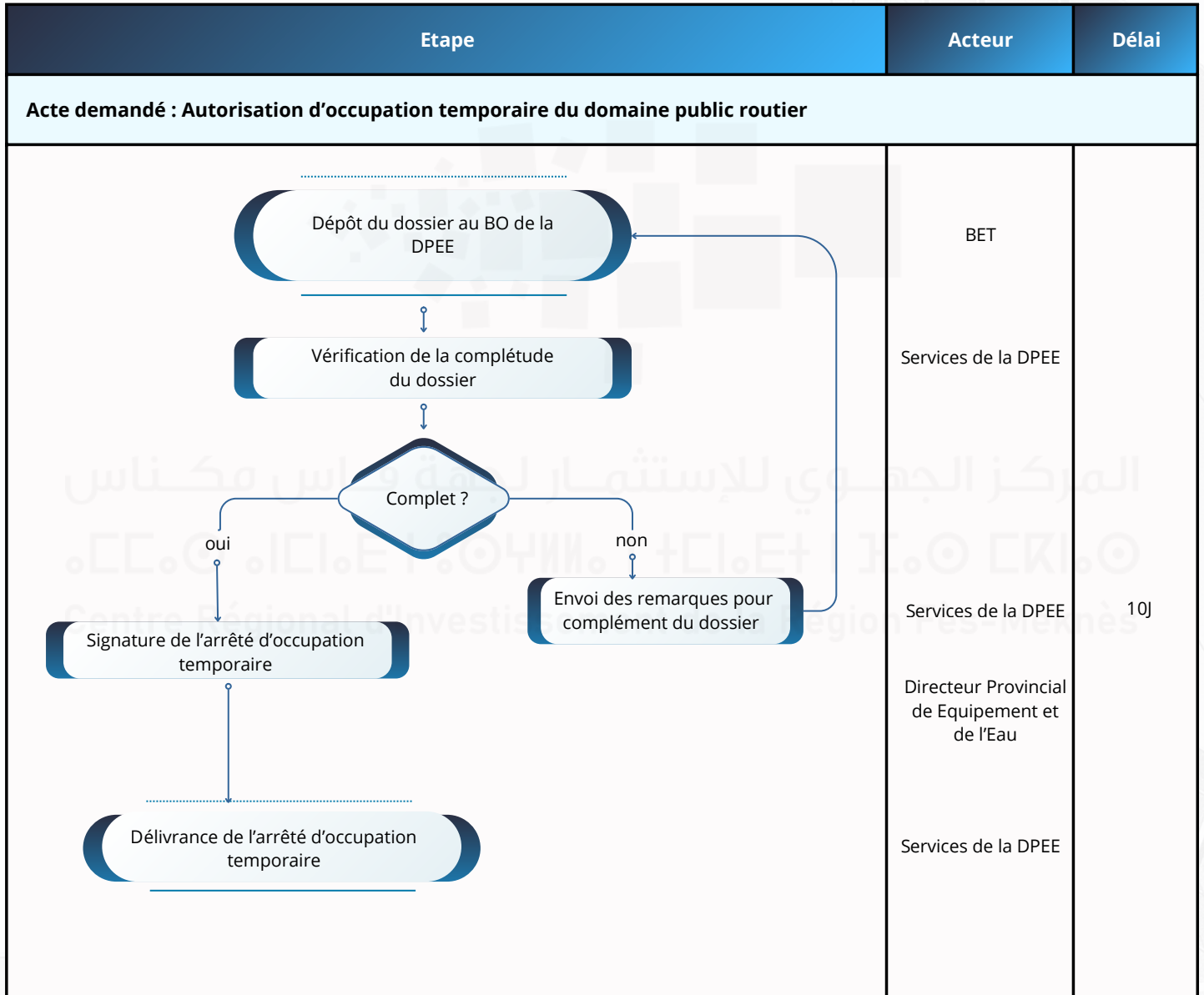
2.1 Logigrammes (3/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Licence d'exploitation minière ou renouvellement de la licence d'exploitation		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier à la DRTE] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Réalisation d'une enquête pour vérifier la consistance des travaux réalisés] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier] E --> A D --> F{Favorable / Défavorable} F -- Favorable --> G[Préparation du permis de d'exploitation] F -- Défavorable --> H[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] H --> G G --> I[Signature du permis de d'exploitation] I --> J[Délivrance Permis de d'exploitation] </pre>	Pétitionnaire Services de la DRTE Services de la DRTE Services de la DRTE M. le Wali Services de la DRTE	10J 60J

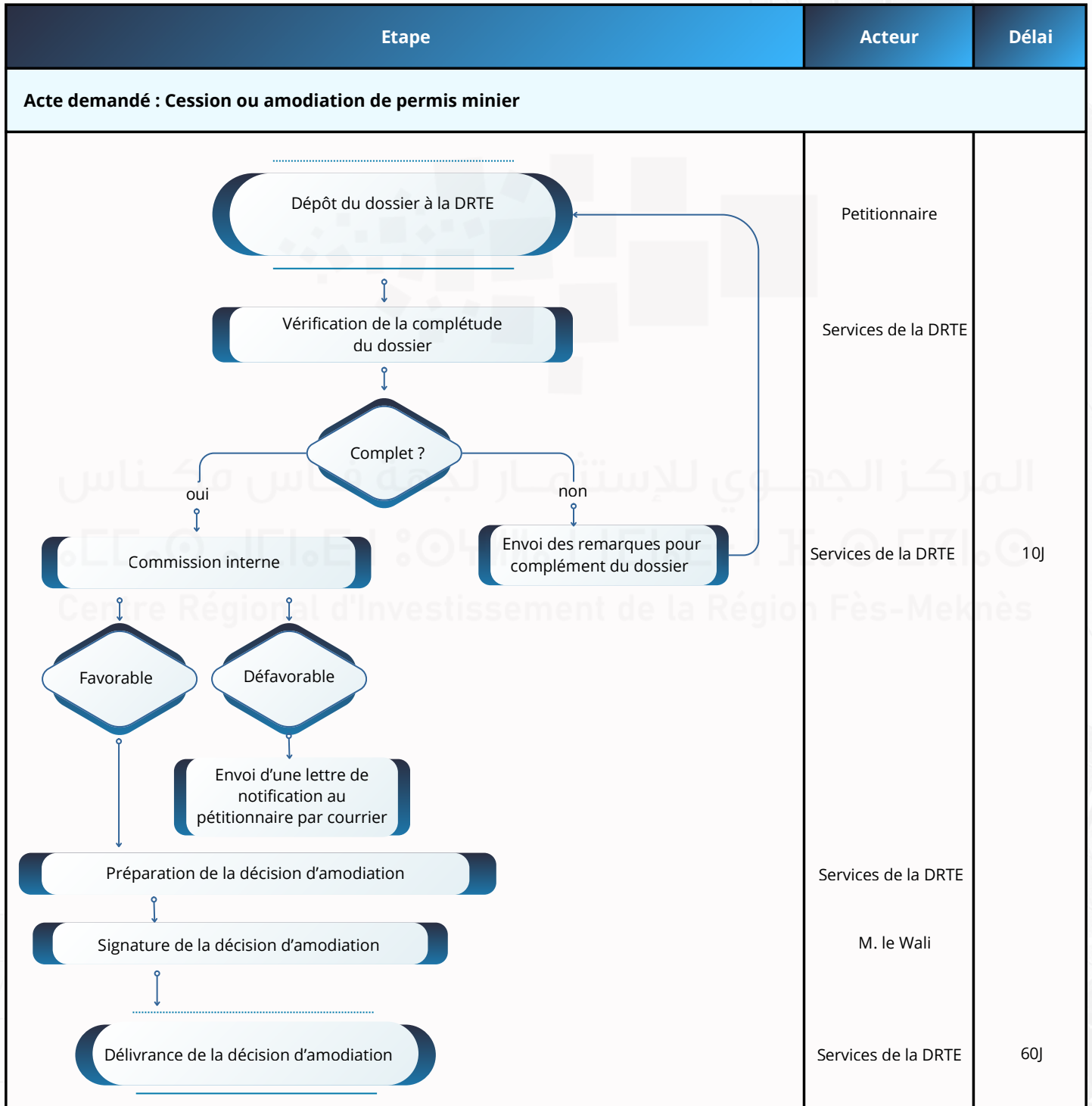
2.1 Logigrammes (4/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Étude technique des accès		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B{RP et RR} A --> C{RN et voie express} B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F F --> G[Signature du rapport] G --> H[Examen du dossier] H --> I{Favorable} H --> J{Défavorable} H --> K{Complément} I --> L[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> L K --> M[Envoi des remarques à satisfaire au pétitionnaire par courrier] M --> N[Dépôt du complément du dossier] N --> H L --> O[Délivrance d'acte : envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] </pre>	BET DPEE Services de la DPEE ou DREE Directeur Provincial ou Directeur Régional de Équipement et de l'Eau Services de la DPEE ou DREE Services de la DPEE BET Services de la DPEE	

2.1 Logigrammes (5/6)



2.1 Logigrammes (6/6)



LEGENDE du logigramme :





FICHE PROJET

➤ CENTRALE SOLAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture d'une unité de production électrique à partir d'énergie renouvelable photovoltaïque à injecter dans le réseau de moyen tension pour le compte d'une régie.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Étude d'orientation	GRED	Non	Directeur du GRED	
02	Étude détaillée	Gestionnaire du réseau électrique de distribution	Non	BET	
03	Autorisation provisoire de réalisation d'installation de production d'énergie électrique à partir de source d'énergie renouvelable	Ministère de la transition énergétique	Non	Ministre de la transition énergétique	
04	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	
05	Étude technique des accès	DREE	Non	Directeur Provincial de l'EE (RP et RR) Ou Le Directeur Régional de l'EE (RN et voies express)	Pour les projets situés sur des voies classées
06	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	DPEE	Non	Directeur Provinciale de l'Équipement et de l'eau	Pour les projets situés sur des voies classées
07	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	
08	Certificat de conformité				
09	Autorisation définitive de mise en exploitation pour la mise en service de l'installation	Ministère de la transition énergétique	Non	Ministre de la transition énergétique	Valable 25 ans prorogeable une fois

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée
d'Investissement

MTE

Ministère de la Transition
Énergétique

GRED

Gestionnaire du réseau
électrique de distribution

BET

Bureau d'étude

EIE

Etude d'impact sur
l'environnement

DRE

Direction Régionale de
l'Environnement

DPEE

Direction Provinciale de
l'Équipement et de l'Eau

DREE

Direction Régionale de
l'Équipement et de l'Eau

ONSSA

Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits
Alimentaire

AMM

Autorisation de Mise sur le
Marché

RP

Route Provinciale

RR

Route Régionale

RN

Route Nationale

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir 1-10-16 du 11 février 2010 portant promulgation de la n°13-09 relative aux énergies renouvelables ;
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019).
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)

- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes

Lois :

- Loi n°13-09 relative aux énergies renouvelables promulguée par le dahir n°1-10-16 du 26 safar 1431 (11 février 2010)
- Loi n°58.15 modifiant et complétant la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables permet l'ouverture au secteur privé du marché de la production et de la commercialisation d'électricité produite à partir de sources renouvelables.
- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Décrets :

- Décret n°2-10-578 du 7 jourmada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables ;
- Décret n° 2-15- 772 du 14 moharram 1437 (28 octobre 2015) relatif à l'accès au réseau électrique national de moyenne tension ;
- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Décret n°2-10-473 u 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Etude d'orientation	
1. Demande de réalisation de l'étude d'orientation précisant l'emplacement du site du projet ; N.B : Les frais liés à la réalisation de l'étude d'orientation sont à la charge du déclarant.	Pétitionnaire
Acte demandé : Etude détaillée	
1. Demande de réalisation de l'étude d'orientation précisant l'emplacement du site du projet ; N.B : Les frais liés à la réalisation de l'étude d'orientation sont à la charge du déclarant.	Pétitionnaire
Acte demandé : Autorisation provisoire de réalisation d'installation de production d'énergie électrique à partir de source d'énergie renouvelable	
1. Demande d'autorisation provisoire de réalisation d'installation de production d'énergie électrique à partir de source d'énergie renouvelable	Pétitionnaire
2. Dossier juridique du pétitionnaire (RC, Statut, PV de l'AG ou du CA) précisant : • La dénomination de la personne ou des personnes morale(s) demanderesse (s), ses ou leurs statuts, son ou leur siège social ; • Les noms du président et des membres du conseil d'administration, ou les noms du président et des membres du conseil de surveillance pour les sociétés anonymes selon le cas ; • Les noms des gérants et des membres du conseil de surveillance pour les sociétés en commandite par actions et les sociétés à responsabilité limitée ; • Les noms de tous les associés, pour les sociétés en nom collectif et pour les sociétés à responsabilité limitée n'ayant pas de conseil de surveillance ; • Les noms des dirigeants ayant la signature sociale pour toutes les sociétés ; • Au cas où la demande est présentée au nom d'une société en constitution, elle doit en faire mention en indiquant tous les renseignements connus sur la condition du titulaire définitif ; • Le nom et l'adresse du mandataire ou du représentant au Maroc du demandeur ; • Au cas où la demande d'autorisation est présentée par une personne physique, le demandeur doit indiquer sa profession, sa nationalité et son domicile et, s'il y a lieu, de son mandataire ou représentant au Maroc ;	Comptable
3. Coordonnées précises de l'installation, reportées sur une carte topographique au 1/50000 ou à toute autre échelle convenable indiquant les limites de l'installation par des lignes orientées du nord au sud et de l'est à l'ouest et dérivant du système de coordonnées Lambert ou géographique ;	Topographe
4. Dossier précisant : • La nature des ouvrages et le délai d'exécution des diverses tranches de l'installation ; • La source d'énergie renouvelable utilisée, la puissance installée, la capacité de production, le mode d'exploitation de l'installation et la disponibilité en durée de fonctionnement annuelle et mensuelle estimée ; • Les modalités techniques, urbanistiques et sécuritaires de réalisation des installations ; • Les conditions de sécurité et de fiabilité des ouvrages de raccordement au réseau électrique national de transport et des équipements associés ainsi que toute autre caractéristique technique nécessaire ;	
5. Programme général et l'échelonnement des travaux que le demandeur projette d'exécuter pendant la durée de réalisation ou d'extension de l'installation ;	BET 20

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
6. Note traitant les impacts environnementaux dans laquelle le demandeur décrit les principaux enjeux environnementaux du projet et les mesures envisagées pour supprimer, limiter et, si possible, compenser les inconvénients de l'installation vis-à-vis de l'environnement et dressant le bilan prévisionnel des émissions de gaz à effet de serre en distinguant les principaux postes notamment en ce qui concerne la construction, l'exploitation, ou le démantèlement de l'installation	BET
7. L'engagement de réaliser une étude d'impact	Pétitionnaire
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
6. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Etude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la province	BET
2. Plan de masse du projet	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe)	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet)	BET
5. Plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS)	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000)	BET
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100)	BET

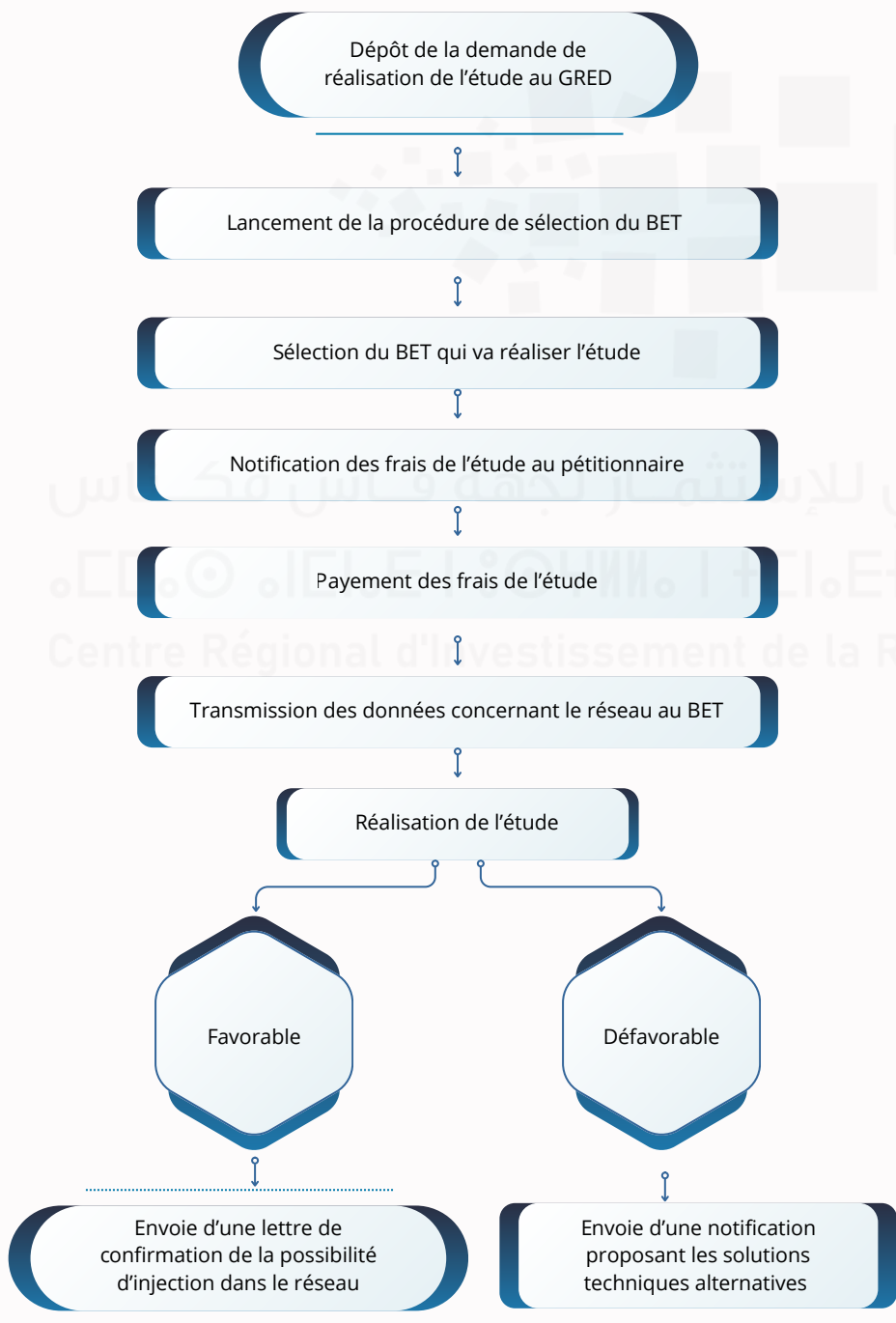
Documents	Elaboré par
8. Plan de contenance	BET
9. Plan d'assainissement et de signalisation	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet	BET
11. Rapport justificatif et explicatif	BET
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Equipement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le numéro du RC et le non du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La situation du projet ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé	Pétitionnaire
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...

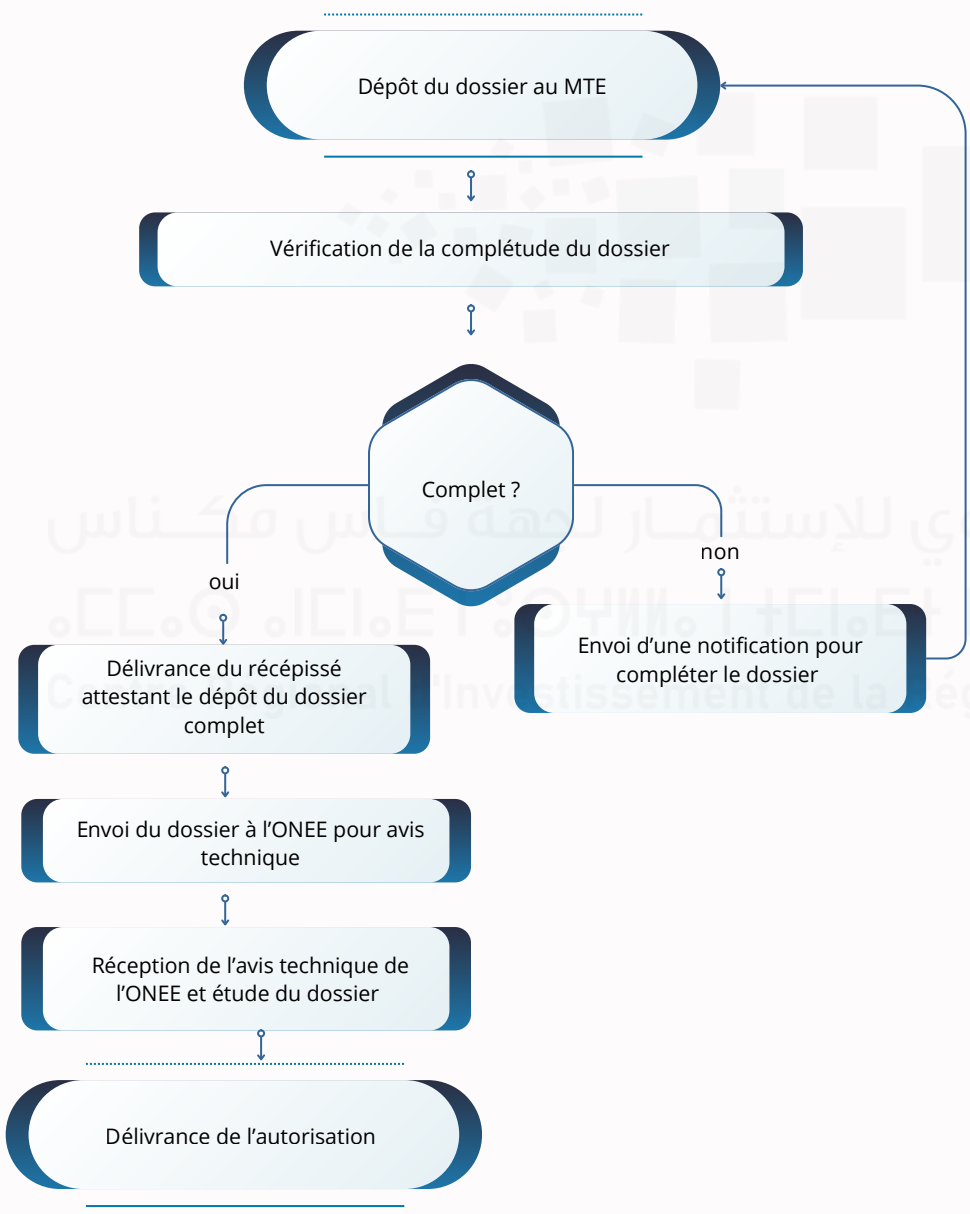
1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments,	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ;	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ;	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquittement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Architecte
Acte demandé : Autorisation définitive de mise en exploitation pour la mise en service de l'installation	
1. Demande d'autorisation définitive de mise en exploitation pour la mise en service de l'installation	Pétitionnaire
2. Cahier des charges conforme au modèle fixé par l'Arrêté du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n°313-14 du 4 Rabii II 1435	Pétitionnaire

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude d'orientation		
 <pre> graph TD A[Dépôt de la demande de réalisation de l'étude au GRED] --> B[Lancement de la procédure de sélection du BET] B --> C[Sélection du BET qui va réaliser l'étude] C --> D[Notification des frais de l'étude au pétitionnaire] D --> E[Paiement des frais de l'étude] E --> F[Transmission des données concernant le réseau au BET] F --> G[Réalisation de l'étude] G --> H{Favorable} G --> I{Défavorable} H --> J[Envoi d'une lettre de confirmation de la possibilité d'injection dans le réseau] I --> K[Envoi d'une notification proposant les solutions techniques alternatives] </pre>	Pétitionnaire GRED GRED GRED Pétitionnaire GRED BET GRED	- Avant 15 J 15 J (à partir de la date de dépôt de la demande) 90 J à partir de la date de paiement des frais)

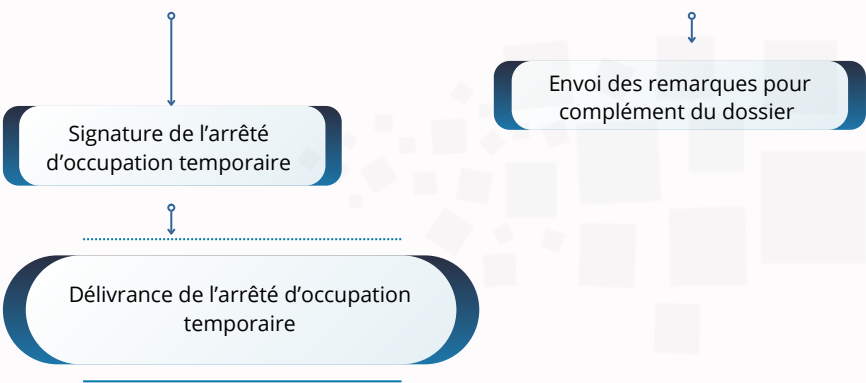
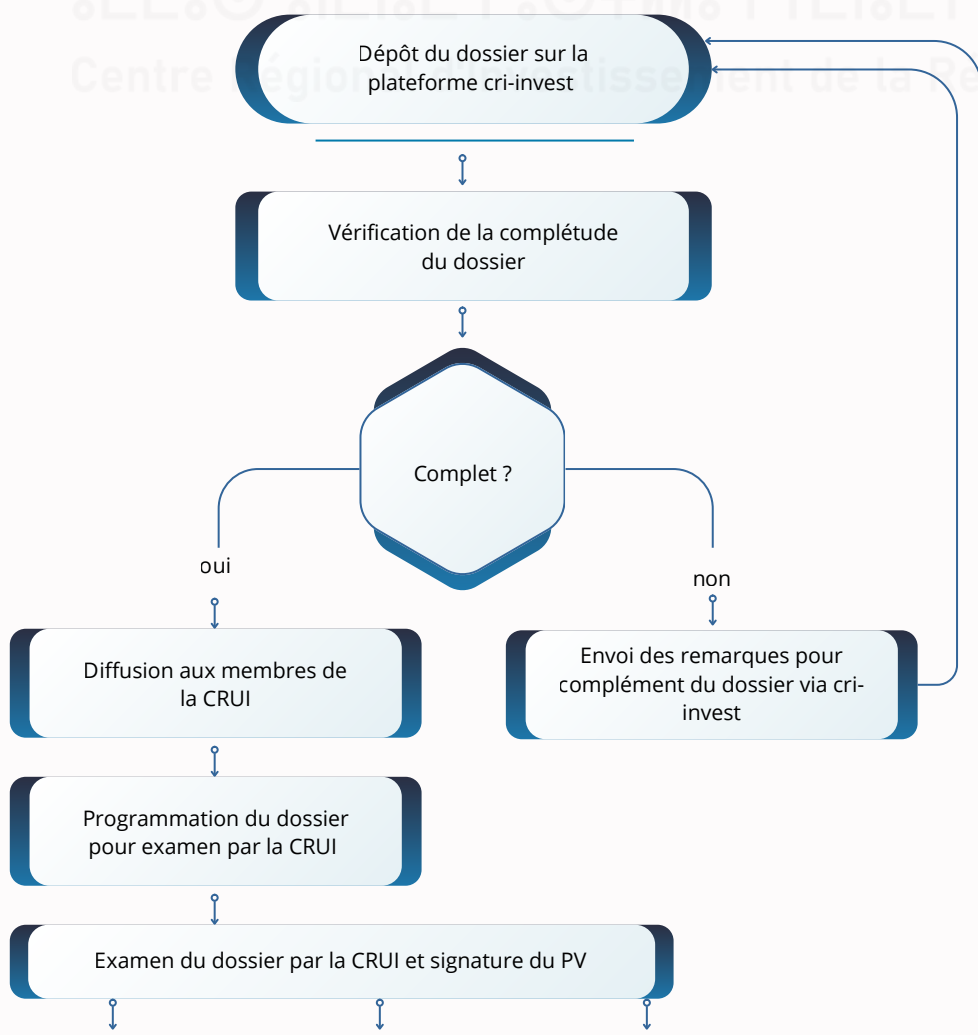
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation provisoire		
 <pre> graph TD A([Dépôt du dossier au MTE]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Délivrance du récépissé attestant le dépôt du dossier complet] C -- non --> E[Envoi d'une notification pour compléter le dossier] E --> A D --> F[Envoi du dossier à l'ONEE pour avis technique] F --> G[Réception de l'avis technique de l'ONEE et étude du dossier] G --> H[Délivrance de l'autorisation] </pre>	Pétitionnaire MTE MTE MTE MTE MTE MTE	- 30 J 15 J 30 J 90 J

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude détaillée		
..... Dépôt de la demande de réalisation de l'étude au GRED ↓ Lancement de la procédure de sélection du BET ↓ Sélection du BET qui va réaliser l'étude ↓ Notification des frais de l'étude au pétitionnaire ↓ Payement des frais de l'étude ↓ Transmission des données concernant le réseau au BET ↓ Réalisation de l'étude ↓ Envoi de la proposition technique et financière de raccordement au pétitionnaire ↓ Dépôt de la lettre d'acceptation de la proposition technique et financière de raccordement ↓ Transmission de l'étude détaillée au pétitionnaire	Pétitionnaire GRED GRED GRED Pétitionnaire GRED BET GRED Pétitionnaire GRED	-

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] F --> G[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] G --> H[Diffusion aux membres de la CRUI] H --> I[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] I --> J[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] J --> K{Favorable} J --> L{Défavorable} J --> M{Complément} </pre>	BET Conseiller CRI Conseiller CRI Province BET Autorité locale Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	- 2 J 0 J 5 J 8 J 52 J 0 J 15 J 2 J 28

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] --> B[Validation du PSSE signé] B --> C[Signature de l'acceptabilité environnementale] C --> D[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] E[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] F[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] G[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] </pre>	Conseiller CRI BET DRE M. le Wali Conseiller CRI	3J 15J 2J 5J 0J
Acte demandé : Etude technique des accès		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B[RP et RR] A --> C[RN et voie express] B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F </pre>	BET DPEE Services de DPEE ou DREE	29

2.1 Logigrammes (7/10)

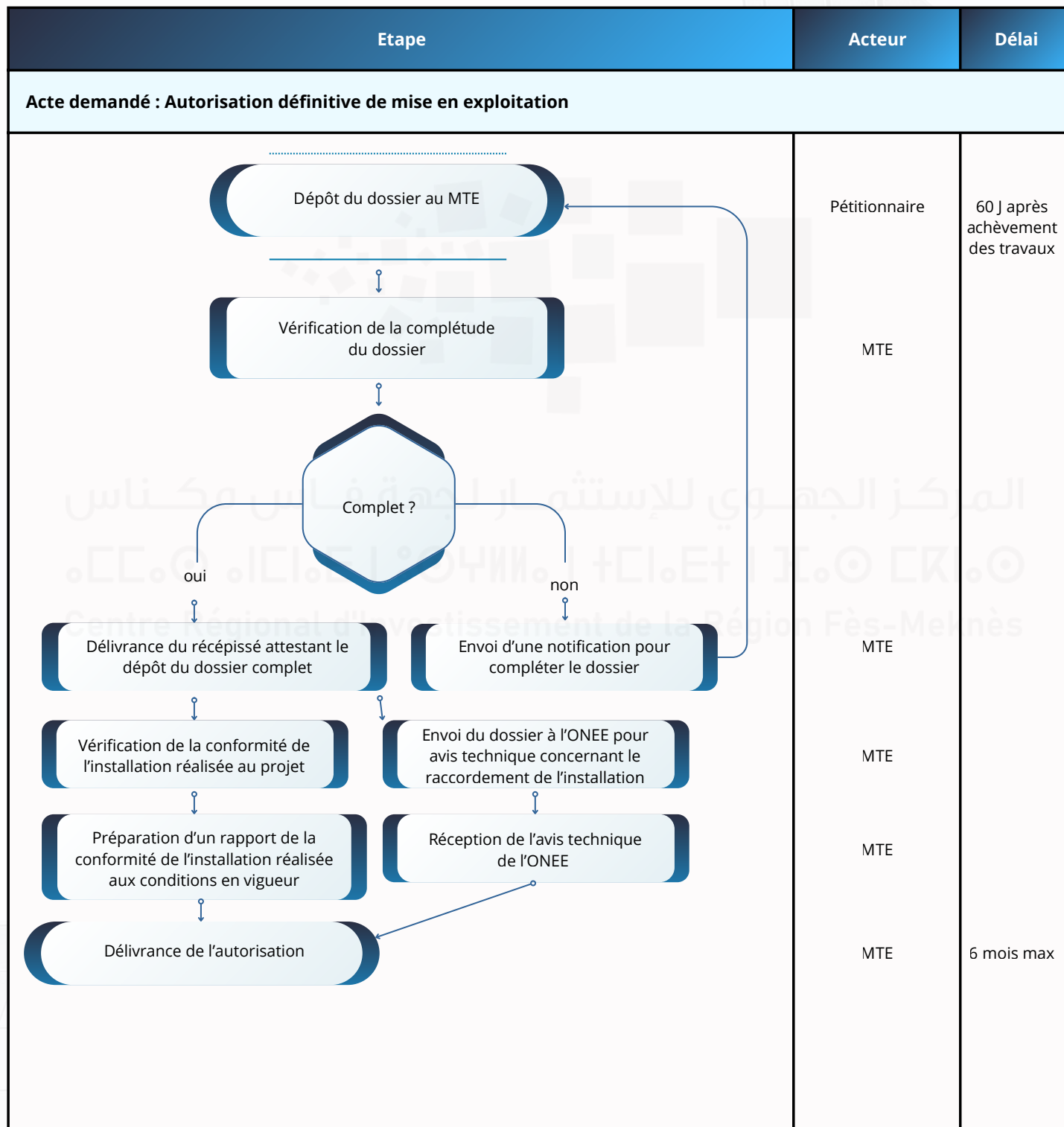
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
 <pre> graph TD A[Signature de l'arrêté d'occupation temporaire] --> B[Envoi des remarques pour complément du dossier] B --> C[Délivrance de l'arrêté d'occupation temporaire] </pre>	Services de la DPEE Directeur Provincial de Equipement et de l'Eau Services de la DPEE	
Acte demandé : Permis de Construire		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] </pre>	Architecte Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	— 2J 0J 15J 2J

2.1 Logigrammes (8/10)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de Construire		
	Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI Architecte / pétitionnaire Services de la Commune Pétitionnaire Commune	2J 3 J 10J 2 J 30 J 3 J 15 J 3 J

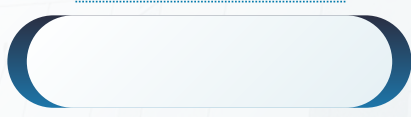
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Certificat de conformité		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] D --> E[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] E --> F[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] F -- Favorable --> G[Envoi du dossier vers Rokhas] F -- Défavorable --> H[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] F -- Complément --> I[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] C -- non --> J[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] J --> A I --> K[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] K --> A G --> L[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas.] L --> M[Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte ou pétitionnaire Commune	2J 0J 10J 2J 2J 2J

2.1 Logigrammes (10/10)

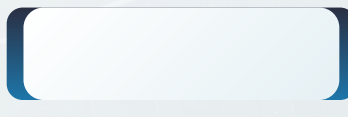


LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision



FICHE PROJET

➤ INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour un projet de l'industrie pharmaceutique.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	Aménageur de la zone industrielle	—
02	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	Pour les activités assujetties
03	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
04	Autorisation d'approbation préalable	Secrétariat Général du Gouvernement	Non	Secrétariat Général du Gouvernement	Avant le démarrage des travaux
05	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
06	Autorisation définitive d'ouverture d'un établissement pharmaceutique	Secrétariat Général du Gouvernement	Non	Secrétariat Général du Gouvernement	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

DPS

Direction Provinciale de la Santé

DRS

·Direction Régionale de la Santé

MTS

·Ministère de la Santé

SSG

Secrétariat Général du Gouvernement

Aménageur

Al Omran, MedZ,

Aménageur

Al Omran, MedZ,

EIE

Étude d'impact sur l'environnement

BET

Bureau d'étude

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir portant loi n° 1-75- 453 du 25 hija 1396 (17 décembre 1976) instituant un ordre des pharmaciens ;
- Dahir n° 1-06-151 du 30 chaoual 1427 (22 novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie.
- Dahir n° 1-95-1 du 24 chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 19-94 relative aux zones franches d'exportation (B.O. 15 février 1995)
- Dahir n°1-17-13 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) portant promulgation de la loi de finance n°73-16 pour l'année budgétaire 2017
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019).
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes.

Décrets :

- Décret n° 2-07-1064 du 5 rejeb 1429 (9 juillet 2008) relatif à l'exercice de la pharmacie, à la création et à l'ouverture des officines et des établissements pharmaceutiques.
- Décret n° 2-75-863 du 11 safar 1397 (1^{er} février 1977) pris pour l'application de l'article 51 du dahir portant loi n° 1-75-453 du 25 Hija 1396 (17 décembre 1976)
- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)

- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Autres :

- Cahier des charges de la zone aménagée concernée
- Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (n° 4970 17 janvier 2002).

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Formulaire de demande d'attribution de lot dans une zone dédiée à l'activité économique, intégrant l'engagement de l'investisseur pour le respect du délai et du cahier de charges	Architecte/ BET /Pétitionnaire
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Étude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
6. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis.	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain.	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire.	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieur à 1/100.	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments.	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser.	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ;	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m ² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquittement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

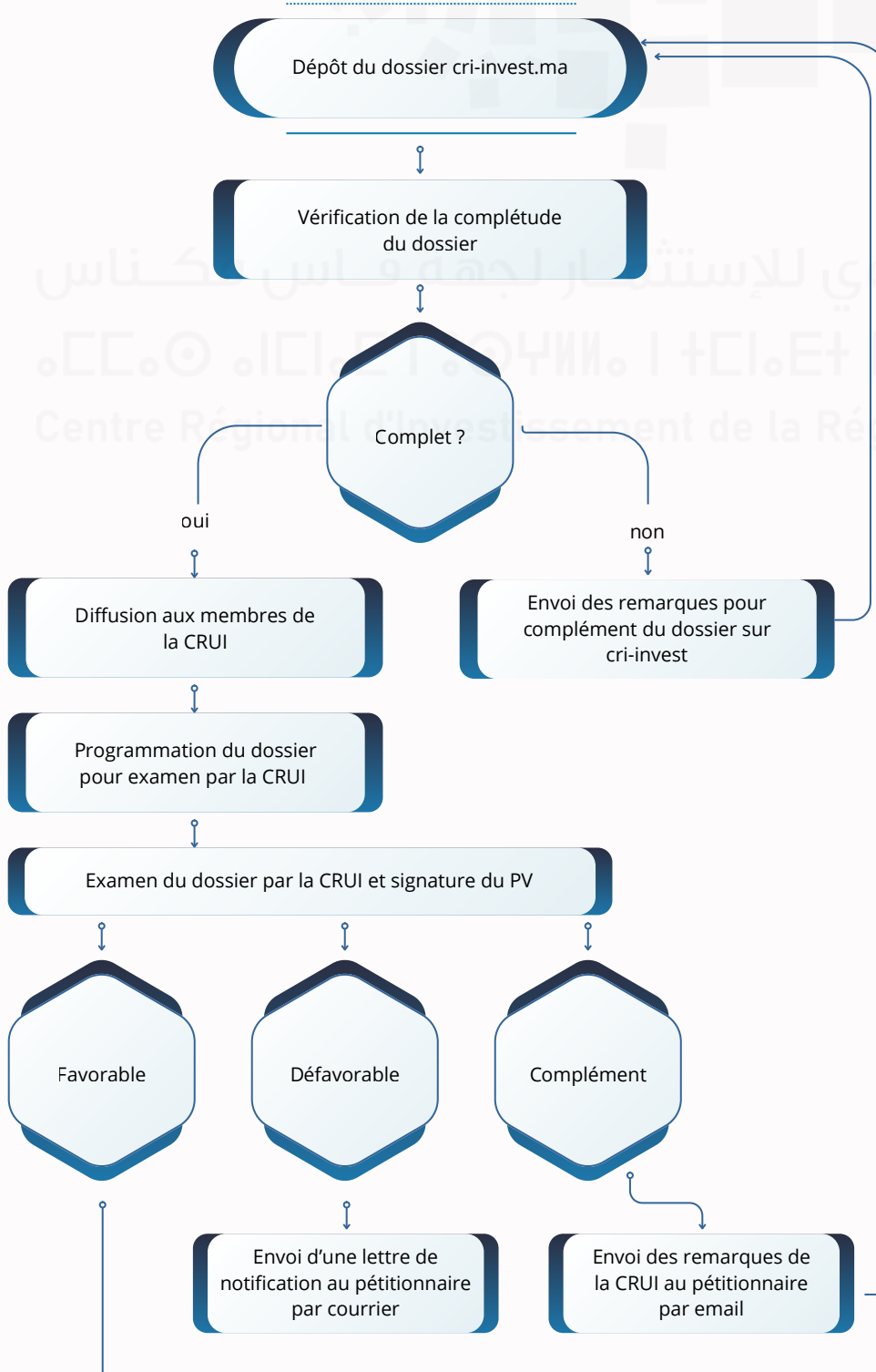
Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation d'approbation préalable	
1. Demande d'autorisation d'approbation préalable en précisant la province ou la préfecture lieu d'implantation de l'établissement pharmaceutique ainsi que son objet	Pétitionnaire
2. Plans architecturaux établis dans le respect des normes techniques d'installation en vigueur et visés par l'autorité compétente	Architecte
3. Plans suivants : plan de situation, plan de masse, plans côtés des locaux qui précisent notamment les lieux d'exercice des activités pharmaceutiques, les circuits des personnes, des matières premières et des produits finis liés aux opérations pharmaceutiques ainsi que la liste des équipements nécessaires à la réalisation des activités projetées ;	BET/Architecte
4. Plans d'exécution des installations techniques se rapportant notamment à l'électricité, la plomberie, le groupe électrogène, la climatisation et la ventilation, la protection contre l'incendie et la stérilisation le cas échéant	BET
5. Contrat d'acquisition ou de bail	Pétitionnaire
6. Note dûment signée par le pétitionnaire, portant l'indication du ou des sites de fabrication et/ou de stockage devant se trouver hors du site de l'établissement et, le cas échéant, l'indication de la ou des opérations qui seront déléguées et de rétablissement délégataire	Pétitionnaire
7. Liste des activités pharmaceutiques devant être réalisées dans l'établissement	Pétitionnaire
8. Fiche technique indiquant la date de lancement, le planning et la durée de réalisation du projet ainsi que l'affectation des locaux et des équipements, dans le respect des bonnes pratiques de fabrication ou de distribution des médicaments	Pétitionnaire
9. Décision d'acceptabilité environnementale	BET
1. Note dûment signée indiquant la description du système de traitement d'air et du système de traitement d'eau appropriés	BET
10. Liste des formes pharmaceutiques	Pétitionnaire
11. Statut de la personne morale	Pétitionnaire
12. PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG (PM)	Pétitionnaire
13. Liste des membres de l'organe délibérant et leurs qualités ; la décision de l'organe délibérant désignant le représentant légal de la société et les pharmaciens proposés pour occuper les postes de pharmacien responsable et le cas échéant, de pharmaciens assistants et de pharmaciens délégués ainsi que ceux désignés pour les fonctions de directeurs techniques et commerciaux	Pétitionnaire

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

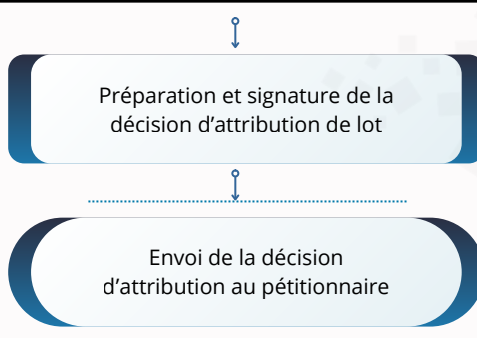
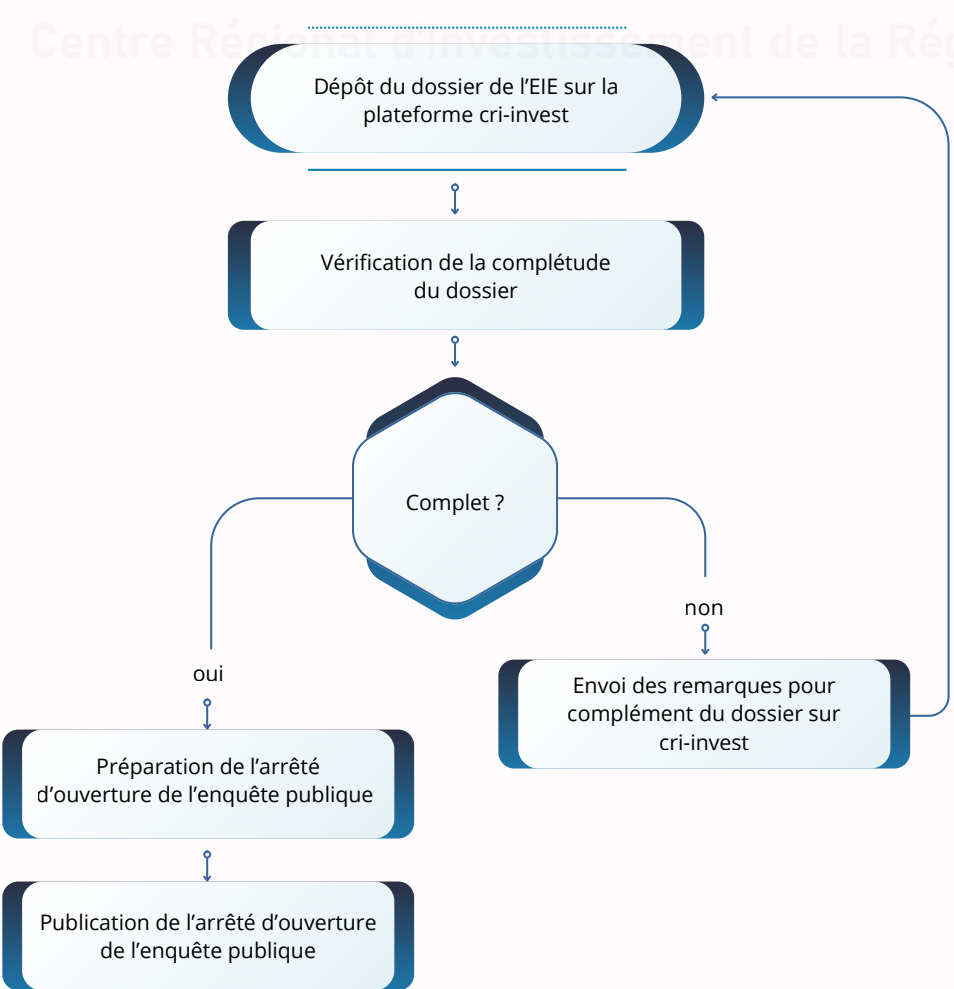
Documents	Elaboré par
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Architecte
Acte demandé : Autorisation définitive d'ouverture des établissements pharmaceutiques	
1. Demande d'autorisation définitive d'ouverture de l'établissement pharmaceutique	Pétitionnaire
2. Autorisations d'exercice des pharmaciens proposés pour assurer les fonctions de pharmacien responsable, celles de pharmaciens assistants et, le cas échéant, du ou des pharmacien(s) délégué(s) délivrées ainsi que les documents attestant leur qualification ou leur expérience professionnelle	Pétitionnaire
3. Liste des pharmaciens proposés pour occuper les postes de directeur technique et de directeur commercial accompagnée des copies certifiées conformes aux originaux de leurs autorisations d'exercice	Pétitionnaire
4. Contrat d'engagement du pharmacien responsable, des pharmaciens assistants, des pharmaciens délégués ainsi que ceux des pharmaciens devant occuper les postes de directeurs technique et commercial	Pétitionnaire
5. Déclarations sur l'honneur des pharmaciens cités ci-dessus, dûment légalisées attestant le non cumul de leurs fonctions avec toute autre activité pharmaceutique	Pétitionnaire
6. Liste du personnel technique ainsi que les documents attestant sa qualification dûment signée par le titulaire de l'autorisation d'approbation préalable	Pétitionnaire
7. Liste des appareils, équipements, matériels destinés notamment à la pesée, à la fabrication, au contrôle, au conditionnement, au stockage, à la détention, à la manutention, à l'emballage ainsi que les moyens destinés à la vente en gros et à la distribution en gros des produits pharmaceutiques	Pétitionnaire
8. Contrat de délégation précisant la nature des opérations qui seront déléguées	Pétitionnaire
9. Règlement intérieur de l'établissement dûment signé par le titulaire de l'autorisation d'approbation préalable	Pétitionnaire

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

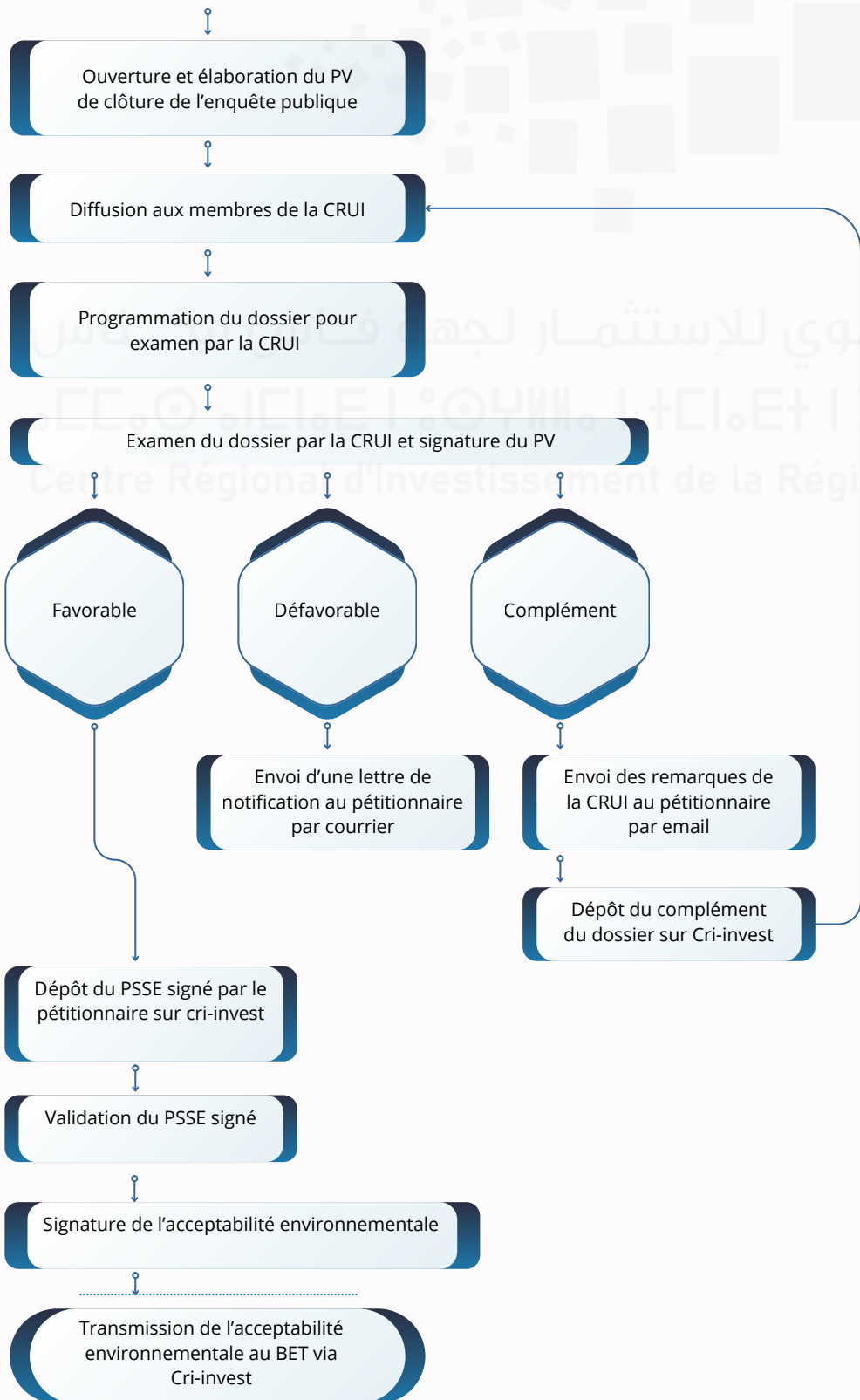
2.1 Logigrammes (1/7)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier cri-invest.ma] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H{Favorable} G --> I{Défavorable} G --> J{Complément} H --> End(()) I --> K[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> L[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] E --> A L --> A </pre>	Pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI	2 J 0 J 10 J 2 J 3 J

2.1 Logigrammes (2/7)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
 <pre> graph TD A[Préparation et signature de la décision d'attribution de lot] --> B[Envoi de la décision d'attribution au pétitionnaire] </pre>	Aménageur	5 J
	Conseiller CRI	0 J
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] D --> E[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> F[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] F --> A </pre>	BET	---
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Province	5 J
	BET	8 J
		44

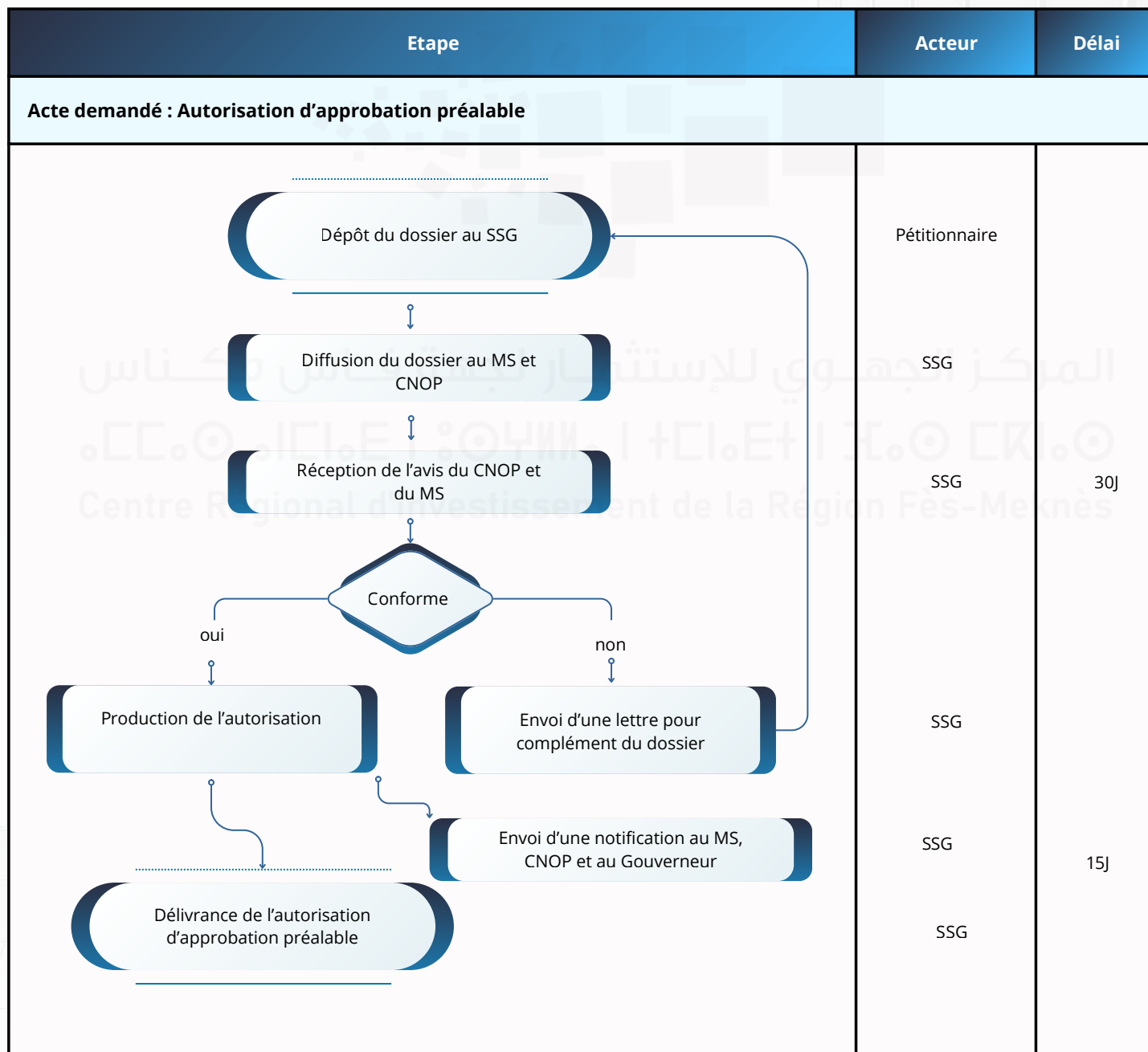
2.1 Logigrammes (3/7)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
 <pre> graph TD A[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] --> B[Diffusion aux membres de la CRUI] B --> C[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] C --> D[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] D --> E{Favorable} D --> F{Défavorable} D --> G{Complément} E --> H[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] F --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] J --> K[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] K --> B H --> L[Validation du PSSE signé] L --> M[Signature de l'acceptabilité environnementale] M --> N[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] </pre>		
Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique	Autorité locale	52 J
Diffusion aux membres de la CRUI	Conseiller CRI	0 J
Programmation du dossier pour examen par la CRUI	Conseiller CRI	15 J
Examen du dossier par la CRUI et signature du PV	CRUI	2 J
Favorable		
Défavorable		
Complément		
Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier	Conseiller CRI	3 J
Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email		
Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest	BET	15 J
Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest	Conseiller CRI	2 J
Validation du PSSE signé	M. le Wali	5 J
Signature de l'acceptabilité environnementale		
Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest	Conseiller CRI	0 J
		45

2.1 Logigrammes (3/7)

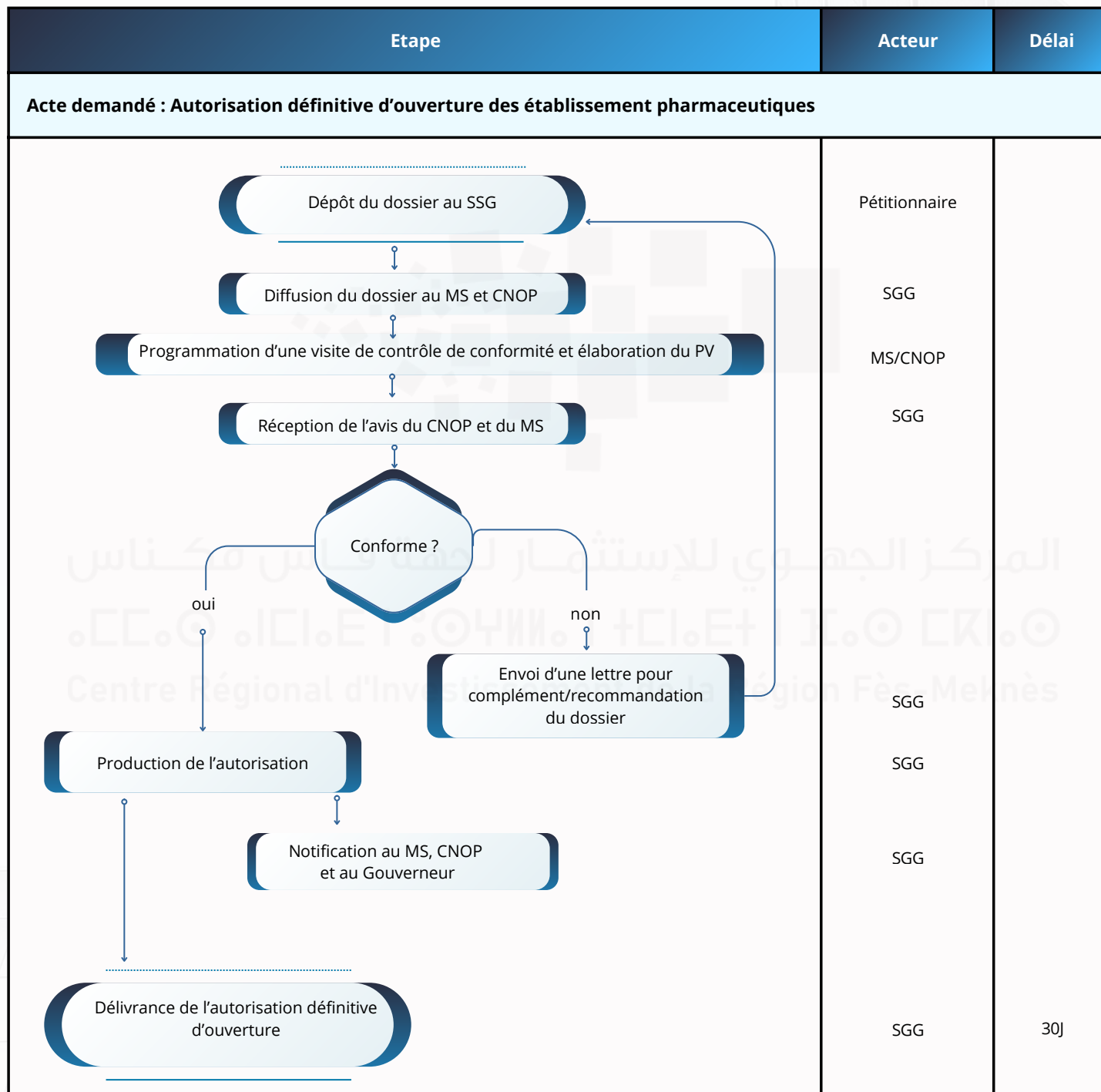
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de Construire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G -- Favorable --> H[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] G -- Défavorable --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G -- Complément --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] H --> K[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] I --> K J --> A K --> L[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] L --> M[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires.] M --> N[Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer] N --> O[Paiement des taxes de la commune] O --> P[Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>		
Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest	Architecte	—
Vérification de la complétude du dossier	Conseiller CRI	2J
Complet ?		
Diffusion aux membres de la CRUI	Conseiller CRI	0J
Programmation du dossier pour examen par la CRUI	Conseiller CRI	15J
Examen du dossier par la CRUI et signature du PV	CRUI	2J
Favorable		
Défavorable		
Complément		
Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI	Conseiller CRI	2J
Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier	Architecte	3J
Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email	Conseiller CRI	2J
Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI	CRUI	10J
Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas	Conseiller CRI	2J
Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires.	Architecte / pétitionnaire	30J
Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer	Services de la Commune	3J
Paiement des taxes de la commune	Pétitionnaire	15J
Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest	Commune	3J

2.1 Logigrammes (5/7)



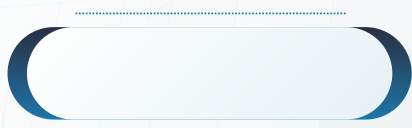
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Certificat de conformité		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> A D --> E[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] E --> F[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] F -- Favorable --> G[Envoi du dossier vers Rokhas] F -- Défavorable --> H[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] F -- Complément --> I[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] H --> A I --> A G --> J[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas.] J --> K[Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>		
	Architecte ou pétitionnaire	
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Conseiller CRI	10 J
	CRUI	2 J
	Conseiller CRI	2 J
	Architecte ou pétitionnaire	15 J
	Commune	3 J

2.1 Logigrammes (7/7)

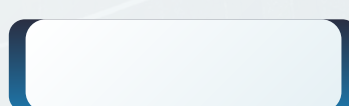


LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision





FICHE PROJET

➤ HUILERIE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture d'une huilerie.

Montant d'investissement moyen	Nombre d'emploi moyen	Superficie moyenne
5 Mdh	10	1 ha hors périmètre urbain 1500m ² à l'intérieur du périmètre urbain

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	—
02	Étude technique des accès	Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau	Non	Directeur Provincial de l'Équipement et de l'Eau (RP et RR) Ou Directeur Régional de l'Équipement et de l'Eau (RN et voies express)	Pour les projets situés sur des voies classées
03	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	Direction Provinciale de l'Équipement	Non	Directeur Provinciale de l'Équipement et de l'Eau	Pour les projets situés sur des voies classées
04	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
05	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
06	Autorisation d'exploitation	Plateforme Rokhas	Oui	Président de la Commune	Pour les projets hors zone industrielle
07	Autorisation sur le plan sanitaire	Dépôt physique à l'ONSSA	Non	ONSSA	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée
d'Investissement

BET

Bureau d'étude

EIE

Etude d'impact sur
l'environnement

DPEE

Direction Provinciale de
l'Equipement et de l'Eau

DREE

Direction Régionale de
l'Equipement et de l'Eau

DRE

Direction Régionale de
l'Environnement

AMM

Autorisation de Mise sur le
Marché

RP

Route Provinciale

ONSSA

Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits
Alimentaire

RN

Route Nationale

RR

Route Régionale

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir portant promulgation de la loi n° 1.72.255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019) .
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).

- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes

Lois :

- Loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n°1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010)

Décrets :

- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 joumada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 joumada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Décret n°2-10-473 u 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Arrêtés :

- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 joumada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Notes

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandés.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
6. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Etude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la province	BET
2. Plan de masse du projet	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe)	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet)	BET
5. Plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS)	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000)	BET
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100)	BET
8. Plan de contenance	BET
9. Plan d'assainissement et de signalisation	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet	BET
11. Rapport justificatif et explicatif	BET

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Equipeement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le n°du RC et le non du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La situation du projet ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé	Pétitionnaire
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographe
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte

Documents	Elaboré par
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieur à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments,	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ;	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ;	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m² ;	BET
3. Les plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Un exemplaire du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Un cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente ;	Architecte
6. Une copie des récépissés d'acquiescement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Architecte
Acte demandé : Autorisation sur le plan sanitaire	
1. Partie administrative du dossier :	
Copie CIN du demandeur	BET
Copie CIN de la personne chargée du dossier administratif	BET
Copie du document justifiant les pouvoirs du chargé du dossier	BET

Documents	Elaboré par
Copie du statut de la société (cas PM)	BET
Copie du certificat d'inscription au RC	BET
Copie de l'autorisation de construire ou d'exercice	BET
Document justificatif de l'adresse du local	BET
2. Partie technique :	
Plan de situation (Echelle 1/1000)	BET
Plan d'ensemble du local objet de la demande (Echelle de 1/100 à 1/300), précisant son lieu d'implantation, sa situation, ses délimitations, la disposition et le dimensionnement des espaces de travail et des lieux d'entreposage, les circuits d'arrivée d'eau potable et d'évacuation des eaux résiduaires, l'emplacement des locaux à usage du personnel et des sanitaires ainsi que des équipements et des points d'eau. Ces plans doivent indiquer le cheminement des produits, les sens de déplacement du personnel et les circuits d'évacuation des déchets ;	BET
3. Fiche technique qui : - Indique la nature de l'activité exercée ; - Décrit le site d'implantation et sa viabilisation : - Eau potable, - Electricité, - Assainissement ; - Donne la superficie : - Totale ; - Couverte du local concerné ; - Décrit du point de vue sanitaire : - Les locaux : Bâtiments, conceptions, installations sanitaires - Les équipements : Liste et description du matériel utilisé (Nature du matériel, matériaux de fabrication, capacité de traitement, fiche technique ou descriptive), joindre certificats d'alimentarité pour les conduites et tuyauteries) - Les conditions de fonctionnement - Planification du travail - Effectif du personnel - Activité à caractère saisonnier ou non - Mentionne la catégorie des produits et leur dénomination commerciale ; (joindre spécimen d'étiquettes et fiches techniques dans le cas des activités de conditionnement/fabrication)) - Indique la liste des matières premières et des ingrédients avec leur description et leur provenance ; (engagement d'approvisionnement exclusivement auprès d'établissements autorisés ou agréés par l'ONSSA ou qui tiennent un Registre d'entretien et gestion produits primaires prévu l'arrêté 1129-13) - Liste les matériaux de conditionnement et d'emballage ; (joindre certificats d'alimentarité) - Indique les diagrammes détaillés de production avec description des étapes de la production - Donne les capacités de production (journalière et/ou annuelle) et stockage ; - Mentionne, le cas échéant, les moyens de transport utilisés ; - Liste et description des contrôles de la réception jusqu'à expédition	BET

Documents	Elaboré par
4. Manuel de procédure contenant les procédures suivantes : - Engagement de la direction - Procédure Hygiène du personnel détaillant les parties suivantes : Hygiène, formation du Personnel, santé des employés - Procédure Nettoyage & Désinfection contenant les parties suivantes : - Plan de nettoyage des locaux - Plan de nettoyage des équipements (joindre autorisation ONSSA pour produits de nettoyage et désinfection du matériel en contact avec les produits alimentaires) - Plan de nettoyage des moyens de transport - Fiches de suivi - Fiche de contrôle de l'efficacité des plans de nettoyage (cas de la production) - Procédure gestion des déchets - Procédure de lutte contre les nuisibles : - Programme du traitement - Plan des appâts - Copie AMM produit - Fiche technique produit - Copie contrat avec l'organisme prestataire (le cas échéant) - Rapport détaillant les constats et les traitements - Fiche de suivi - Procédure de maintenance des équipements : - Programme d'entretien préventif des équipements (lubrifiants à caractère alimentaire) - Programme d'étalonnage des instruments de mesure (joindre certificat d'étalonnage) - Procédure de traçabilité - De l'amont à l'aval - Fiche de production (traçabilité des ingrédients et MP) - Procédure de Rappel et gestion des produits non conformes : - Procédure de rappel/retrait et notification aux services de l'ONSSA - Procédure de gestion des non-conformités - Procédure destruction des produits non conformes - Procédure de traitement des plaintes et réclamations	BET

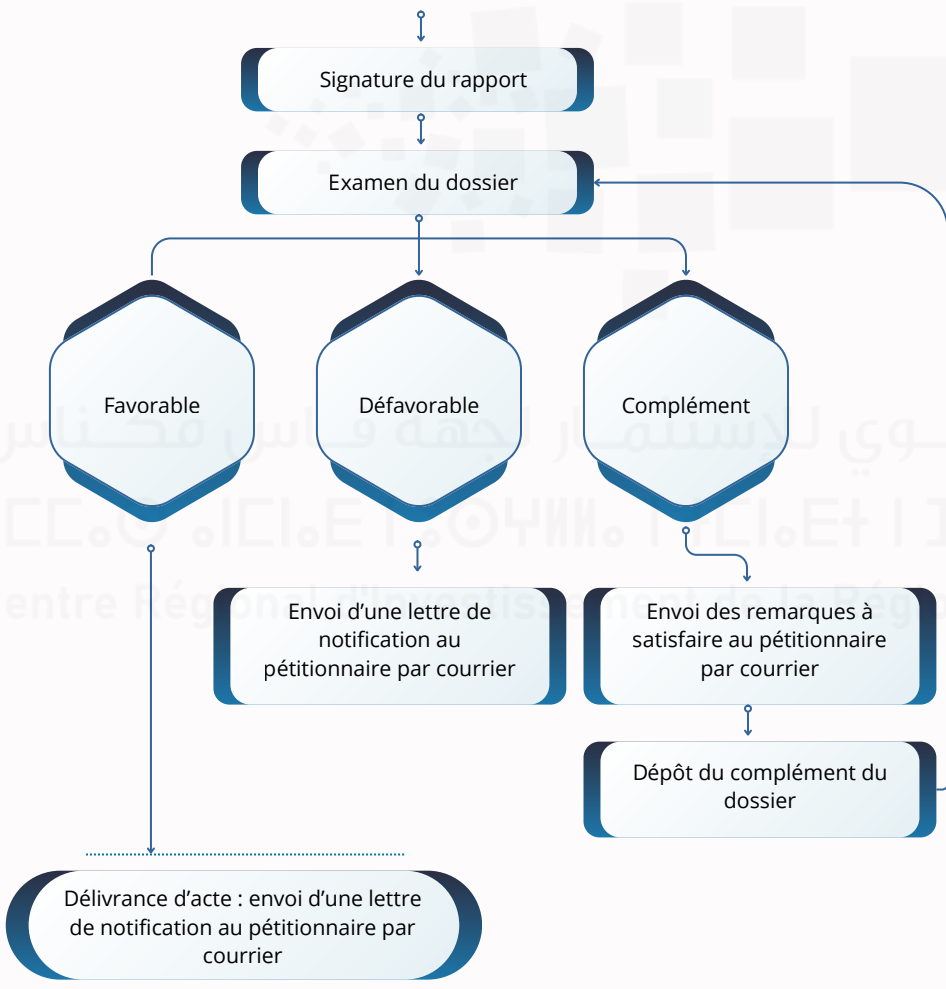
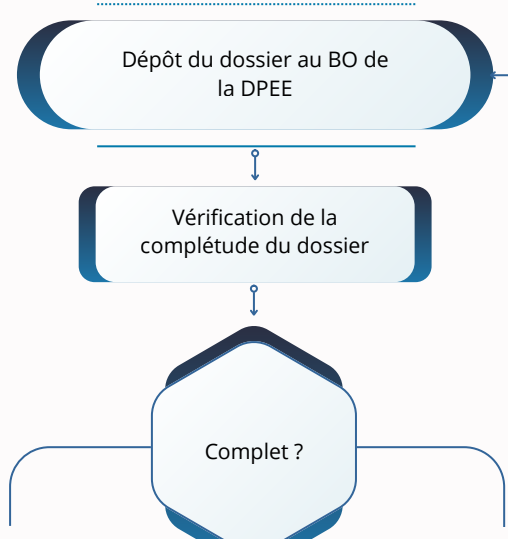
2.1 Logigrammes (1/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] F --> G[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] G --> H[Diffusion aux membres de la CRUI] H --> I[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] I --> J[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] J --> K{ } K --> L[Favorable] K --> M[Défavorable] K --> N[Complément] </pre>	BET Conseiller CRI Conseiller CRI Province BET Autorité locale Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	- 2 J 0 J 5 J 8 J 52 J 0 J 15 J 2 J 59

2.1 Logigrammes (2/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] --> B[Validation du PSSE signé] B --> C[Signature de l'acceptabilité environnementale] C --> D[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] E[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] --> F[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] F --> G[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] G --> A </pre>	Conseiller CRI BET DRE M. le Wali Conseiller CRI	3J 15 J 2 J 5J 0 J
Acte demandé : Etude technique des accès		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B[RP et RR] A --> C[RN et voie express] B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F </pre>	BET DPEE Services de DPEE ou DREE	60

2.1 Logigrammes (3/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Etude technique des accès		
 <pre> graph TD A[Signature du rapport] --> B[Examen du dossier] B --> C{Favorable} B --> D{Défavorable} B --> E{Complément} C --> F[Délivrance d'acte : envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] D --> G[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] E --> H[Envoi des remarques à satisfaire au pétitionnaire par courrier] H --> I[Dépôt du complément du dossier] I --> B </pre>	Directeur Provincial ou Directeur Régional de Equipement et de l'Eau Services de DPEE ou DREE Services de la DPEE BET Services de la DPEE	
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C --> A </pre>	BET Services de la DPEE	61

2.1 Logigrammes (4/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
<pre> graph TD A[Signature de l'arrêté d'occupation temporaire] --> B[Délivrance de l'arrêté d'occupation temporaire] C[Envoi des remarques pour complément du dossier] --> A </pre>	Services de la DPÉE Directeur Provincial de Equipement et de l'Eau Services de la DPÉE	
Acte demandé : Permis de Construire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] </pre>	Architecte Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI	— 2J 0J 15J 2J

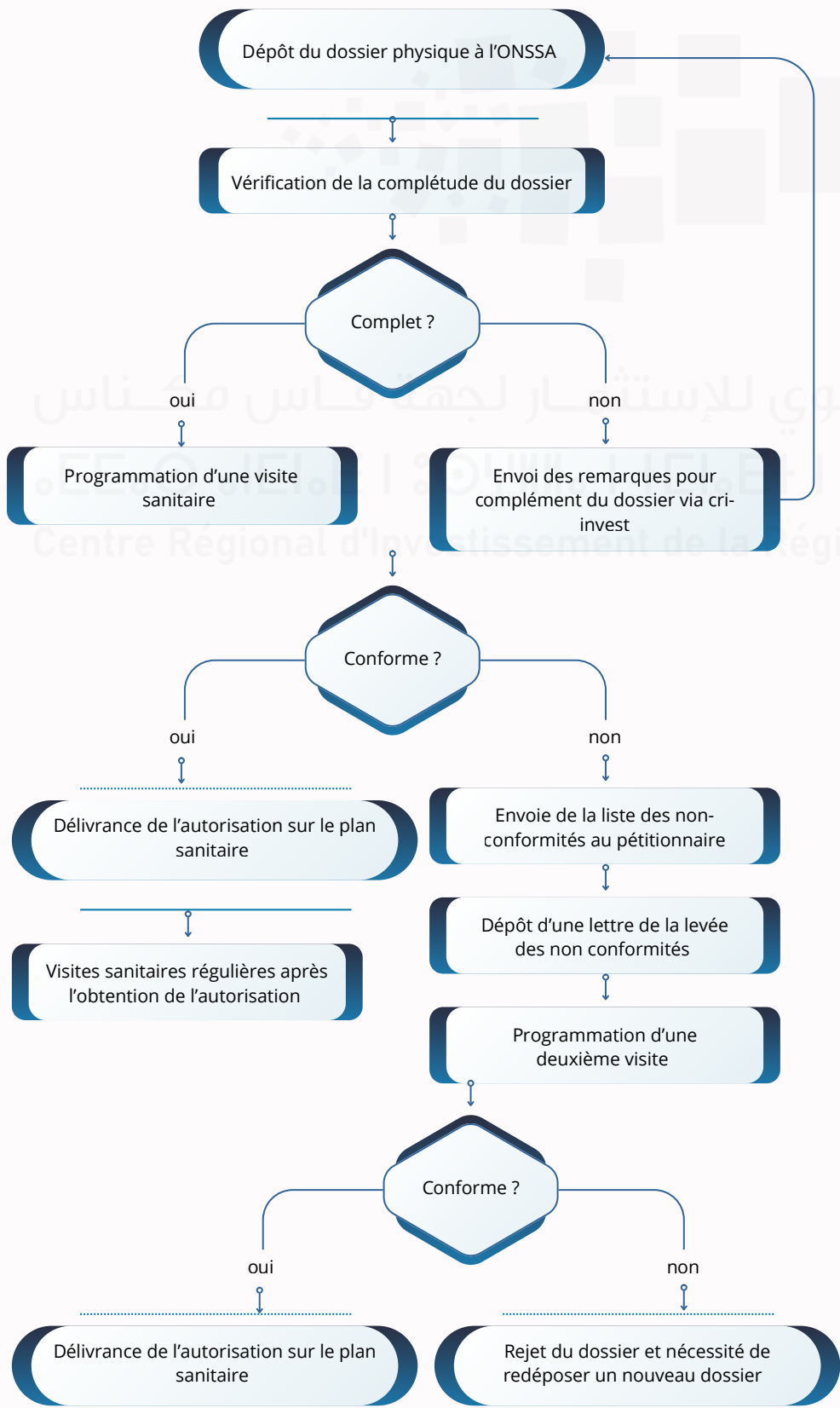
2.1 Logigrammes (5/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de Construire		
	Conseiller CRI Architecte CRUI Conseiller CRI Architecte / pétitionnaire Services de la Commune Pétitionnaire Commune	2J 3 J 10J 2 J 30 J 3 J 15 J 3 J

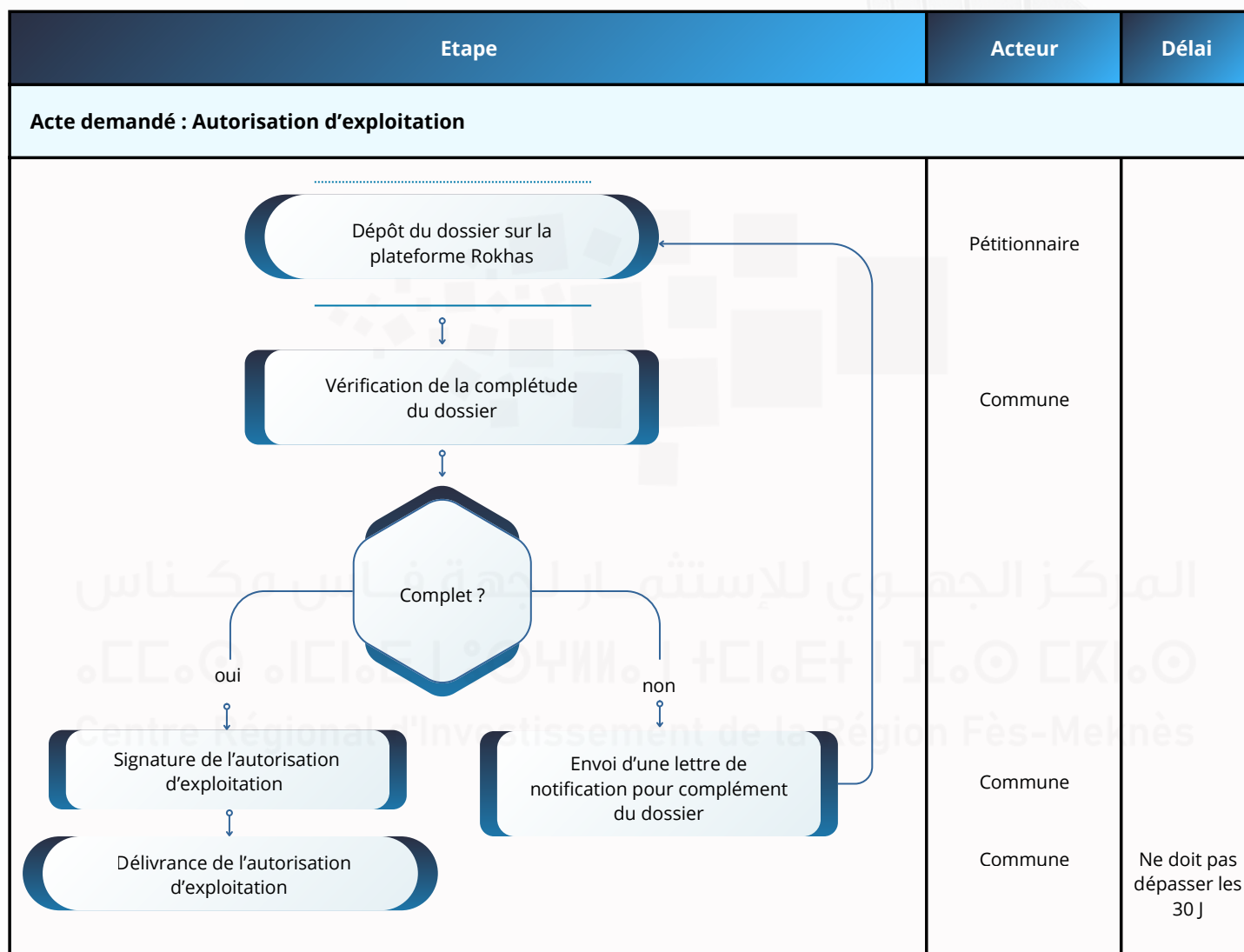
2.1 Logigrammes (6/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Certificat de conformité		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H{Favorable} G --> I{Défavorable} G --> J{Complément} H --> K[Envoi du dossier vers Rokhas] I --> L[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> M[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] E --> A M --> A K --> N[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas.] L --> N N --> O[Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest] </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Architecte ou pétitionnaire Commune	2j 0j 10j 2j 2j 3j
Acte demandé : Autorisation d'exploitation		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] </pre>		64

2.1 Logigrammes (7/8)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation sur le plan sanitaire		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier physique à l'ONSSA] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Programmation d'une visite sanitaire] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F{Conforme ?} F -- oui --> G[Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire] F -- non --> H[Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire] G --> I[Visites sanitaires régulières après l'obtention de l'autorisation] H --> J[Dépôt d'une lettre de la levée des non-conformités] J --> K[Programmation d'une deuxième visite] K --> L{Conforme ?} L -- oui --> M[Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire] L -- non --> N[Rejet du dossier et nécessité de redéposer un nouveau dossier] </pre>	BET ONSSA ONSSA ONSSA ONSSA Pétitionnaire ONSSA ONSSA ONSSA	30 J 65

2.1 Logigrammes (8/8)



LEGENDE du logigramme :





FICHE PROJET

➤ OUVERTURE ET EXPLOITATION
D'UNE CARRIÈRE

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المرکز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière.

Montant d'investissement moyen	Nombre d'emploi moyen	Superficie moyenne
7	18	5Ha

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	—
02	Etude technique des accès	Direction Provinciale de l'Equipement et de l'Eau	Non	Directeur Provincial de l'Equipement et de l'Eau (RP et RR) OÙ Directeur Régional de l'Equipement et de l'Eau (RN et voies express)	Pour les projets situés sur des voies classées
03	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	Direction Provinciale de l'Equipement	Non	Directeur Provinciale de l'Equipement et de l'Eau	Pour les projets situés sur des voies classées
04	Récépissé de déclaration d'exploitation d'une carrière	Direction Provinciale de l'Equipement	Non	Directeur Provinciale de l'Equipement et de l'Eau	
05	Autorisation d'exploitation de la carrière	Direction Provinciale de l'Equipement	Non	Directeur Provinciale de l'Equipement et de l'Eau	

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

BET

Bureau d'étude

EIE

Etude d'impact sur l'environnement

DPEE

Direction Provinciale de l'Equipement et de l'Eau

DREE

Direction Régionale de l'Equipement et de l'Eau

DRE

Direction Régionale de l'Environnement

RR

Route Régionale

RP

Route Provinciale

RN

Route Nationale

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019) .
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes
- Loi n° 27-13 promulguée par le dahir n° 1-15-66 du 21 chaabane 1436 (9 juin 2015) relative aux carrières.

Décrets :

- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

1.4. Référentiel juridique

Arrêtés :

- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire du Directeur des mines, de la géologie et de l'énergie n° 4932DE/SD/BD du 26 décembre 1975
- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°398 du 28 mars 1996 relative au champ d'application du permis de construire dans le milieu rural et ses conditions d'octroi
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement 11- Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
4. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
5. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
6. Une fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
7. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Etude technique des accès	
1. Plan de localisation du projet sur une carte routière de la Province	BET
2. Plan de masse du projet	BET
3. Tracé en plan sur fond topographique au 1/1000 sur au moins 1km (500m de part et d'autre du projet) avec toutes ses caractéristiques (alignement et courbe)	BET
4. Profil en long et profil en travers de la route sur au moins (500m de part et d'autre du projet)	BET
5. Un plan de contraintes regroupant l'ensemble des contraintes artificielles et souterraines (notamment les PI et PS)	BET
6. Plan d'aménagement des accès (échelle 1/500 à 1/1000)	BET
7. Profils en long et en travers des accès (échelle 1/1000 à 1/100)	BET
8. Plan de contenance	BET 71

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
9. Plan d'assainissement et de signalisation	BET
10. Plan de signalisation temporaire de chantier de réalisation des travaux des accès au projet	BET
11. Rapport justificatif et explicatif	BET
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	Pétitionnaire
2. Demande adressée à M. le Directeur Provincial de l'Equipeement et de l'Eau signée par le pétitionnaire et précisant : - Nom complet du pétitionnaire et en cas de personne morale la dénomination, la forme juridique, le n° du RC et le non du gérant ; - L'adresse du pétitionnaire ; - Le projet objet de l'occupation ; - La situation du projet ; - La durée de l'occupation ; - La distance et la superficie à occuper.	Pétitionnaire
3. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
4. Plan cadastral pour les terrains immatriculés	Service du cadastre
5. Reçu de paiement des frais d'examen de dossier	Pétitionnaire
6. Engagement de paiement de la redevance	Pétitionnaire
7. Cahier de charges signé	Pétitionnaire
Acte demandé : Récépissé de déclaration d'exploitation d'une carrière	
1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers (valide)	BET
2. Décision d'acceptabilité environnementale	BET
3. Déclaration d'ouverture de la carrière (Annexe 1)	BET
4. Plan coté 1/1000	BET

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
5. PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG	BET
6. Extrait du RC actualisé (PM/PP)	BET
7. Statut de la personne morale	BET
8. Etude technique de la méthode d'exploitation et de réhabilitation	BET
9. Caution Bancaire	BET
10. Plan de situation	BET
11. Assurance (Responsabilité civile)	BET
12. Attestation d'affiliation à la CNSS	BET
13. Cahier de charge conformément au modèle en publié au BO 6662 (Voir Annexe)	BET
14. Plan cadastral	BET

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier] E --> A D --> F[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] F --> G[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] G --> H[Diffusion aux membres de la CRUI] H --> I[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] I --> J[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] J --> K{Favorable} J --> L{Défavorable} J --> M{Complément} K --> N[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] L --> O[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] M --> P[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] P --> Q[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] Q --> R[Validation du PSSE signé] N --> R R --> S[Signature de l'acceptabilité environnementale] S --> T[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] P --> H </pre>	BET Conseiller CRI Conseiller CRI Province BET Autorité locale Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI BET DRE M. le Wali Conseiller du CRI	- 2J 0J 5J 8J 52J 0J 15J 2J 3J 15J 2J 5J 74 0J

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2.1 Logigrammes (2/4)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Étude technique des accès		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier au BO de la DPEE] --> B{RP et RR} A --> C{RN et voie express} B --> D[Envoi du dossier au service des infrastructures] C --> E[Envoi du dossier à la DREE] D --> F[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] E --> F F --> G[Signature du rapport] G --> H[Examen du dossier] H --> I{Favorable} H --> J{Défavorable} H --> K{Complément} I --> L[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> M[Envoi des remarques à satisfaire au pétitionnaire par courrier] K --> N[Dépôt du complément du dossier] N --> H L --> O[Délivrance d'acte : envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] </pre>	BET DPEE Services de la DPEE ou DREE Directeur Provincial ou Directeur Régional de Équipement et de l'Eau Services de la DPEE ou DREE Services de la DPEE BET Services de la DPEE	

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2.1 Logigrammes (3/4)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier au BO de la DPEE]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Signature de l'arrêté d'occupation temporaire] D --> E([Délivrance de l'arrêté d'occupation temporaire]) C -- non --> F[Envoi des remarques pour complément du dossier] F --> A </pre>	BET Services de la DPEE Services de la DPEE Directeur Provincial de Equipement et de l'Eau Services de la DPEE	

OUVERTURE ET EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
الجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2.1 Logigrammes (4/4)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Récépissé de déclaration d'exploitation de la carrière et Autorisation d'exploitation de la carrière		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier à la DPEE]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Délivrance du Récépissé de déclaration d'exploitation de la carrière] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier] E --> A D --> F[Réalisation des travaux d'aménagement] F --> G[Dépôt à la DPEE de la déclaration de fin de travaux d'aménagement et commencement de l'exploitation (Accompagnée de Photos du site)] G --> H[Réalisation d'une sortie sur les lieux et préparation du rapport] H --> I[Signature de l'autorisation d'exploitation de la carrière] I --> J([Délivrance de l'autorisation au pétitionnaire]) </pre>	Pétitionnaire Services de la DPEE Services de la DPEE Services de la DPEE Pétitionnaire Pétitionnaire Services de la DPEE DPEE Services de la DPEE	60 J 77



FICHE PROJET

➤ INDUSTRIE GÉNÉRALISTE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour un projet industriel à l'exception de l'agro-industrie et de l'industrie pharmaceutique.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	Aménageur de la zone industrielle	—
02	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	Pour les activités assujetties
03	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
04	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
05	Autorisation d'exploitation	La Commune	Oui	Président de la Commune	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée d'Investissement

BET

Bureau d'étude

DRE

Direction Régionale de l'Environnement

EIE

Etude d'impact sur l'environnement

Aménageur

Al Omran, MedZ,

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n° 1-95-1 du 24 chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 19-94 relative aux zones franches d'exportation (B.O. 15 février 1995)
- Dahir n°1-17-13 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) portant promulgation de la loi de finance n°73-16 pour l'année budgétaire 2017
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019).
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes

Décrets :

- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)
- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté n° 2768-12 du 1 août 2012 fixant le code de l'activité et le code de la préfecture ou de la province
- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement

Autres :

- Cahier des charges de la zone aménagée concernée
- Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (BO n° 4970 17 janvier 2002).

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Formulaire de demande d'attribution de lot dans une zone dédiée à l'activité économique, intégrant l'engagement de l'investisseur pour le respect du délai et du cahier de charges	Architecte/ BET /Pétitionnaire
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Note explicative du projet précisant : les composantes du projet avec leurs superficies, type du foncier et superficie requise, montant d'investissement et nombre d'emplois à créer, superficie construite au sol et hauteur des constructions...	BET
4. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
5. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
6. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
7. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
8. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculés	Service du cadastre ou topographe

Documents	Elaboré par
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments,	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ;	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ;	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m ² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquittement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Architecte

INDUSTRIE GENERALISTE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation d'exploitation	
1. Plan de l'établissement autorisé	Pétitionnaire
2. Certificat de conformité	Commune
3. Une demande d'autorisation sur la plateforme ROKHAS contenant : - Copie de la CIN du porteur du projet - Copie de la CIN du porteur du projet; - Copie de la propriété du local ou contrat de bail.	Pétitionnaire Pétitionnaire

المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

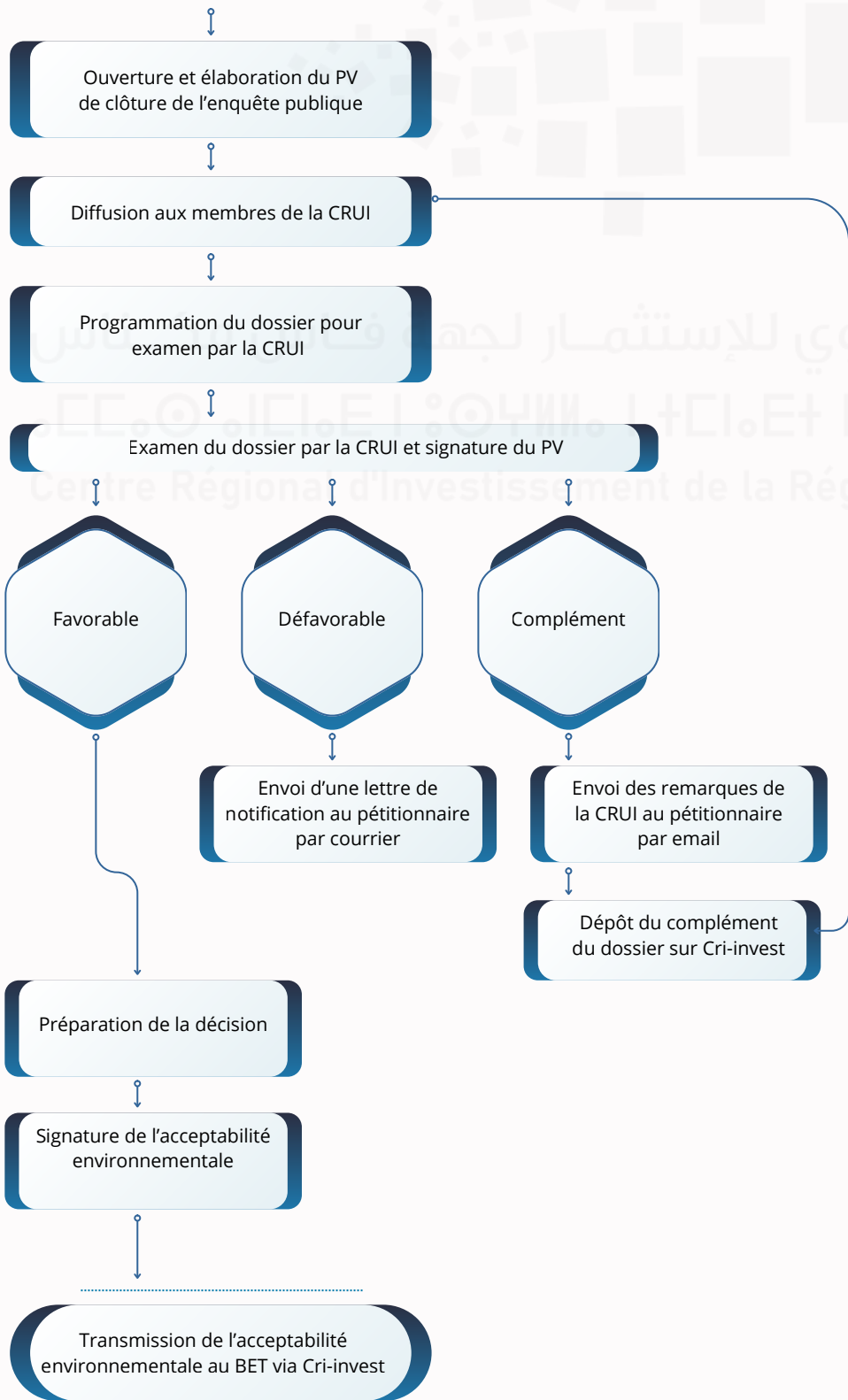
2.1 Logigrammes (1/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier cri-invest.ma] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H1{{Favorable}} G --> H2{{Défavorable}} G --> H3{{Complément}} H1 --> I[] H2 --> J[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] H3 --> K[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] K --> E </pre>	Petitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI	2 J 0 J 10 J 2 J 3 J

2.1 Logigrammes (2/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
<pre> graph TD A[Préparation et signature de la décision d'attribution de lot] --> B[Envoi de la décision d'attribution au pétitionnaire] </pre>	Aménageur	5 J
	Conseiller CRI	0 J
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] D --> E[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> F[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] F --> A </pre>	BET	---
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Province	5 J
	BET	8 J
		86

2.1 Logigrammes (3/6)

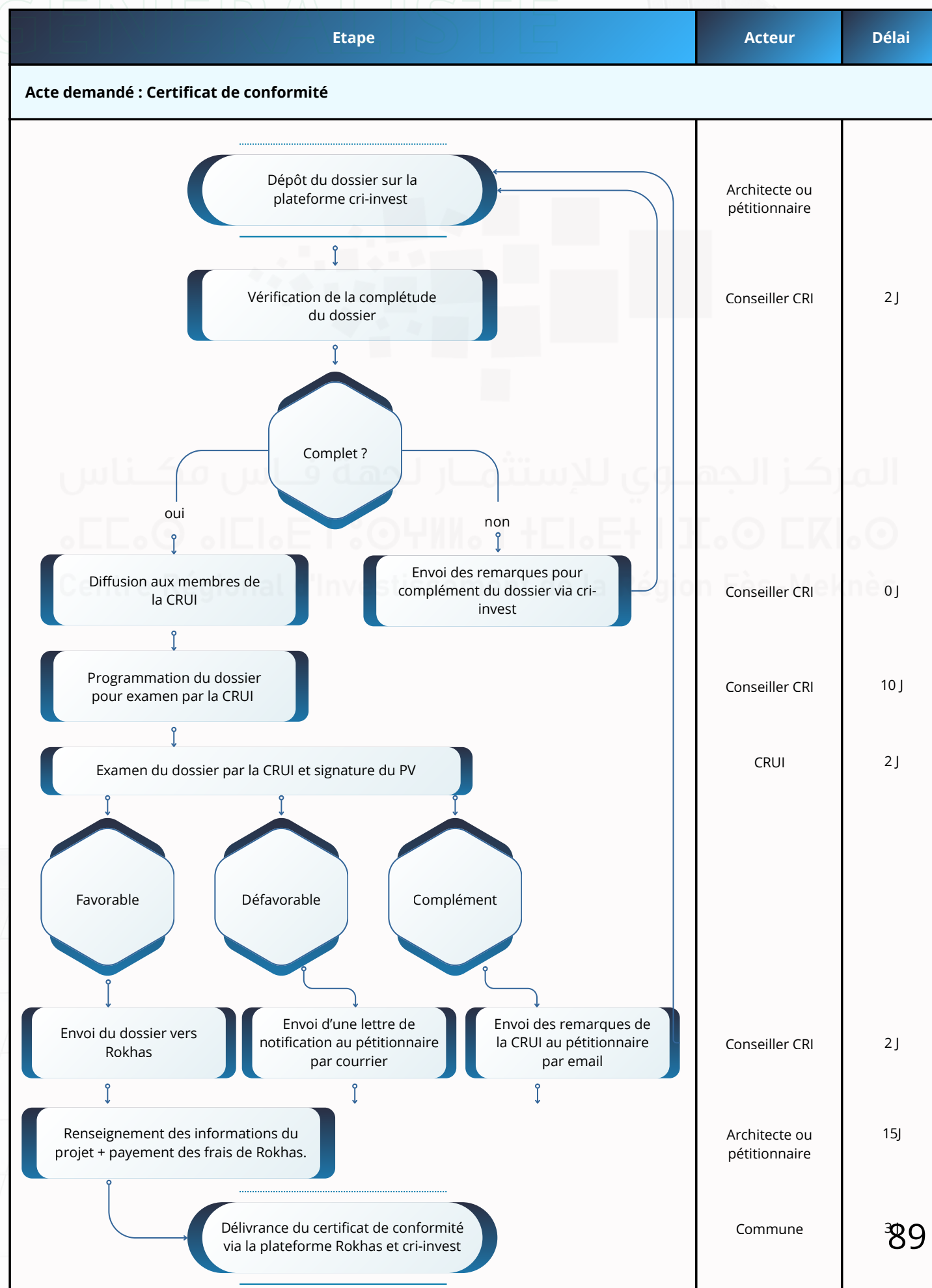
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
 <pre> graph TD A[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] --> B[Diffusion aux membres de la CRUI] B --> C[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] C --> D[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] D --> E{Favorable} D --> F{Défavorable} D --> G{Complément} E --> H[Préparation de la décision] F --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] J --> K[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] K --> B H --> L[Signature de l'acceptabilité environnementale] L --> M[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] </pre>		
Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique	Autorité locale	52 J
Diffusion aux membres de la CRUI	Conseiller CRI	0 J
Programmation du dossier pour examen par la CRUI	Conseiller CRI	14 J
Examen du dossier par la CRUI et signature du PV	CRUI	2 J
Favorable		
Défavorable		
Complément		
Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier	Conseiller CRI	3 J
Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email		
Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest	BET	15 J
Préparation de la décision	Conseiller CRI	2 J
Signature de l'acceptabilité environnementale	Wali	5 J
Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest	Conseiller CRI	0 J

2.1 Logigrammes (4/6)

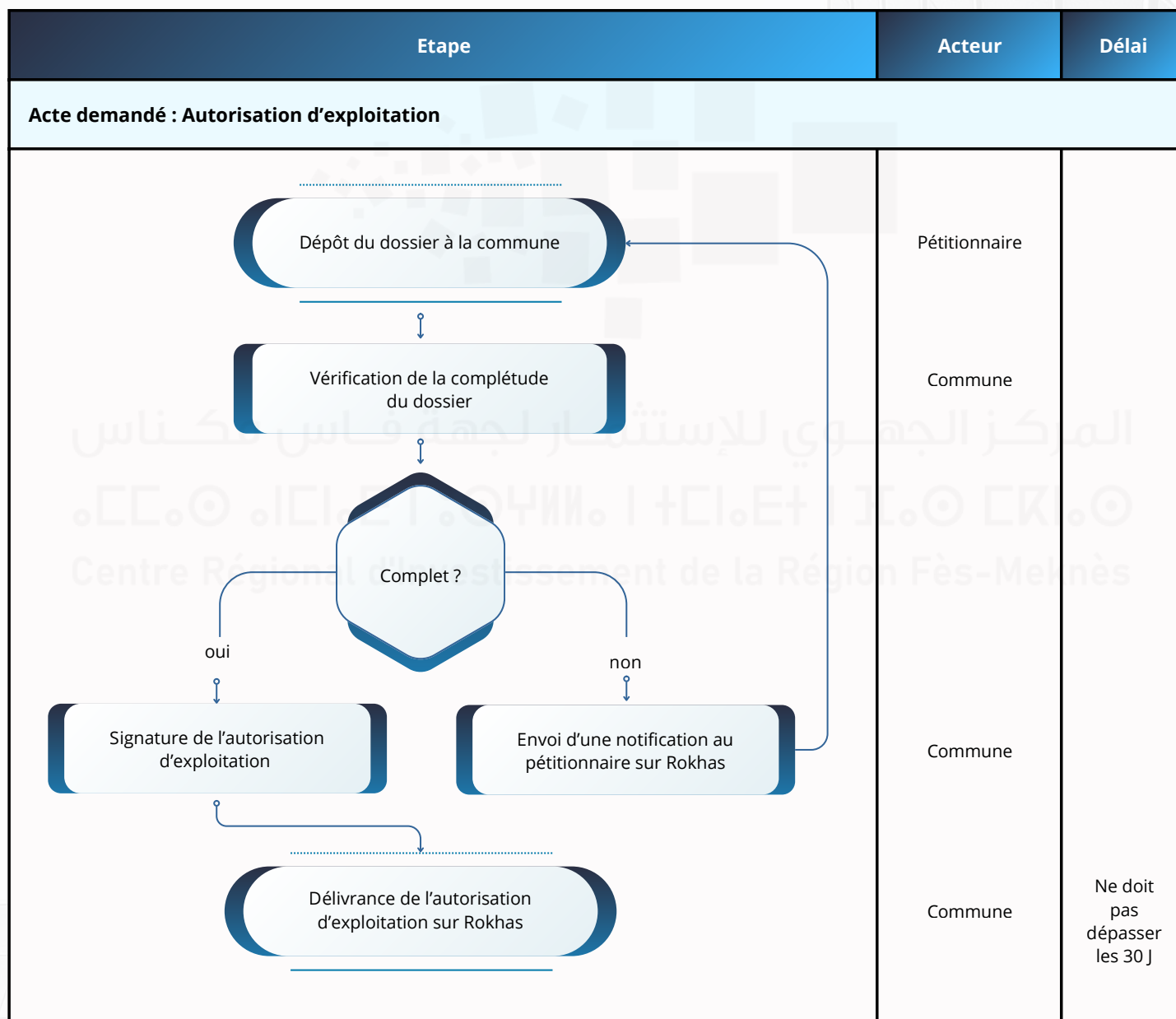
Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G -- Favorable --> H[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] G -- Défavorable --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G -- Complément --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] H --> K[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] I --> L[Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest] J --> A K --> M[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] M --> N[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires.] N --> O[Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer] O --> P[Paiement des taxes de la commune] P --> L </pre>		
	Architecte	
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Conseiller CRI	15 J
	CRUI	2 J
	Conseiller CRI	2 J
	Architecte	3 J
	CRUI	10 J
	Conseiller CRI	2 J
	Architecte / Pétitionnaire	30 J
	Service de ma Commune	3 J
	Pétitionnaire	15 J
	Commune	3 J



2.1 Logigrammes (5/6)

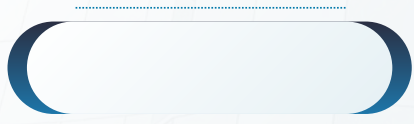


2.1 Logigrammes (6/6)

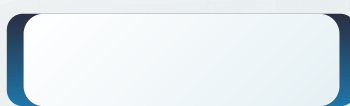


LEGENDE du logigramme :

Début/Fin



Processus



Décision





FICHE PROJET

➤ INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROCÉDURE

1.1. Objet

Cette fiche décrit les étapes de traitement de toutes les procédures nécessaires pour la réalisation d'un projet de l'industrie agroalimentaire.

1.2. Listes des autorisations nécessaires pour la réalisation du projet

N°	Nature de l'autorisation	Lieu de dépôt du dossier	Passage CRUI	Signataire de l'acte ou de l'autorisation	Observation
01	Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	Aménageur de la zone industrielle	—
02	Acceptabilité Environnementale	Plateforme www.cri-invest.ma	Oui	M. le Wali	Pour les activités assujetties
03	Permis de construire	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
04	Certificat de conformité	Plateforme www.cri-invest.ma ou Rokhas	Oui	Président de la Commune	—
05	Agrément Autorisation ONSSA	ONSSA	Non	ONSSA	—

1.3. Définitions/Abréviations

CRUI

Commission Régionale Unifiée
d'Investissement

BET

Bureau d'étude

DRE

Direction Régionale de
l'Environnement

EIE

Etude d'impact sur
l'environnement

Aménageur

Al Omran, MedZ, ...

ONSSA

Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits
Alimentaires

1.4. Référentiel juridique

Dahirs :

- Dahir n°1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la Loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires
- Dahir n° 1-95-1 du 24 chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n° 19-94 relative aux zones franches d'exportation (B.O. 15 février 1995)
- Dahir n°1-17-13 du 14 ramadan 1438 (9 juin 2017) portant promulgation de la loi de finance n°73-16 pour l'année budgétaire 2017
- Dahir n° 1-19-18 du 13 Février 2019 portant promulgation de la loi 47-18, portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales d'Investissement (B.O. 6754 du 21 février 2019).
- Dahir n° 1-03-59 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
 - Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement Décret n° 2-04-563 du 5 kaada 1429 relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. (B.O. n° 5684 du 20 novembre 2008).
- Dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n° 12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4159 du 15 juillet 1992, page 313)
- Dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 3359 du 16 mars 1977, page 341)
- Dahir n°1-86-2 du 26 rebia II 1407 (29 décembre 1986) portant promulgation de la loi n°34-85 complétant le dahir portant loi n°1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du gouverneur
- Dahir portant loi n°1-93-293 du 19 rebia II 1414 (6 octobre 1993) modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-75-168 du 25 safar 1397 (15 février 1977) relatif aux attributions du Gouverneur (B.O. n° 4223 du 6 Octobre 1993).
- Dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité
- Dahir n° 1-03-58 du 10 rabii I 1424 (12 Mai 2003) portant promulgation de la loi n° 10-03 relative aux accessibilités (B.O. n°5118 du 19 Juin 2003, page 498)
- Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines (B.O. n° 4220 du 15 Septembre 1993, page 481)
- Dahir n°1-15-85 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relative aux communes.

Décrets :

- Décret n°2-10-473 pris pour application de certaines dispositions de la loi 28-07
- Décret n° 2-75-863 du 11 safar 1397 (1^{er} février 1977) pris pour l'application de l'article 51 du dahir portant loi n° 1-75-453 du 25 Hija 1396 (17 décembre 1976)
- Décret n° 2-04-564 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement. (Article 9- 13-14).
- Décret n° 2-92-832 du 27 rabia II 1414 (14 octobre 1993) pris pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme (B.O. n°4225 du 20 octobre 1993, page 576)
- Décret n° 2-02-177 du 9 hija 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (R.P.S 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le Comité national du génie parasismique (B.O. n° 4988 du 21 Mars 2002, page 163), modifié par le décret n° 2-04-267 du 20 rabii I 1425 (10 mai 2004) (B.O. n° 5214 du 25 Mai 2004)

- Décret n°2-04-161 du 14 jourmada I (2 juillet 2004) fixant les modalités d'exercice du pouvoir de substitution (B.O. n°5230 du 15 juillet 2004) 18- Rectificatif au bulletin officiel n°5230 du 27 jourmada I 1425 (15 juillet 2004) (B.O. n°5284 du 20 janvier 2005) (modalités d'exercice du pouvoir de substitution).
- Décret n° 2-18-577 du 8 chaoual 1440 (12 juin 2019) approuvant le règlement général de construction fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations et des pièces exigibles en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.

Arrêtés :

- Arrêté n° 2768-12 du 1 aout 2012 fixant le code de l'activité et le code de la préfecture ou de la province
- Arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 470.08 du 23 février 2009 portant délégation de signature tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 939.10 du 11 mars 2010
- Arrêté conjoint du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement et du ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 22 février 2010 fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement
- Arrêté conjoint de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'intérieur n° 337-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) fixant les pièces constitutives des dossiers exigibles aux demandes d'autorisation en application de la législation relative à l'urbanisme et aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements ainsi que des textes pris pour son application.
- Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la ministre de l'aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 338-20 du 25 jourmada I 1441 (21 janvier 2020) portant mise en œuvre des procédures de la gestion dématérialisée relatives au dépôt et à l'instruction des demandes des autorisations, des permis d'habiter et des certificats de conformité et à leur délivrance.

Circulaires :

- Circulaire conjointe n° D 1998 du 17 Mars 2009 du Ministre de l'Intérieur et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
- Circulaire du ministère de l'intérieur n° 207 du 12 juin 1995 relative aux délais de délivrance des autorisations de lotir, de construire, des permis d'habiter et des certificats de conformité.
- Circulaire n°1500/2000 du 06 octobre 2000 relative à la simplification des circuits et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de créer des groupes d'habitations et de morceler
- Circulaire conjointe n°17799/118 du 1er novembre 2006 relative aux projets de lotissements, de groupes d'habitations, de morcellement et de construction à réaliser à proximité des palais et demeures royaux

Notes :

- Note du Ministère de l'Intérieur n°21.594 du 14 décembre 2011 portant sur la procédure de l'enquête publique relative aux projets assujettis aux études d'impact sur l'environnement

Autres :

- Cahier des charges de la zone aménagée concernée
- Lettre royale du 9 janvier 2002 adressée au Premier Ministre relative à la gestion déconcentrée de l'investissement (BO n° 4970 17 janvier 2002).

1.5. Documents requis pour le dépôt de dossier :

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Formulaire de demande d'attribution de lot dans une zone dédiée à l'activité économique, intégrant l'engagement de l'investisseur pour le respect du délai et du cahier de charges	Architecte/ BET /Pétitionnaire
Acte demandé : Acceptabilité Environnementale	
1. Demande adressée au Président de la CRUI, précisant les actes et autorisations demandées.	Pétitionnaire
2. Demande d'ouverture de l'enquête publique adressée à M. le Gouverneur	Pétitionnaire
3. Note explicative du projet précisant : les composantes du projet avec leurs superficies, type du foncier et superficie requise, montant d'investissement et nombre d'emplois à créer, superficie construite au sol et hauteur des constructions...	BET
4. Etude d'impact sur l'Environnement élaborée par un BET agréé et Plan de surveillance de sécurité environnementale (PSSE)	BET
5. Plan de situation précisant la zone d'influence	BET
6. Résumé englobant les informations et les principales données contenues dans l'étude d'impact sur l'environnement concernée par l'enquête publique	BET
7. Fiche descriptive faisant ressortir les principales caractéristiques du projet soumis à enquête publique	BET
8. Publication dans les journaux d'annonces légales de l'enquête publique (A délivrer dans 8 jours après la signature de l'arrêté)	BET
Acte demandé : Permis de Construire	
1. Demande signée par le pétitionnaire ou par le concepteur du projet ou toute autre personne dûment mandatée à cet effet, conformément au modèle fixé en annexe 5 du Décret n° 2.18.577	Architecte
2. Certificat de propriété récent (moins de 3 mois) ou attestation justifiant la propriété du terrain ou contrat d'achat ou location du terrain ou compromis de vente ou tout document justifiant le lien avec le terrain	Conservation foncière ou Adoul ...
3. Plan cadastral récent ou le levé topographique pour les terrains non immatriculé	Service du cadastre ou topographie

Documents	Elaboré par
4. Ancien plan autorisé et le permis de construire ou l'autorisation de lotir précédente, lorsque la demande se rapporte à une modification de la construction existante ou lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de permis	Pétitionnaire
5. Plan de situation comportant l'orientation, les voies de desserte avec leur dénomination et les points de repère permettant de localiser le terrain	Architecte
6. Copie des contrats d'architecte conformément aux textes en vigueur dans le cas où le recours à ce dernier est obligatoire	Architecte
7. Plan d'architecture comprenant tous les étage du bâtiment, le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, les traces et les plafonds à une échelle qui ne peut pas être inférieure à 1/100	Architecte
8. Notice technique relative au respect des plans architecturaux et techniques, objet de la demande d'autorisation, des dispositions du RGC fixant les règles de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments,	Architecte + BET + Bureau de control
9. Note technique préparée par l'architecte, qui conçoit le projet, relative au respect des règles d'efficacité énergétique des constructions à réaliser ;	Architecte
Documents complémentaires à déposer après l'avis favorable	
1. Fiche de renseignements portant la signature du pétitionnaire ;	Architecte
2. Dossier technique afférent au raccordement des constructions au réseau général des télécommunications publiques, lorsqu'il s'agit d'un immeuble, quels qu'en soient la nature ou l'usage, comportant au moins quatre niveaux ou trois niveaux comprenant six logements, ou d'un immeuble à usage commercial ou industriel d'une surface au sol égale ou supérieure à 500 m ² ;	BET
3. Plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité conformément aux règlements en vigueur ;	BET
4. Exemple du constat d'alignement si la construction est projetée en bordure d'une voie publique	Topographe
5. Cahier de chantier conforme au modèle fixé par l'administration compétente	Architecte
6. Copie des récépissés d'acquiescement des rémunérations pour services rendus	Pétitionnaire
Acte demandé : Certificat de conformité	
1. Attestation de conformité d'installation des lignes téléphoniques	Opérateur téléphonique
2. Attestation de la conformité des travaux délivrée par l'architecte	Architecte
3. Demande adressée au président de la commune portant déclaration d'achèvement des travaux	Architecte

Documents	Elaboré par
Acte demandé : Autorisation ou agrément sanitaire	
1. Demande	Pétitionnaire
2. CIN de la personne chargée du dossier administratif ou de la carte du résident du demandeur et copie du document justifiant les pouvoirs dont elle dispose à cet effet	Pétitionnaire
3. Statuts de la personne morale le cas échéant	Comptable
4. RC de la personne morale le cas échéant	Comptable
5. Copie de l'autorisation de construire relative au local objet de la demande	Pétitionnaire
6. Certificat de propriété ou tout acte justifiant le lien avec le terrain support du projet	Pétitionnaire
7. Plan de situation (Echelle 1/1000)	Pétitionnaire/ Architecte
8. Plan d'ensemble du local objet de la demande (Echelle de 1/100 à 1/300), précisant son lieu d'implantation, sa situation, ses délimitations, la disposition et le dimensionnement des espaces de travail et des lieux d'entreposage, les circuits d'arrivée d'eau potable et d'évacuation des eaux résiduaires, l'emplacement des locaux à usage du personnel et des sanitaires ainsi que des équipements et des points d'eau. Ces plans doivent indiquer le cheminement des produits, les sens de déplacement du personnel et les circuits d'évacuation des déchets	Architecte/BET
9. Fiche technique qui : indique la nature de l'activité exercée, le site d'implantation et sa viabilisation (eau potable, électricité, assainissement), la superficie totale et la superficie couverte du local concerné, du point de vue sanitaire les locaux, les équipements et le matériel utilisés ainsi que les conditions de fonctionnement (planification du travail, effectif du personnel prévu, activité à caractère saisonnière ou non...), mentionne la catégorie des produits et leur dénomination commerciale, indique la liste des matières premières et des ingrédients avec leur description et leur provenance, comporte la liste des matériaux de conditionnement et d'emballage, les diagrammes de production détaillés des produits, les capacités de production (journalière et/ou annuelle) et de stockage prévues, les moyens de transport utilisés	Pétitionnaire/BET

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE



المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

Documents		Elaboré par
Acte demandé : Autorisation ou agrément sanitaire		
10. Manuel de procédures fondé sur des guides de bonnes pratiques sanitaires relatifs à l'activité concernée. (en cas de demande d'autorisation)		BET
11. Manuel décrivant le programme d'autocontrôle de l'établissement ou de l'entreprise établi conformément aux exigences visées aux articles 32, 33, 41 du Décret n°2-10-473 pris pour application de certaines dispositions de la loi 28-07 (en cas de demande d'agrément)		BET

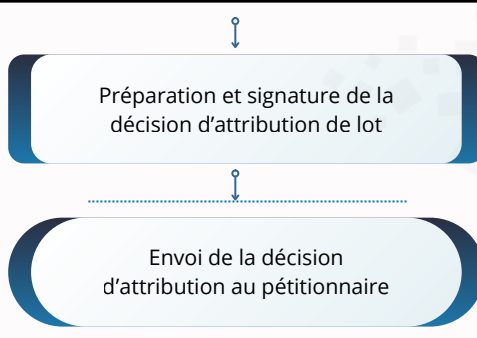
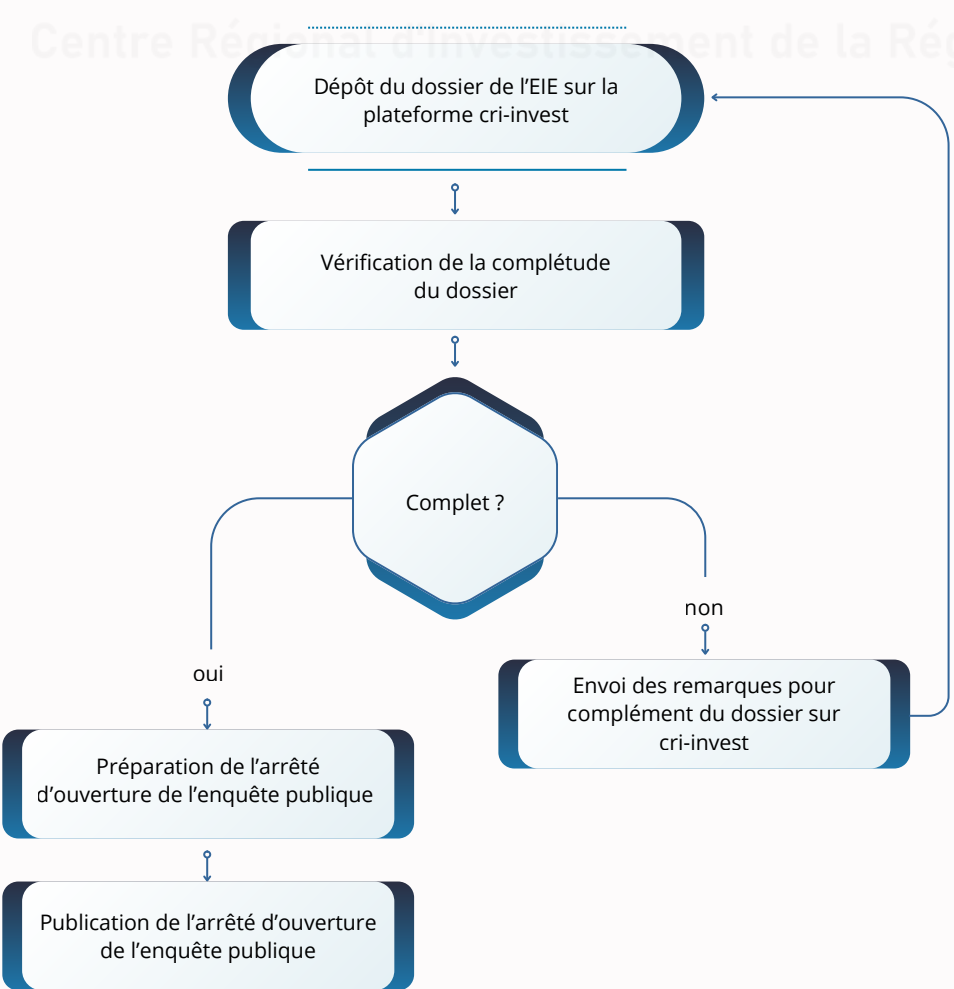
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار لجهة فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement de la Région Fès-Meknès

2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

2.1 Logigrammes (1/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier cri-invest.ma] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H{Favorable} G --> I{Défavorable} G --> J{Complément} H --> Exit(()) I --> K[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] J --> L[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] L --> A </pre>	Pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI	2 J 0 J 10 J 2 J 3 J

2.1 Logigrammes (2/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Attribution des lots dans des zones industrielles et les zones d'activité économique		
 <pre> graph TD A[Préparation et signature de la décision d'attribution de lot] --> B[Envoi de la décision d'attribution au pétitionnaire] </pre>	Aménageur	5 J
	Conseiller CRI	0 J
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
 <pre> graph TD A[Dépôt du dossier de l'EIE sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet?} C -- oui --> D[Préparation de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] D --> E[Publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique] C -- non --> F[Envoi des remarques pour complément du dossier sur cri-invest] F --> A </pre>	BET	---
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Province	5 J
	BET	8 J
		100

2.1 Logigrammes (3/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Acceptabilité environnementale		
<pre> graph TD A[Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique] --> B[Diffusion aux membres de la CRUI] B --> C[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] C --> D[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] D --> E{Favorable} D --> F{Défavorable} D --> G{Complément} E --> H[Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest] F --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] J --> K[Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest] K --> H H --> L[Validation du PSSE signé] L --> M[Signature de l'acceptabilité environnementale] M --> N[Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest] </pre>		
Ouverture et élaboration du PV de clôture de l'enquête publique	Autorité locale	52 J
Diffusion aux membres de la CRUI	Conseiller CRI	0 J
Programmation du dossier pour examen par la CRUI	Conseiller CRI	14 J
Examen du dossier par la CRUI et signature du PV	CRUI	2 J
Favorable		
Défavorable		
Complément		
Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier	Conseiller CRI	3 J
Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email		
Dépôt du complément du dossier sur Cri-invest		
Dépôt du PSSE signé par le pétitionnaire sur cri-invest	BET	15 J
Validation du PSSE signé	DRE	2 J
Signature de l'acceptabilité environnementale	M. le Wali	5 J
Transmission de l'acceptabilité environnementale au BET via Cri-invest	Conseiller CRI	0 J

2.1 Logigrammes (4/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Permis de construire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G -- Favorable --> H[Dépôt de 3 exemplaires du plan validé par la CRUI au CRI] G -- Défavorable --> I[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] G -- Complément --> J[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] H --> K[Programmation de la réunion de signature des plans signé par les membres de la CRUI] I --> L[Délivrance du permis de construire via la plateforme Rokhas et cri-invest] J --> A K --> M[Chargement du plan signé par les membres de la CRUI sur la plateforme cri-invest et envoi du dossier vers Rokhas] M --> N[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas+ paiement des frais de service de l'agence urbaine et de la protection civile + dépôt des documents complémentaires.] N --> O[Validation des documents complémentaires et communication des frais à payer] O --> P[Paiement des taxes de la commune] P --> L </pre>		
	Architecte	
	Conseiller CRI	2 J
	Conseiller CRI	0 J
	Conseiller CRI	15 J
	CRUI	2 J
	Conseiller CRI	2 J
	Architecte	3 J
	CRUI	10 J
	Conseiller CRI	2 J
	Architecte / Pétitionnaire	30 J
	Service de ma Commune	3 J
	Pétitionnaire	15 J
	Commune	3 J



2.1 Logigrammes (5/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Certificat de conformité		
<pre> graph TD A([Dépôt du dossier sur la plateforme cri-invest]) --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Diffusion aux membres de la CRUI] C -- non --> E[Envoi des remarques pour complément du dossier via cri-invest] E --> A D --> F[Programmation du dossier pour examen par la CRUI] F --> G[Examen du dossier par la CRUI et signature du PV] G --> H1{Favorable} G --> H2{Défavorable} G --> H3{Complément} H1 --> I[Envoi du dossier vers Rokhas] H2 --> J[Envoi d'une lettre de notification au pétitionnaire par courrier] H3 --> K[Envoi des remarques de la CRUI au pétitionnaire par email] I --> L[Renseignement des informations du projet + paiement des frais de Rokhas.] J --> L K --> L L --> M([Délivrance du certificat de conformité via la plateforme Rokhas et cri-invest]) </pre>	Architecte ou pétitionnaire Conseiller CRI Conseiller CRI Conseiller CRI CRUI Conseiller CRI Conseiller CRI Commune	2 J 0 J 10 J 2 J 2 J 2 J 15 J 3 J

2.1 Logigrammes (6/6)

Etape	Acteur	Délai
Acte demandé : Autorisation ou agrément sanitaire		
<pre> graph TD A[Dépôt du dossier physique à l'ONSSA] --> B[Vérification de la complétude du dossier] B --> C{Complet ?} C -- oui --> D[Récépissé de dépôt] D --> E[Programmation d'une visite sanitaire] E --> F{Complet ?} F -- oui --> G[Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire] F -- non --> H[Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire] H --> I[Dépôt d'une demande] I --> J[Programmation d'une deuxième visite] J --> K{Conforme ?} K -- oui --> L[Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire] K -- non --> M[Rejet du dossier et nécessité de redéposer un nouveau dossier] C -- non --> N[Envoi d'une notification pour complément du dossier] N --> A </pre>		
Dépôt du dossier physique à l'ONSSA	Pétitionnaire	
Vérification de la complétude du dossier	ONSSA	0J
Complet ?		
Récépissé de dépôt		
Programmation d'une visite sanitaire		
Complet ?		
Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire		
Envoi de la liste des non-conformités au pétitionnaire	ONSSA	15J
Dépôt d'une demande	Pétitionnaire	
Programmation d'une deuxième visite	ONSSA	
Conforme ?		
Délivrance de l'autorisation sur le plan sanitaire		
Rejet du dossier et nécessité de redéposer un nouveau dossier	ONSSA	